Revue Parlementaire canadienne

100 ans
de femmes parlementaires du Commonwealth

Volume 40, No. 3

À propos de la masse

Ce n'est qu'en 1937, année du couronnement du roi George VI, que la province du Nouveau-Brunswick a reçu sa masse. Le Parlement à Ottawa et sept autres assemblées législatives provinciales avaient la leur depuis longtemps.

Le 15 février 1937, le lieutenant-gouverneur, Murray MacLaren, a écrit au premier ministre A.A. Dysart qu'il aurait l'honneur de présenter une masse à l'Assemblée législative. Selon les rapports synoptiques, le premier ministre a accepté le cadeau le 18 février 1937 dans la Chambre de l'Assemblée législative après la présentation du discours du Trône par le lieutenant-gouverneur. Le premier ministre avait initialement suggéré que la masse précède Son Honneur jusqu'à la Chambre d'Assemblée; cependant, Son Honneur étant trop modeste a préféré que le cadeau soit présenté en son absence, après le discours.

Fabriquée en argent fin par la Goldsmiths and Silversmiths Co., Ltd. de Londres, en Angleterre, la masse comporte plusieurs symboles et ornements : les armoiries royales sur le coussin de la couronne, les armoiries de la province du Nouveau-Brunswick d'un côté de la tête de la masse et le premier Grand Sceau de la province de l'autre, le monogramme royal GVIR sur les deux côtés de la tête ainsi que des violettes cuculées (l'emblème floral de la province), une épinette rouge (le principal produit de la province) et des feuilles d'érable (marquant le lien entre la province et le Dominion du Canada) sur la hampe.

Kenda Clark-Gorey
Bibliothécaire parlementaire, Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

La *Revue parlementaire canadienne* a été fondée en 1978 pour tenir les législateurs canadiens au courant des activités de leur section fédérale, provinciale ou territoriale au sein de la Région du Canada de l'Association parlementaire du Commonwealth, et, en même temps, pour promouvoir l'étude et le respect des institutions parlementaires. La Revue invite les députés, les anciens députés, le personnel des Assemblées législatives ou toute autre personne que les objectifs de la Revue concernent, à lui faire parvenir des articles susceptibles d'intéresser les lecteurs.

La Revue est publiée pour la Région du Canada de l'APC. Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leur auteur et ne doivent en aucun cas être attribuées aux sections canadiennes de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Directeur
Will Stos

Mis en page
Frank Piekielko

Équipe de production
Julie Anderson, Albert Besteman, Cheryl Caballero, Kim Dean, Yasuko Enosawa, Erin Fowler, Claudette Henry, Joanne McNair, Wendy Reynolds, Kay Samuels

Stagiaire de rédaction
Mariya-Kvitlana Tsap

Comité de rédaction
Patricia Chaychuk (Présidente)
Charles Robert (Vice-président)
Blair Armitage, Francois Arsenault, Tonia Grannum, Kim Hammond, Danielle Labonté, Heather Lank, Sonia L'Heureux, Charles MacKay, Kate Ryan-Lloyd, Doug Schauerte

Abonnement
Quatre (4) numéros en anglais ou en français
Canada 40 $ - *International* 75 $
Quatre (4) numéros en anglais ou en français
Canada 75 $ - *International* 125 $
Faites votre cheque à l'ordre de :
Revue parlementaire canadienne

Contact
Revue parlementaire canadienne
a/s Bibliothèque de l'Assemblée législative de l'Ontario
Queen's Park
Toronto, ON M7A 1A9

Courrier électronique: revparl@ola.org
Internet: http://www.revparlcan.ca
http://www.revparl.ca

Directeur: (416) 325-0231
Fax: (416) 325-3505
Courrier électronique: wstos@ola.org

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0229-2556

The Review is also published in English

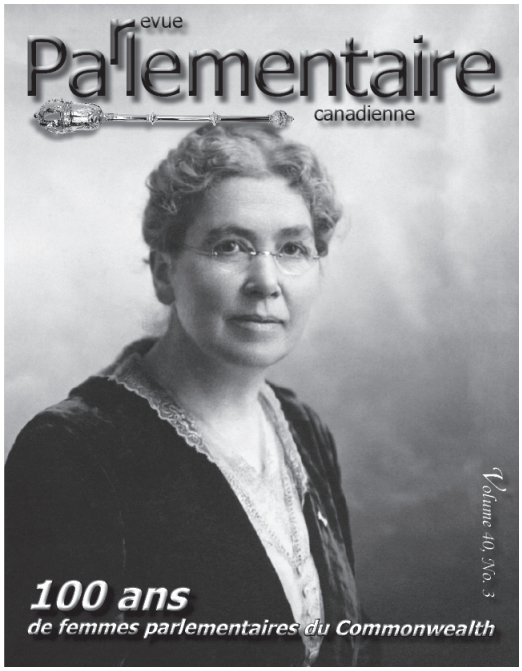

Louise McKinney, née Crummy, à Edmonton (Alberta). Archives Glenbow, NA-5395-4

Lettre du directeur : Pleins feux sur les femmes parlementaires *2*

Entrevue avec Kim Campbell, première femme à occuper le poste de premier ministre du Canada
Très honorable Kim Campbell *3*

Les femmes du Manitoba obtiennent le droit de vote : célébration du centenaire
L'hon. Myrna Driedger, deputée provinciale *9*

Déjà 100 ans, et ce n'est pas fini : la situation des femmes dans l'arène politique au Canada
Grace Alexandra Lore *13*

Mères en politique : du travail, c'est du travail
Amanda Bittner et Melanee Thomas *16*

Titres de civilité féminins anglophones au Parlement : Miss, Mrs., Ms. ou aucun de ceux-ci
Amanda LeBlanc *23*

Table ronde : Harcèlement des politiciennes dans les médias sociaux
L'hon. Cathy Bennett, députée provinciale, l'hon. Joanne Bernard, députée provinciale, et l'hon. Rochelle Squires, députée provinciale *28*

Héritières du suffrage
Brielle Beardy, Justice Betty, Srosh Hassan, Jacqueline Keena, (Takudzwa) Lavin Mapinge et Alana Robert *35*

Activités de l'APC *41*

Nouveaux titres d'intérêt *50*

Rapports législatifs *52*

Esquisses des parlements et de leur passé : Une pionnière : la première greffière au Canada
Andrea Hyde *80*

Lettre du directeur

Pleins feux sur les femmes parlementaires

Il y a 100 ans, le 7 juin 1917, les électeurs de l'Alberta élisaient Louise McKinney à l'Assemblée législative de la province. Mme McKinney, qui a prêté serment l'année suivante, était non seulement reconnue comme la première femme élue dans une assemblée législative canadienne, mais aussi la première femme parlementaire dans l'Empire britannique.

Pour souligner cet anniversaire, la *Revue parlementaire canadienne* a le plaisir de présenter un numéro thématique consacré aux femmes qui ont suivi (et celles qui espèrent suivre) ses traces.

Dans ce numéro, la présidente de l'Assemblée législative du Manitoba, Myrna Driedger, écrit sur les premières campagnes en faveur du droit de vote qui ont pavé la voie qui a permis à des femmes comme Mme McKinney de voter aux élections provinciales, territoriales et fédérales et de se porter candidates aux élections. Elle explique comment sa province – la première à avoir accordé le droit de vote à certaines femmes – a rendu hommage à la suffragette Nellie McLung (qui faisait partie des Célèbres cinq avec Mme McKinney) sur le terrain de l'Assemblée législative.

Par ailleurs, Grace Lore, de l'organisme À voix égales, passe en revue la situation de la représentation actuelle des femmes aux charges électives au Canada. Amanda Bittner et Melanee Thomas explorent les études actuelles sur les problèmes auxquels sont confrontées les femmes en politique, en portant une attention particulière aux mères (et aux pères), pour qui concilier travail et famille pose des problèmes uniques dans un contexte professionnel comme nul autre. Amanda LeBlanc raconte l'histoire intéressante des titres honorifiques selon le sexe, pour nommer les femmes dans des assemblées législatives, et la tendance actuelle à choisir des titres neutres.

Nous présentons également une entrevue et deux tables rondes avec des femmes parlementaires d'hier, d'aujourd'hui et, peut-être, de demain. Kim Campbell repense à sa carrière et réfléchit à la situation des femmes en politique alors que cela fera bientôt 25 ans qu'elle a été la première femme, et la seule jusqu'à maintenant, à accéder au poste de premier ministre au Canada. La députée Cathy Bennett, la députée Rochelle Squires et l'ex-députée Joanne d racontent comment elles ont été la cible de propos méchants, haineux et misogynes sur les médias sociaux. Puis, sur une note optimiste, plusieurs déléguées d'Héritières du suffrage disent comment cet événement les a incitées, et comment elles s'incitent les unes les autres, à travailler à abattre les barrières pour les femmes qui s'engagent, officiellement ou non, en politique.

Enfin, dans notre chronique « Esquisses », nous racontons l'histoire de Bettie Duff, la première femme à avoir été nommée greffière dans un corps législatif au Canada et l'une des pionnières à avoir travaillé dans une institution parlementaire à aider tous les parlementaires à s'acquitter de leurs obligations démocratiques.

Tout au long de ce numéro, vous verrez également un grand nombre de femmes parlementaires qui livrent aux jeunes femmes un message riche en conseils, en mises en garde et en encouragements à la lumière de leur expérience en politique. Nous avons reçu beaucoup de réponses à notre appel de contributions et les messages que nous n'avons pas pu inclure dans la version imprimée de la revue seront affichés sur notre nouveau site Web : http://www.revparlcan.ca/.

Au nom du comité de rédaction, j'espère que vous trouverez ce numéro thématique aussi profond et captivant que les femmes dont nous y faisons le portrait.

Will Stos, Directeur

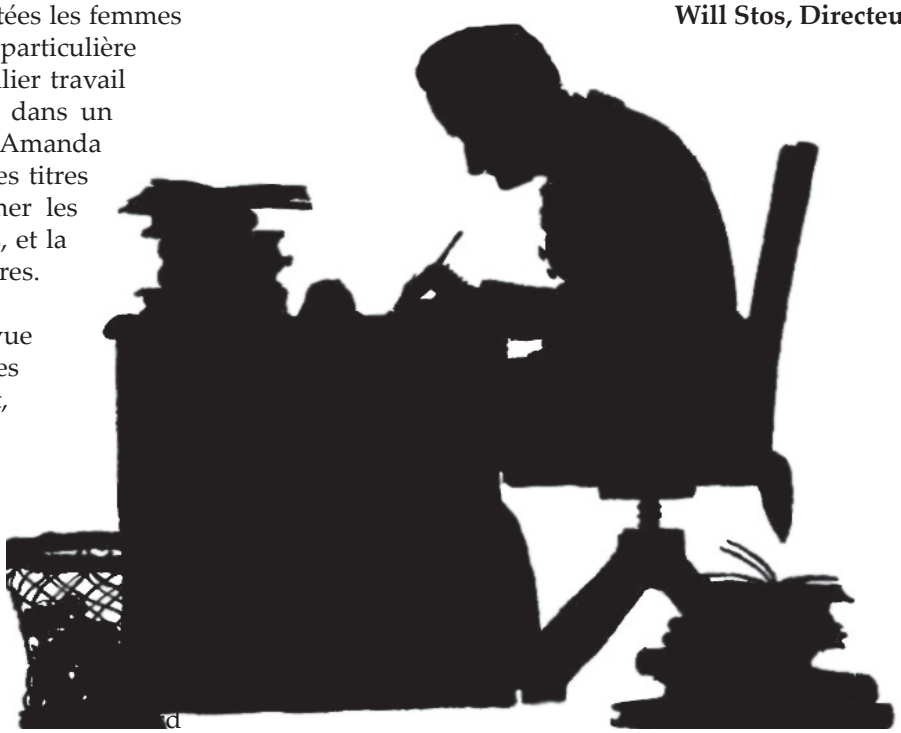

Article vedette

Entrevue avec Kim Campbell, première femme à occuper le poste de premier ministre du Canada

Plus de 75 ans se sont écoulés entre l'élection de la première femme parlementaire et l'accession d'une parlementaire au poste de premier ministre du Canada. Kim Campbell, qui fut brièvement première ministre en 1993, est à ce jour la seule femme à avoir exercé cette fonction. Au cours de l'entrevue, elle revient sur ses réalisations, réfléchit aux progrès accomplis par les femmes depuis cette époque et parle du chemin qu'il reste à parcourir aux Canadiens pour atteindre la parité hommes-femmes en politique.

Entrevue avec la très honorable Kim Campbell

RPC : Voilà bientôt 25 ans que vous avez dirigé le pays comme première ministre, un moment historique pour tous les Canadiens, mais encore plus pour les femmes parlementaires. Quels sentiments vous habitaient à l'époque? D'après ce qu'ils vous ont dit, qu'est-ce que cet événement marquant représentait pour vos collègues et les Canadiens?

KC : Comme vous vous en souvenez peut-être, le gouvernement Mulroney arrivait à la fin d'un second mandat tumultueux, marqué par l'échec de l'Accord du lac Meech et la défection de Lucien Bouchard, par l'échec de l'Accord de Charlottetown… C'est sans compter la création de la TPS, qui a donné lieu à une énorme bataille constitutionnelle. C'était une période agitée et le premier ministre a décidé très tard durant son second mandat qu'il ne voulait pas rester en poste.

À ce moment-là, plus de la moitié du caucus s'est mobilisée autour de moi, et il m'a semblé que je n'avais d'autre choix que de me porter candidate. Déjà à l'époque où j'étais ministre d›État des Affaires indiennes, lorsque je me déplaçais aux quatre coins du pays, les gens me disaient : « Quand Mulroney partira, vous lui succéderez comme chef du parti. » Cela me rendait plutôt mal à l'aise, car il n'y avait aucune course à la direction du parti en vue et je n'essayais certainement pas d'en provoquer une.

Quand j'ai décidé de briguer la chefferie, je savais que le parti était confronté à un défi de taille. Les Canadiens sont habitués à une alternance des partis au pouvoir, nous en étions à notre second mandat et nous ne pouvions pas compter sur un enjeu particulier pour écarter le Parti réformiste, comme cela avait été le cas en 1988 avec le libre-échange. Nous ne savions pas à quoi nous attendre du Bloc Québécois, quoique nous entendions certains de nos collègues du Québec dire, en réunion de caucus : « Le BQ vient de nommer un parfait inconnu pour se présenter contre moi, et cette personne recueille déjà plus d'intentions de vote que moi. » Par ailleurs, nous étions tous très fatigués.

Durant les 12 mois précédents, nous avions traversé une campagne référendaire puis une course à la direction du parti et nous nous apprêtions à amorcer une campagne électorale. Ce n'était pas le moment idéal pour se porter candidate.

Je pense que nous avons gardé espoir en nos chances parce que nous nous disions que les Canadiens n'allaient pas appuyer un parti régional tel que le Parti réformiste (qui, à l'extérieur des provinces de l'Ouest, ne présentait pas un candidat dans chaque circonscription) ou le Bloc Québécois (qui ne présentait pas de candidats hors Québec). De plus, selon un sondage mené par Gallop cet été-là, je jouissais du plus haut taux d'approbation obtenu par un premier ministre en 30 ans. Voilà qui a causé une bonne frousse à certains libéraux et à d'autres, qui ont dû se dire : « Kim va peut-être nous réserver une surprise. »

Le temps nous manquait. Quand j'ai été assermentée le 25 juin, la fin de notre mandat approchait. Comme vous le savez, si des élections ne sont pas déclenchées cinq ans après les précédentes, le couperet constitutionnel tombe. Il ne faisait aucun doute que j'allais devoir déclencher des élections au début de l'automne.

Mais nous n'étions pas encore en mode électoral. Pour une candidate, cela fait une différence. Je crois que, partout dans le monde, les gens aiment les femmes qui gouvernent. Toutefois, en campagne électorale, certains traits de caractère que les gens aiment moins voir chez les femmes se trouvent amplifiés – la fermeté, la propension au débat, l'esprit de confrontation.

Comme femme, je craignais qu'une défaite représente un énorme recul pour les autres femmes. En revanche, il régnait un tel enthousiasme à l'été 1993. Les gens étaient enthousiastes d'avoir une femme première ministre. Certains avaient l'impression que nous avions devancé les Américains. Il m'arrive encore de rencontrer des personnes – et c'est surtout vrai de celles qui étaient des jeunes femmes à l'époque – qui me confient que les événements d'alors les ont amenées à s'intéresser à la politique. Mais il n'y a pas que les femmes qui étaient emballées. Le jour où j'ai remporté la course à la chefferie, un homme m'a dit, les yeux pleins d'eau, que cette journée était pour sa fille. Désormais, les parents allaient pouvoir dire à leurs filles : « Tu peux devenir première ministre. » Ce ne serait plus une de ces questions théoriques qu'on se pose à l'heure du souper, du genre « Allons-nous envoyer un homme sur la lune? » Une fois le cap franchi, on ne se demande plus si c'est réalisable. Il y a un changement de paradigme. Y participer est à la fois très gratifiant et très exaltant.

Durant la campagne électorale, en tant que première ministre sortante, j'ai dû composer avec des réalités déconcertantes. Depuis ma retraite du monde politique, j'ai eu la chance de mieux comprendre ces réalités en me plongeant dans un tas d'ouvrages de psychologie cognitive et première femme chef sur les obstacles liés au sexe et sur les attitudes implicites et sur la raison pour

Un message à la personne que j'étais

Leela Aheer
Députée provinciale de Chestermere-Rocky View (Alberta)

Chère petite,

Je t'écris cette lettre pour t'aider à te préparer, en grandissant, à trouver ta place dans ce monde. Tu as la chance d'avoir de quoi te nourrir, de vivre dans une maison confortable et d'avoir des parents qui t'ont appris la valeur de l'argent et, surtout, la valeur des personnes. Tu es privilégiée. Le savais-tu? Tu ne manques de rien, tu reçois une bonne éducation, tu vis dans une région où l'on peut marcher dehors la nuit et jouer au basketball devant la maison en toute sécurité. Comme tu fais partie d'une minorité là où tu vis, tu dois être gentille, bienveillante et attentionnée, mais coriace.

Tu dois être déterminée! Pourquoi? Parce que tu es importante. Des gens te diront que tu es faible parce que tu fais preuve de bonté. Ils te demanderont d'arrêter de sourire parce que cela les rend mal à l'aise. Certains hommes ne comprendront pas que tu étreignes les gens parce que tu les aimes comme s'ils étaient de ta famille, et non parce que tu recherches un contact sexuel. Tu devras te défendre pour rester authentique et, surtout, défendre les autres qui n'ont pas ton cran ni ta force. Ta voix sera entendue et elle représentera de nombreuses personnes qui t'ont précédée et beaucoup d'autres qui viendront après toi.

Ce sera la voie que tu suivras, et je suis très fière de toi!

laquelle lorsqu'on vous met des mots dans la bouche, vous n'avez pas le bénéfice du doute.

L'idée qu'une femme préside aux destinées du pays rendait les gens mal à l'aise, et c'est encore le cas aujourd'hui. Je pense que les journalistes – les personnes caractérisées par la plus grande dissonance cognitive – comptaient parmi les gens ayant le plus de mal à accepter l'idée d'avoir comme premier ministre quelqu'un qui ne ressemble pas à ceux qui ont déjà assumé ces fonctions et qui ne s'exprime pas comme eux.

Ce fut intéressant de vivre pareille expérience, puis de prendre le temps d'essayer de comprendre ce qui s'était passé et d'en discuter avec les autres.

RPC : Aviez-vous vécu ce genre de problèmes auparavant quand vous tentiez de vous faire élire à d'autres postes? J'imagine que les obstacles et les a priori que vous avez mentionnés, vous avez dû les ressentir encore plus fort en tant que première femme à gouverner le pays, mais aviez-vous vécu cela avant?

KC : Pas vraiment. La première fois que j'ai brigué un siège à un conseil scolaire, j'ai obtenu le nombre de suffrages le plus élevé de mon parti. La fois suivante, c'est moi qui ai enregistré le plus grand nombre de votes tous partis confondus. J'ai été la plus jeune personne à assumer les fonctions de président de conseil scolaire, mais pas la première femme. Je ne crois pas qu'il existait de préjugé sexiste à l'égard des femmes occupant ce poste. Par la suite, quand je me suis présentée aux élections provinciales, c'est moi qui ai recueilli le plus de suffrages dans une circonscription binominale, mais l'autre personne élue était aussi une femme. Même s'il y avait peu de femmes à l'Assemblée législative, je ne ressentais pas le sexisme de la même façon à Vancouver. Au niveau fédéral, mon principal adversaire était une femme, Johanna den Hertog, candidate néo-démocrate.

Au Cabinet, il m'est arrivé de remarquer une certaine résistance de la part de collègues masculins, mais c'était rare. J'ai été la première femme ministre de la Justice. Je ne me rappelle pas que des gens se soient opposés à cette nomination. Il y en a peut-être eu, mais je ne me souviens d'aucun cas. Il y a peut-être des gens qui ont marmonné entre leurs dents que j'avais obtenu le poste parce que j'étais une femme – il y aura toujours des gens pour penser ainsi –, mais je n'ai rien entendu de la sorte. J'ai aussi été la première femme à être nommée ministre de la Défense. Ce fut une expérience intéressante. Cependant, étant donné le rôle prépondérant que joue le premier ministre en campagne électorale, être la première femme chef à exercer ces fonctions constitue peut-être un plus grand contraste par rapport aux gens qui ont déjà fait cela. Je ne ressemblais à personne ayant déjà occupé le poste et je ne parlais pas de la même manière.

Comme je l'ai dit, le principal obstacle est venu des journalistes de la tribune de la presse, à Ottawa. Ces gens qui couvrent la politique en tout temps étaient les pires. Les journalistes des régions ne posaient pas tant problème. Ils ne couvraient pas la politique tout le temps; ils pouvaient vouloir connaître mon opinion sur le dépeuplement des campagnes, la Commission du blé ou le bois d'œuvre. Les gens de la tribune de la presse à Ottawa, eux, ont l'impression de savoir mieux que quiconque ce que c'est que la politique.

RPC : Vous avez su surmonter ces obstacles, comme première femme à accéder au poste de premier ministre. Or, en 25 ans ou presque, le Canada n'a pas eu d'autre première ministre au niveau fédéral. Pourquoi, selon vous? Avons-nous vraiment fait tomber les obstacles?

KC : Je ne crois pas. J'ai réussi à les réduire un peu. Premièrement, il faut devenir le chef d'un parti qui peut former le gouvernement. Les libéraux ont souvent changé de chef, mais aucune femme n'est passée près de diriger le Parti libéral. Les libéraux sont allés chercher Michael Ignatieff à l'extérieur du pays au lieu d'essayer de recruter une femme pour prendre les rênes du parti. Justin Trudeau avait l'avantage d'avoir un nom célèbre et une image publique bien définie. Durant la dernière course à la chefferie du Parti conservateur, les femmes n'ont pas obtenu d'excellents résultats. Je pense qu'il faut

Un message à la personne que j'étais

Maria Fitzpatrick
Députée provinciale de Lethbridge-East (Alberta)

Le 5 mai 2015, tu seras élue pour représenter les habitants de Lethbridge-East au sein du gouvernement néo-démocrate. Le 16 novembre 2015, tu prendras la parole pour dénoncer la violence familiale, ce qui constituera un moment décisif pour les femmes et pour certains hommes. Des milliers de personnes touchées communiqueront avec toi. Tous les obstacles que tu as toi-même rencontrés commenceront à disparaître pour les femmes, quoique très lentement. Exige d'être traitée avec respect, d'être reconnue pour ce que tu es et pour ce que tu rends à la société. Continue de t'exprimer et de te battre pour l'égalité des femmes. Cela changera le monde!

créer des conditions favorables. Je dois reconnaître que Brian Mulroney m'a donné l'occasion de briller. Si j'ai pu compter sur un aussi grand appui du caucus, c'est en raison du travail que j'avais fait comme ministre de la Justice dans des dossiers difficiles qui avaient exigé que je bâtisse de bonnes relations avec mes collègues. Ceux-ci me faisaient confiance même s'ils n'étaient pas d'accord avec moi.

Les chefs doivent créer leur club-école et soutenir le développement du prochain groupe de dirigeants. Nous n'avons jamais eu de femme ministre des Finances. Bien entendu, le portefeuille des Finances n'est pas nécessairement la voie la plus facile vers le poste de premier ministre, car il faut prendre des décisions extrêmement difficiles, mais le poste vient avec une certaine dignité. Nous avons eu trois femmes à la tête du ministère des Affaires étrangères et des femmes ministres du Commerce et des Transports. Il est nécessaire de confier ce genre de ministères importants à des femmes pour montrer que les femmes peuvent être fortes et compétentes. Il faut un processus. Si le chef ne favorise pas cela, il est difficile pour une femme de se démarquer et d'aspirer à la chefferie.

Le leadership se conjugue au masculin. On attend des hommes qu'ils soient des leaders. Est-ce qu'une version féminine de Kevin O'Leary serait prise au sérieux? Une femme qui arriverait de l'extérieur se buterait à maintes difficultés. C'est décevant, mais c'est dire à quel point devenir le chef d'un parti appelé à gouverner est plus ardu qu'il n'y paraît et à quel point les femmes ont besoin d'acquérir de l'expérience pour montrer ce qu'elles peuvent faire. Avoir la parité hommes-femmes au Cabinet va aider. Cela permet aux femmes de faire leurs preuves et de se bâtir un réseau de relations avec leurs collègues, de manière à aller chercher l'appui du caucus.

RPC : De nombreuses femmes ont été première ministre de leur province ou de leur territoire. À une époque, dans presque la moitié des provinces et territoires du Canada, y compris dans les trois plus grandes provinces, c'étaient des femmes parlementaires qui étaient aux commandes. Certains observateurs y ont vu une autre percée. Or, à l'heure actuelle, seulement 2 provinces sur les 13 provinces et territoires canadiens sont dirigées par une femme. Comment caractériser ce genre de progression? Sommes-nous près d'atteindre la parité hommes-femmes parmi les chefs de gouvernement et parmi les parlementaires en général?

KC : Quelques facteurs sont à considérer, notamment la capacité d'amasser des fonds. Le système canadien n'est pas aussi axé sur l'argent que le système américain, et cela pose parfois problème. Puis il y a le facteur géographique – il peut être plus facile pour une femme d'œuvrer sur la scène locale ou provinciale si elle a une famille et que son mari ne peut pas se déplacer. Traditionnellement, c'est le travail du mari qui dictait l'endroit où une famille s'établissait. C'est en train de changer. Quand je siégeais au Cabinet, nous étions au moins trois femmes ministres à ne pas avoir de mari. J'étais mariée au début, mais mon mariage a pris fin pendant que j'étais ministre. Par contre, mon mari avait été prêt à déménager à Ottawa. C'est une difficulté. On attend des hommes qu'ils aillent où leur emploi les mène et des femmes qu'elles suivent leur époux ou gardent le fort à la maison. La géographie fait donc partie du problème.

Toutefois, je pense que c'est tranquillement en train de changer. Au Canada, nous n'avons pas de tradition voulant que les premières ministres provinciales deviennent première ministre fédérale, mais le fait de voir à la télévision des femmes à la tête de gouvernements provinciaux change la donne. L'idée implicite qu'a la population des personnes qui peuvent faire le travail s'en trouve changée. Au début, les gens peuvent juger étrange que la personne qui assume les fonctions de premier ministre de leur

Un message à la personne que j'étais

Elizabeth May
Députée fédérale de Saanich – Gulf Islands (Colombie-Britannique)

J'ai vieilli, mais je n'ai pas changé. Dans mon esprit, je suis encore la jeune femme que j'étais. Je n'avais jamais pensé vouloir un jour poursuivre une carrière politique, mais j'ai toujours eu à cœur de contribuer à rendre le monde meilleur. Alors, qu'est-ce que je dirais à la jeune femme que j'ai été?

Continue à faire ce que te dicte ton cœur. Ne te laisse pas intimider par les plus puissants. Reste forte et garde le sourire. Ne te concentre pas sur ce que tu gagnes, mais sur tout ce que tu peux accomplir. Fais preuve de gentillesse et rappelle-toi que les personnes qui t'agacent aujourd'hui pourront peut-être t'aider demain. Si tu ne te concentres que sur ta personne, tu n'offriras rien qui vaille la peine d'être partagé. Si tu peux te consacrer entièrement au bien commun, tu enrichiras ta vie et celle de tous ceux qui t'entourent. Les possessions matérielles ne remplaceront jamais la richesse intérieure.

province soit différente de ce à quoi ils sont habitués, mais, une fois qu'ils se sont faits à cette réalité, leur acceptation est plus grande. Même s'il y a peu de chances que ces femmes fassent le saut en politique fédérale, elles ouvrent la voie à d'autres femmes. C'est le cas d'Angela Merkel, qui gouverne l'Allemagne depuis si longtemps et qui, de tant de manières, va à l'encontre de l'idée qu'on se faisait d'une dirigeante. C'est ainsi qu'on en vient à modifier le contexte qui sous-tend la façon dont les gens appréhendent le monde. C'est un lent processus, mais il suit son cours. C'est indubitable. Certes, les efforts conscients pour augmenter le nombre de femmes au Parlement sont nombreux. Par exemple, il y a eu à Ottawa un événement dans le cadre de l'initiative Héritières du suffrage. Il était fascinant de voir ces 338 femmes. Chez certaines, on a attisé le désir de faire carrière en politique. Je crois que nous avons créé quelques monstres – dans un sens positif. (*Rires*) Quelle vision que cette Chambre remplie de femmes!

RPC : Aux fins du présent numéro de la *Revue parlementaire canadienne*, nous avons tenu une table ronde avec des déléguées d'Héritières du suffrage. Nous avons aussi organisé une table ronde avec des parlementaires anciennes et actuelles qui ont été la cible d'intimidation, de harcèlement et de menaces intenses sur les médias sociaux, en grande partie parce qu'elles sont des femmes. Lire ces discussions l'une après l'autre donne énormément foi en l'avenir, mais engendre un profond découragement face à l'état actuel du discours politique au Canada. D'après votre expérience, comment les parlementaires et la population peuvent-ils faire en sorte que les futures générations de femmes parlementaires n'aient pas à subir un tel degré de misogynie?

KC : Les médias sociaux n'existaient pas lorsque je siégeais au Parlement. Il y a peut-être eu des grincements de dents, et nous avons reçu quelques lettres. Le problème des médias sociaux, c'est l'anonymat. Sous le couvert de l'anonymat, beaucoup de gens seront plus cruels qu'ils ne le sont en réalité. C'est arrivé en Alberta, d'où je vous parle. Rachel Notley a reçu des menaces. Une candidate à la direction du Parti progressiste-conservateur de la province a abandonné la course parce qu'elle était la cible de remarques sexistes et d'insultes. Ce sont des exemples parmi d'autres.

Il faut se doter de stratégies – et pas seulement en ce qui concerne les femmes – pour faire fi de ce genre de choses. Il faut comprendre qu'il s'agit de lâches qui se cachent derrière leur anonymat. Je ne prête jamais attention aux gens qui publient des messages sur Twitter ou qui répondent à mes notifications si je ne suis pas en mesure de les identifier. Certains diront que l'anonymat est essentiel pour les citoyens d'autres pays qui peuvent être en danger à cause de leurs opinions politiques. C'est vrai, mais ce n'est pas le cas des gens qui affichent des messages odieux sur Twitter ici, au Canada.

Sur mon compte, j'élimine les bots et je n'accorde aucune attention aux personnes qui n'ont pas le courage de s'identifier. Moi, je ne cache pas mon identité. Quiconque veut s'adresser à moi doit s'identifier. Voilà le genre de stratégies à adopter. Malheureusement, les jeunes utilisateurs des médias sociaux n'ont peut-être pas ces mécanismes de défense.

RPC : Pour finir, revenons sur votre carrière. J'aimerais que vous vous remémoriez la jeune femme de 16 ans que vous avez été et qui cherchait à se faire élire présidente du conseil étudiant. Vu les connaissances que vous avez maintenant sur la vie politique, quels conseil, mise en garde ou encouragement donneriez-vous à cette jeune femme pour qu'elle se prépare à ce qui l'attend?

KC : On m'a déjà posé la question. Impossible d'imaginer une vie sans erreurs ou décisions stupides. Peu importe les conseils que je donnerais à la personne que j'étais, je crois que, si j'évitais certaines erreurs, j'en commettrais d'autres. Il faut faire des erreurs, se mettre les pieds dans les plats et en tirer des leçons. Les deux conseils que je me donnerais, c'est de ne pas prendre de poids et de ne pas perdre mes langues. (*Rires*)

RPC : Y a-t-il un aspect que je n'ai pas abordé pendant l'entrevue et dont vous aimeriez traiter?

KC : Les temps changent. Si je n'ai pas subi énormément de sexisme durant ma carrière politique,

Un message à la personne que j'étais

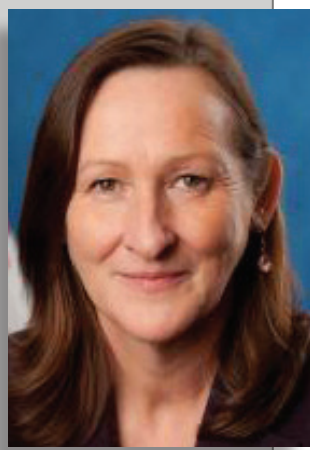

Caroline Cochrane
Députée territoriale de Range Lake (Territoires du Nord-Ouest)

Tu es plus forte que tu ne le crois. Continue à essayer des choses en dépit des aléas de la vie. Tu en ressortiras grandie. Apprends tout ce que tu peux en chemin et comprends bien les priorités et le mandat de l'organisation et du gouvernement pour lesquels et avec lesquels tu travailles. Établis de solides relations avec tes pairs parce qu'ils constitueront quelques-uns de tes plus grands partisans en politique. Un jour, tu montreras la voie aux femmes et tu seras leur porte-parole. Alors, travaille d'arrache-pied et ne laisse rien faire obstacle à tes rêves. Tu peux y arriver!

c'est peut-être en partie parce que nous étions peu de femmes. Les gens réagissent parfois beaucoup plus s'ils estiment que leur monde est en train de changer que lorsqu'ils sont confrontés à quelques personnes qu'ils sont prêts à accepter comme étant des exceptions. Prenons Margaret Thatcher. Si elle n'avait fait que figurer parmi les meilleures de toute une cohorte de femmes talentueuses, elle ne serait sans doute pas allée aussi loin. Elle se considérait comme exceptionnelle et, tant et aussi longtemps que les autres la percevaient ainsi, elle ne représentait pas une menace pour l'ordre social établi. Elle était la seule de son espèce, et ses concitoyens pouvaient se féliciter d'être suffisamment ouverts d'esprit pour avoir une femme qui préside aux destinées de leur pays. Quand ces êtres d'exception commencent à être plus nombreux, la réaction change.

Pour revenir à la misogynie, je trouve que l'une des nombreuses choses troublantes au sujet de Donald Trump, c'est qu'il s'inscrit dans un phénomène où les normes du discours civil sont abolies et où on permet aux gens de tenir des propos sexistes, racistes ou autre on ne peut plus haineux. Ce genre de discours est présenté comme une attaque contre la rectitude politique. Or, la rectitude politique implique d'empêcher les commentaires haineux à l'endroit d'autrui, car ils peuvent être à la base d'une discrimination et d'une exclusion bien réelles. L'idée qu'on puisse formuler des remarques sexistes sans miner la capacité d'une femme d'être prise au sérieux est complètement absurde. L'humour est imprégné de racisme ordinaire, de sexisme ordinaire, d'antisémitisme ordinaire. Nous reconnaissons qu'il s'agit de propos haineux et préjudiciables. Ils ne sont pas seulement grossiers et politiquement inacceptables; ils portent atteinte à la capacité des gens d'être des citoyens à part entière. Je suis inquiète de voir qu'on revient à des normes que nous avions abandonnées, du moins l'avais-je cru. Comme tout gain social, la liberté a un coût : la vigilance éternelle.

D'un côté, ce recul est peut-être attribuable à la place grandissante qu'occupent les femmes. Il est indéniable qu'elles ont fait des gains. Mais, compte tenu de ce qui passe sur les médias sociaux et de l'éclatement des normes sociales induit par de mauvais dirigeants, nous ne pouvons tenir ces gains pour acquis. Il faut les protéger.

D'un autre côté, et je le dis sincèrement, il ne faut pas passer sous silence le rôle important joué par les hommes éclairés dans les progrès accomplis par les femmes au cours des dernières décennies. Beaucoup d'hommes comprennent vraiment. Ils comprennent quand ils voient que leurs filles, qu'ils savent brillantes et compétentes, se heurtent à des obstacles. Ils le voient dans leur milieu professionnel. Et même quand on pense à un premier ministre qui nomme des femmes au Cabinet… D'une part, c'est peut-être une bonne chose sur le plan politique, mais d'autre part, nommer des femmes compétentes à ces postes et travailler avec elles bâtit une confiance solide. La plupart des femmes qui ont accompli de grandes choses peuvent nommer des hommes avec qui elles ont travaillé et qui ont accepté de partager leur pouvoir, d'utiliser leur pouvoir pour leur ouvrir des portes. Plus il y a de femmes qui occupent des fonctions importantes, plus elles peuvent aider d'autres femmes. Il était difficile pour les femmes d'aider d'autres femmes à l'époque où elles étaient simplement tolérées ou perçues comme des cas d'exception. Si on n'accepte qu'un nombre purement symbolique de femmes, alors celles-ci sont constamment en concurrence les unes contre les autres. Je crois qu'il y a beaucoup plus de solidarité entre femmes de nos jours. Les femmes peuvent faire profiter d'autres femmes des progrès qu'elles ont accomplis et les encourager.

Je dis toujours qu'il ne faut pas qu'il y ait de concurrence entre hommes et femmes. Ce qu'il faut, c'est que les hommes et les femmes éclairés travaillent ensemble pour convaincre ceux et celles qui ne l'ont pas encore compris.

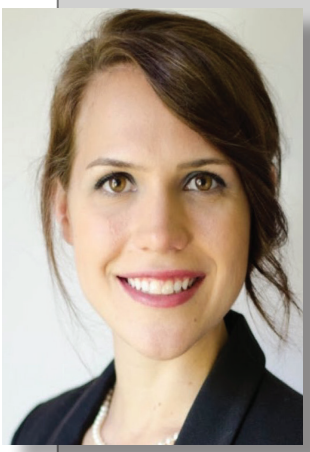

Un message à la personne que j'étais

Cindy Lamoureaux
Députée provinciale de Burrows (Manitoba)

À l'ancienne Cindy de la part de la future Cindy,

Tu peux y arriver. Tous les jours, rappelle-toi que les gens sont foncièrement bons et que ce travail te permettra d'améliorer leur vie. Ne te laisse pas décourager par la négativité, les mauvais articles et le sentiment d'être déstabilisée. Garde ta détermination, reste honnête et défends toujours les intérêts de tes concitoyens.

En politique, il y a beaucoup de hauts et de bas, mais tant que tu t'entoureras de bonnes personnes, que tu prendras soin de toi et que tu ne tiendras rien pour acquis, tout ira bien.

Ne laisse jamais les gens te diminuer en raison de ton âge ou de ta situation familiale.

Sois déterminée.

« Quoiqu'elle soit petite, elle est coriace. » – Shakespeare

Article vedette

Les femmes du Manitoba obtiennent le droit de vote : célébration du centenaire

Les Manitobains sont extrêmement fiers que leur province se distingue des autres en étant la première à avoir accordé le droit de vote à certaines femmes. Dans le présent article, l'auteure raconte comment des suffragettes ont initialement mené campagne et réussi à étendre le droit de vote et donne un aperçu du rôle qu'a tenu la suffragette bien connue Nellie McClung dans cette lutte. L'auteure conclut en faisant mention de certaines des célébrations organisées en 2016 pour souligner le centenaire et en lançant un appel à tous et à toutes pour nous assurer de poursuivre le travail entrepris par ces pionnières, dans notre quête en vue d'obtenir la pleine égalité des femmes au sein de notre démocratie.

L'hon. Myrna Driedger, deputée provinciale

Le 28 janvier 1916, le Manitoba est devenu la première province à accorder le droit de vote à certaines femmes. Cent ans plus tard, il en a célébré le centenaire en grand. J'ai eu l'immense honneur de prendre part à ces célébrations en 2016. Ce fut quelque chose de très spécial pour moi, puisque 2016 est l'année où je suis devenue Présidente de l'Assemblée législative du Manitoba, la quatrième seulement dans l'histoire de la province. J'ai accédé à la présidence de l'Assemblée législative l'année marquant le centenaire des femmes du Manitoba, les premières au Canada à obtenir le droit de vote.

La députée de Charleswood, Mme Myrna Driedger, siège en qualité de Présidente de l'Assemblée législative du Manitoba.

L'obtention du suffrage féminin a constitué une étape importante dans l'histoire des droits de la personne – un pas pour faire avancer l'égalité des femmes. Cette émancipation des femmes du Manitoba peut être vue aujourd'hui comme le premier d'une série de changements radicaux qui ont permis aux femmes de prendre la place qui leur revient au sein de notre société démocratique. D'autres provinces, puis le pays, ont rapidement suivi les traces du Manitoba.

Pas toutes les femmes ont obtenu le droit de vote au Manitoba en 1916. Les femmes autochtones du Manitoba n'eurent le droit de voter qu'en 1958 et ce n'est qu'en 1960 que les femmes autochtones ont été en mesure de voter au Canada. Il y avait beaucoup d'autres qui ont dû attendre des années avant d'obtenir le vote.

Droit de vote des femmes au Canada

Manitoba	28 janvier 1916
Saskatchewan	14 mars, 1916
Alberta	19 avril., 1916
Colombie-Britannique	5 avril, 1917
Ontario	12 avril, 1917
Nouvelle-Écosse	26 avril, 1918
Canada	24 mai, 1918
Nouveau-Brunswick	17 avril, 1919
Yukon	20 mai, 1919
Île-du-Prince-Édouard	3 mai 1922
Terre-Neuve-et-Labrador	3 avril, 1925
Québec	25 avril, 1940
Territoires du Nord-Ouest	12 juin, 1951

Un message à la personne que j'étais

Lisa MacLeod
Députée provinciale de Nepean—Carleton (Ontario)

À l'heure où nous nous parlons, tu ne le sais pas, mais tu auras le courage de tes convictions et l'esprit d'initiative. Ta confiance en soi prendra quelques coups à différents moments de la vie, mais, crois-moi, tu ressortiras plus forte de ces expériences. Tu découvriras qui irait au bout du monde pour toi, mais tu apprendras qu'il n'y a pas de plus grand amour que celui que tu as pour ta fille. Elle te mettra à l'épreuve et t'impressionnera. Et quoi qu'il arrive dans la vie, sache que tu peux tout surmonter!

Le mouvement des suffragettes au Manitoba a livré bataille pendant plus de 30 ans, une bataille à laquelle ont pris part des centaines, voire des milliers de Manitobains, des femmes pour la plupart. Il a commencé avec la Women's Christian Temperance Union, une organisation qui croyait que l'alcool détruisait les familles et laissait les femmes et les enfants maltraités et démunis. Auparavant, au début des années 1880, une mère et une fille, toutes deux médecins (les Yeomans), avaient porté à l'attention du mouvement de tempérance le sort horrible réservé aux femmes pauvres et à celles en prison. En 1910, le mouvement battait son plein.

Les efforts antérieurs

Même si nous pensons surtout à Nellie McClung quand nous parlons de l'obtention du suffrage féminin, voici plusieurs groupes qui ont aidé le Manitoba à y parvenir :

- des groupes de suffragettes islandaises
- la Women's Christian Temperance Union
- l'Equal Franchise Association du Manitoba
- le Canadian Women's Press Club
- l'Association des céréaliers
- le Conseil des métiers et du travail
- l'University Women's Club
- la Young Women's Christian Association
- et plusieurs autres groupes d'hommes et de femmes

La lutte pour le droit de vote

La Political Equality League du Manitoba est l'un des groupes ayant joué un rôle important dans la décision historique du Manitoba. L'existence de cette ligue a été de courte durée – de 1912 jusqu'au début de 1916. Les premières féministes pensaient que si les femmes pouvaient voter, cela permettrait de régler bon nombre de fléaux sociaux. Nellie McClung a certes été la membre la plus connue au sein de cette ligue, mais une suffragette l'ayant précédée, Mme Margaret Benedictsson, avait aussi apporté une importante contribution. Immigrante d'origine islandaise, Mme Benedictsson a dirigé la lutte au sein de la collectivité islandaise du Manitoba, la plus importante en son genre au Canada. En 1908, elle a fondé l'Icelandic Women's Suffrage Society.

Le groupe central des membres du Political Equality League était principalement composé de journalistes. Même si plusieurs hommes en faisaient partie, les membres étaient principalement des femmes exerçant une profession et détenant une bonne éducation. Les membres interdisaient strictement le recours à tout acte violent ou illicite, contrairement à ce qui se passait du côté des suffragettes britanniques et américaines. Ils croyaient au maintien des lois et des normes sociétales tout en essayant de changer le statu quo.

La ligue a employé comme armes principales la satire, de la documentation sur les suffragettes et des discours. L'exemple le plus populaire des tactiques satiriques des membres de cette ligue est le simulacre de parlement organisé en 1914, qui a eu beaucoup de succès. Dans la pièce, Nellie McClung jouait le rôle du premier ministre de l'époque, sir Rodmond Roblin, qui est bien connu pour avoir affirmé que « *[l]es femmes de bien ne veulent pas voter* » lors d'un débat houleux avec Mme McClung. Il pensait

que le suffrage féminin « briserait les foyers et jetterait les enfants dans les bras de servantes » [TRADUCTION]. À cette époque, malheureusement, c'était ce que bon nombre d'hommes pensaient partout au Canada.

Le simulacre de parlement

Le simulacre de parlement s'est tenu au Walker Theatre, à Winnipeg. Dans cette pièce satirique, c'était les femmes qui monopolisaient le pouvoir et les hommes qui devaient présenter des pétitions pour obtenir le droit de vote. Nellie, jouant le rôle de première ministre, disait des hommes : *il est déjà assez difficile de s'assurer qu'ils restent à la maison maintenant […] la politique perturbe les hommes, et les hommes perturbés omettent de régler les factures, brisent les meubles et rompent leurs vœux, ce qui mène au divorce […] Il ne sert à rien d'accorder le vote aux hommes […] Les hommes sont voués à une destinée plus élevée que la vie politique* [TRADUCTION]. La pièce a connu un grand succès et a joué un rôle important dans le renversement de la situation et l'obtention par les femmes du droit de vote.

Goûters roses

Comment les femmes ont-elles pu mettre au point leurs stratégies alors que leurs époux ou leurs pères leur interdisaient de prendre part à ces assemblées *dangereuses*? Elles ont créé les « goûters roses », au cours desquels elles se réunissaient et discutaient de questions importantes, y compris le droit de vote. Seules les femmes y étaient conviées, et les tables où était servi le thé étaient ornées de nombreuses décorations à fanfreluches et de napperons roses. Si des détracteurs arrivaient, les femmes changeaient simplement de sujet et tenaient des propos fades auxquels on s'attendait parmi des femmes qui prenaient le thé.

La pétition

En 1913, la Political Equality League a organisé une pétition et recueilli des signatures. Vingt mille signatures ont été présentées au chef d'un des partis politiques. Cette pétition est toutefois restée lettre morte. Puis en 1915, 60 hommes et femmes ont recueilli 40 000 signatures. Une de ces femmes, Mme Amelia Burrett, une résidente de Sturgeon Creek âgée de 94 ans, a recueilli 4 250 signatures à elle seule. On raconte que toutes ces signatures ont été déposées à l'Assemblée législative à l'aide d'une brouette.

Célébrer Nellie

Bien que Nellie ait joué un rôle important dans l'obtention du droit de vote des Manitobaines, elle n'avait jusqu'alors pas été reconnue concrètement pour sa contribution au Manitoba. Elle a été nommée cinquième personnalité manitobaine en importance et huitième

Myrna Driedger pose à côté de Nellie McClung au monument des Célèbres cinq sur les terrains de l'Assemblée législative du Manitoba.

personnalité canadienne en importance, et pourtant de nombreux sont ceux qui ne savaient rien d'elle. Aucun édifice de la capitale provinciale ne portait son nom, aucune rue ni aucun parc n'avait été nommé en son honneur, et il n'y avait aucun monument pour célébrer cette figure importante.

En 2002, lorsque j'étais porte-parole en matière de condition féminine, j'ai cherché une façon de célébrer l'héritage de Nellie. Mme Trishia Chestnut, une analyste politique, et moi avons eu l'idée d'ériger un monument dédié à Nellie sur le terrain de l'Assemblée législative du Manitoba. À notre avis, il n'y avait pas d'endroit plus propice pour souligner son héritage. Mon projet de loi d'initiative parlementaire visait la création de la Fondation Nellie qui a mené la charge et organisé la collecte de fonds pour que ce rêve se concrétise. Nos recherches ont débouché sur une façon de rendre hommage à Nellie qui illustre bien la contribution de ces pionnières : le monument montre les Célèbres cinq en train de travailler ensemble pour faire avancer les choses. La petite-fille de Nellie, Mme Marcia McClung, a affirmé que sa grand-mère souscrirait entièrement à cette image dynamique de son travail.

Les célébrations du centenaire

Alors, pourquoi célébrer? Pourquoi cet anniversaire est-il important?

Tout simplement parce que cette campagne pour le droit de vote a marqué un jalon important dans l'histoire des droits de la personne. Le combat de Nellie McClung pour l'octroi du droit de vote aux femmes a été héroïque. Il a transformé notre province.

Grâce à la Fondation Nellie McClung, qui est le moteur des célébrations, nous avons recréé le simulacre de parlement. Cet exercice s'est avéré très intéressant en soi, car aucun document écrit n'avait jamais été produit auparavant. Nous avons embauché une dramaturge pour rédiger la pièce 100 ans après sa présentation. Il est maintenant possible d'accéder à la pièce en vue de la jouer partout au Canada en se rendant sur le site Internet de la Fondation, à www.ournellie.com.

Nous avons aussi organisé un Gala du centenaire, où la tenue de soirée était de rigueur, de concert avec le Musée canadien des droits de la personne, 100 ans exactement après l'octroi du vote aux femmes du Manitoba. Au Gala, auquel 1 000 personnes ont assisté, nous avons décerné les prix Nellie pour souligner les Nellie d'aujourd'hui qui ont suivi les traces de cette pionnière dans leur travail pour la justice sociale et les droits des femmes et des personnes.

Et il y a eu de nombreux autres événements organisés pour marquer l'anniversaire. Le gouvernement fédéral a dévoilé un timbre et une pièce de monnaie. Le Musée du Manitoba a monté une exposition spéciale. Le gouverneur général du Canada a décerné les prix en commémoration de l'affaire « personne » dans notre Assemblée législative – c'était la deuxième fois seulement que cet événement se tenait à l'extérieur d'Ottawa. Une grande plaque commémorant le 100e anniversaire de l'octroi du vote aux femmes du Manitoba a été apposée dans l'Assemblée législative le jour où j'ai accueilli la délégation manitobaine des Héritières du suffrage d'À voix égales.

Une superbe murale a été peinte sur un édifice du centre-ville. Le Musée canadien des droits de la personne a accueilli des élèves pour un programme spécial; il a aussi invité l'honorable Kim Campbell en vue d'une présentation publique. De plus, le *Winnipeg Free Press* a publié une série d'articles intitulée « The Democracy Project » (le Projet démocratique), et de nombreuses autres organisations ont tenu divers types d'événements. Le Manitoba a célébré ce moment historique en grande pompe – avec fierté et passion.

Les femmes en politique

La loi n'accordait pas seulement aux femmes le droit de vote, elle les autorisait à se porter candidates aux élections. Tristement, au cours des 100 années ayant suivi l'obtention par les femmes du droit de vote, seules 51 députées provinciales ont été élues au Manitoba (du côté des hommes, il y en a eu 850). Au Canada, seulement 315 députées ont été élues durant ces 100 années.

Est-ce important? OUI! C'est important! Les femmes représentent 52 % de la population mondiale, mais demeurent sous-représentées parmi les dirigeants élus – un véritable déficit démocratique. Lorsque les femmes ont une voix au chapitre et défendent leurs idées, le débat est renforcé et enrichi, et nos politiques et programmes sont meilleurs pour tout le monde.

La lutte pour l'égalité est-elle terminée?

Tristement, il y a encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre l'égalité complète, même 100 ans après que les femmes ont combattu pour le droit de vote et remporté ce combat. Que l'héritage de Nellie vous inspire à changer le monde!

Un message à la personne que j'étais

Geraldine Van Bibber
Députée territoriale de Porter Creek Nord (Yukon)

Aujourd'hui, 3 juillet 2017, c'est mon anniversaire. Je réfléchis au chemin que j'ai parcouru et à celui qu'il me reste encore à parcourir. Accumuler les anniversaires a souvent cet effet-là!

Quand une occasion intéressante se présente, saisis-la. Tu engranges des connaissances, tu rencontres d'autres personnes et tu mûris. Quand j'étais vraiment très jeune, j'étais timide, maladroite et craintive. Puis, très jeune j'ai commencé à m'épanouir et à prendre conscience des possibilités qui s'offraient à moi. Jeune, j'ai commencé à travailler, j'ai fondé une famille et j'ai commencé à participer à la vie de ma collectivité.

J'ai été commissaire du Yukon, chancelière du Collège du Yukon, récipiendaire de l'ordre du Canada et députée provinciale du Yukon. À toi, mon double plus jeune, je dirais que tu peux atteindre tous les objectifs que tu te donnes. J'espère inspirer et encourager d'autres femmes!

Article vedette

Déjà 100 ans, et ce n'est pas fini : la situation des femmes dans l'arène politique au Canada

Depuis que les Albertains ont élu la première femme parlementaire au Canada – et dans l'ensemble du Commonwealth –, il y a 100 ans, les femmes ont fait de grands progrès pour augmenter leur nombre dans les assemblées législatives partout au pays. Cependant, les progrès ont été lents et irréguliers, et il y a un risque de régression. Dans le présent article, l'auteure revient sur l'histoire récente et parle de la situation actuelle des femmes élues dans nos assemblées législatives, et elle exhorte les Canadiens à poursuivre les efforts pour atteindre la pleine égalité hommes-femmes dans la représentation parlementaire.

Grace Alexandra Lore

Il y a 100 ans, Louise McKinney était élue à l'Assemblée législative de l'Alberta. C'était le début d'un long cheminement vers l'égalité politique à part entière pour les femmes. En effet, la première Autochtone (Ethel Blondin-Andrew, en 1988) et la première Noire (Jean Augustine, en 1993) ont obtenu leur siège à la Chambre des communes il y a moins de 30 ans, et la première femme ouvertement lesbienne (Libby Davis, en 1997), les premières femmes sud-asiatiques (Yasmin Ratansi, Nina Grewal et Ruby Dhalla, en 2004), ainsi que la première femme à avoir servi dans les trois ordres de gouvernement (Elinor Caplan, en 1997) ont été élues au Parlement il y a moins de 20 ans.

Le cheminement vers l'égalité réelle se poursuit : les femmes constituent un peu plus du quart de nos élus, qui vont de conseillers municipaux à maires, en passant par les législateurs provinciaux, territoriaux et fédéraux[1]. Cent ans plus tard, le moment est venu de faire le bilan et de voir le chemin parcouru.

Les femmes dans les assemblées législatives aux niveaux provincial, territorial et fédéral

La progression vers l'égalité dans la représentation et la participation des femmes au sein de la vie politique a été longue, lente et inégale. Au palier fédéral, le Canada se classe 62e au monde, avec seulement 27 % de femmes parlementaires à la Chambre des communes[2]. Il y a à peine cinq ans, après les élections de 2011, le Canada occupait le 41e rang mondial, devançant des pays comme la France, le Royaume-Uni et l'Australie; mais aujourd'hui, il se trouve derrière ces trois pays.

Grace Alexandra Lore est chercheure; elle travaille pour À voix égales Canada. Elle détient un doctorat en sciences politiques de l'Université de la Colombie-Britannique.

Il y a des écarts considérables dans la représentation entre les provinces et les territoires. En Colombie-Britannique, 39 % des députés élus en 2017 sont des femmes. Bien que cela représente un nouveau record pour une assemblée législative canadienne, la représentation des femmes a augmenté seulement d'un point de pourcentage par rapport à la législature précédente.

La Colombie-Britannique est suivie de près par le Yukon (37 %), l'Ontario (35 %) et l'Alberta (33 %). Ce

Un message à la personne que j'étais

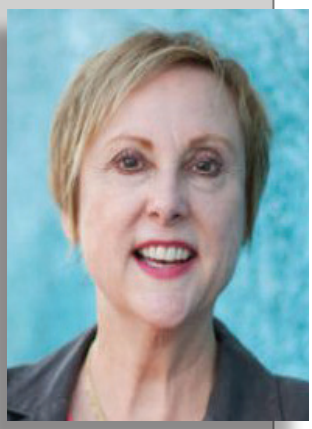

Janet Routledge
Députée provinciale de Burnaby North (Colombie-Britannique)

Les femmes ont tendance à attendre d'être invitées avant d'assumer des positions de pouvoir et d'influence.

Ne suis pas cette tendance.

Tu laisseras passer de nombreuses occasions de rendre le monde meilleur et le monde passera à côté de tes potentielles contributions.

Fais entendre ta voix. Fais-leur savoir que tu existes.

n'est pas une coïncidence si les trois provinces affichant la plus forte représentation de femmes sont dirigées par une première ministre (du moins, c'était encore le cas en Colombie-Britannique au moment de la rédaction du présent article). Aux dernières élections, la Nouvelle-Écosse a également fait des progrès en augmentant le pourcentage de femmes parlementaires de quatre points : à 29 %, presque le tiers des députés provinciaux sont maintenant des femmes.

C'est au Nunavut (9 %) et dans les Territoires du Nord-Ouest (11 %) que les femmes sont les moins représentées, mais certaines provinces de l'Atlantique ne font guère mieux. En effet, un peu plus de 19 % des députés provinciaux à l'Île-du-Prince-Édouard et seulement 16 % des députés au Nouveau-Brunswick sont des femmes.

Les femmes dans les organes exécutifs : premières ministres et membres du Cabinet

En 2013, on comptait six femmes premières ministres d'une province ou d'un territoire. D'Eva Aariak à Kathleen Wynne, des femmes au Nunavut, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario, au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador ont gravi les échelons pour devenir premières ministres. Quatre d'entre elles, Kathleen Wynne, Christy Clark, Allison Redford et Kathy Dunderdale, à Terre-Neuve-et-Labrador, comme d'autres femmes élues avant elles (rappelons-nous de Rita Johnson, Catherine Callbeck et Kim Campbell), sont devenues premières ministres en remportant une victoire dans la course à la direction de leur parti plutôt qu'aux élections générales. À l'époque, certains observateurs pensaient que l'ascension de ces femmes montrait les progrès réalisés vers l'égalité des sexes dans la vie politique canadienne. D'autres étaient moins optimistes et s'interrogeaient sur l'existence d'une « falaise de verre », c'est-à-dire sur le fait que c'est seulement lorsque des gouvernements ou des partis sont en difficulté que les candidats non conventionnels, notamment les femmes, sont susceptibles d'accéder au pouvoir.

Dans les deux cas, les analyses étaient trop simplistes. Kathleen Wynne, Allison Redford et Christy Clark ont toutes mené leur parti à une victoire inattendue. Cependant, parmi ces chefs, seules Kathleen Wynne et Christy Clark n'avaient pas démissionné, été chassées ou perdu leur siège avant le milieu de l'année 2014. Avec l'élection de Rachel Notely en Alberta, en 2015, et la défaite de Christy Clark en Colombie-Britannique par un vote de non-confiance le nombre de premières ministres provinciales se trouve à deux.

Mais il y a lieu d'être optimisme, car les femmes détiennent une plus grande proportion de postes au sein des Cabinets dans l'ensemble du pays (36 %) que de sièges dans les assemblées législatives provinciales et territoriales ou au Parlement fédéral. Cela n'est peut-être pas si surprenant, quand on sait quels efforts ont déployés le gouvernement néo-démocrate en Alberta et en Colombie-Britannique, et le gouvernement fédéral pour atteindre la parité au sein du pouvoir exécutif, bien qu'aucune assemblée législative au Canada ne soit encore composée à 50 % de femmes. En même temps, il existe six assemblées législatives où les femmes représentent plus de quatre membres sur dix du Cabinet provincial (l'Ontario,

Un message à la personne que j'étais

Candice Bergen
Députée fédérale de Portage – Lisgar (Manitoba)

Sois convaincue que tes idées et tes opinions sont importantes et valables. La plupart du temps, ta petite voix intérieure a tout à fait raison. Fais-toi confiance. Le fait de penser différemment de bon nombre de tes pairs est une force qu'il te faut accepter et non une raison de te réprimer.

En même temps, ne sois pas trop dure avec toi-même quand tu es un peu hésitante. La plupart de tes préoccupations sont légitimes, et tu ne devrais pas en être gênée. La prudence est bonne conseillère, et il te sera profitable de tenir compte du prix de tes décisions.

Surtout, n'évalue pas ton aptitude à diriger en fonction de tes notes, de ta popularité ou des éloges que tu reçois. Ta loyauté envers tes amis, ta famille et ta collectivité, le courage dont tu fais preuve en faisant ce qui est juste et ta volonté de faire face à ceux qui ont plus de pouvoirs que toi témoignent bien de tes qualités de leadership.

Oh, une dernière chose : ta curiosité fait partie intégrante de ton identité. Manifester un intérêt sincère à l'égard des gens, de leur vie et de leur histoire te sera très utile lorsque tu deviendras députée et que tu serviras les électeurs de ta circonscription et les Canadiens en général.

le Yukon et le Québec). Et même si c'est en dessous du seuil de 40 %, les Manitobaines sont mieux représentées au Cabinet (31 %) qu'à l'Assemblée législative (23 %). En Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, les femmes réussissent à peu près aussi bien, ou légèrement moins bien, au Cabinet qu'à l'Assemblée législative.

Fait notable, bon nombre de femmes occupent des postes importants bien en vue, comme la députée Chrystia Freeland, qui est ministre des Affaires étrangères, et les députées provinciales Cathy Rogers, au Nouveau-Brunswick, et Carole James, à la Colombie-Britannique, qui sont toutes deux ministres des Finances. Plusieurs femmes sont ministres de la Justice, comme Heather Stefanson, au Manitoba, Stéphanie Vallée, au Québec, et Jody-Wilson Raybould, au gouvernement fédéral.

La diversité chez les femmes

Au moins à la Chambre des communes, les femmes constituent un groupe plus diversifié que leurs homologues masculins. En effet, près de 23 % des femmes de la législature actuelle appartiennent à une minorité visible, contre seulement 16 % des hommes. Qui plus est, les femmes sont mieux représentées parmi les députés autochtones (30 %) que les nonautochtones. Toutefois, les femmes membres d'une minorité et autochtones demeurent sousreprésentées. Après avoir doublé, pour passer de 4 à 8 % entre 1993 et 2004[3], la représentation des femmes membres d'une minorité est actuellement à environ 6 %[4]. Les femmes autochtones représentent moins de 1 % de tous les députés.

Le chemin parcouru depuis l'élection de Louise McKinney a été long et passionnant, mais les progrès bien trop lents. En mars de cette année, À voix égales s'est lancé dans une initiative historique et ambitieuse : Héritières du suffrage. Dans le cadre de cette initiative, À voix égales a fait venir à Ottawa 338 jeunes femmes dynamiques de tous les horizons pour remplir la Chambre des communes à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Cette journéelà, plus de femmes ont occupé de sièges à la Chambre que le nombre de femmes élues au gouvernement fédéral depuis le début de la démocratie au Canada.

Au rythme actuel, cela prendra plus de 90 ans avant qu'il y ait la parité à la Chambre des communes. On y arrivera plus tôt dans certaines provinces si le rythme des progrès se maintient, mais cela prendra beaucoup plus de temps dans d'autres provinces. La proportion de femmes a diminué lors des trois dernières élections à l'Île-du-Prince-Édouard; si cette tendance continue, la représentation des femmes sera plus près de zéro que de 50 % d'ici 20 ans.

À l'occasion de ce centenaire, il y a beaucoup à célébrer en ce qui concerne la participation et la contribution des femmes à la vie politique. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour que le rêve de la parité se réalise pour les Héritières du suffrage, et pas seulement pour leurs arrière-petites-filles.

Notes

1 Cela n'inclut pas les conseils scolaires, les conseils de parcs ou les conseils de bande.

2 Toutes les statistiques internationales viennent de l'Union Interparlementaire, http://www.ipu.org/wmn-f/arc/classif011216.htm.

3 Young (2013) dans *Stalled: The Representation of Women in Canadian Governments* [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

4 Statistique Canada (2016), http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010-x/2011001/tbl/tbl2-fra.cfm. Veuillez noter que la représentation des minorités visibles a été déterminée par une évaluation visuelle des photographies du site Web de la Chambre des communes. Les députés qui s'identifient comme Inuit, Métis ou membres des Premières Nations ont été comptés comme étant Autochtones.

Un message à la personne que j'étais

Linda Lapointe
Députée fédérale de Rivière-des-Mille-Îles (Québec)

Patience, patience, patience. Même si la vie est toujours à 100 km/h, prends le temps de faire de la rétrospection sur une base régulière; les choses ne viennent pas toujours aussi rapidement qu'on le souhaite, mais c'est le bon travail qui mène aux récompenses.

Reste authentique, persévérante et tenace, tout en restant féminine. Être une femme en politique peut parfois être difficile, mais sache que les efforts et les embûches que tu vivras, sont des pas de géant pour la prochaine génération de jeunes femmes ambitieuses auquel tu seras un exemple de réussite. Sois également consciente des proportions, on possède deux oreilles et une bouche, utilise les bien, et avec les proportions! L'adage est vrai : la parole est d'argent et le silence est d'or.

Bref, les aptitudes sont une chose, mais c'est l'attitude qui te fera démarquer des autres, sois positive, souris et ait du plaisir tout en travaillant fort, c'est la clé!

Article vedette

Mères en politique : du travail, c'est du travail

Dans notre pays, comme dans bien d'autres, le nombre croissant de femmes parlementaires a amené des chercheurs à étudier la question de la représentation des sexes au sein des milieux de travail du monde politique. Le milieu parlementaire répond-il aux besoins de ces femmes, et y a-t-il des obstacles à leur participation? Les auteurs de cet article examinent ces questions du point de vue de l'équilibre travail-famille et du rôle de parent. Les questions de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle intéressent tous les parlementaires, mais les parents ayant de jeunes enfants – et parmi eux les femmes, qui assument une plus grande part de cette responsabilité depuis toujours – ont des contraintes de temps particulières. Les auteures ont fait une recension des études récentes et en cours sur les femmes en politique et ont constaté que, si le soutien de l'État pour les familles de travailleurs est valorisé partout dans le monde, les institutions n'ont pas évolué au même rythme, non plus que les politiques qui faciliteraient le travail des femmes et des mères, et surtout leur carrière politique. Les auteures concluent que nous devons repenser la façon de faire de la politique pour veiller à ce que ce lieu de travail unique soit accessible aux gens de tous les horizons, à toutes les étapes de leur vie familiale.

Amanda Bittner et Melanee Thomas

Les mères en politique ont toujours attiré l'attention. Qu'on pense à Margaret Thatcher, qui a affirmé, après son premier discours, qu'elle ne pouvait pas assumer de plus grandes responsabilités avant que ses enfants aient grandi[1], ou à l'intérêt suscité par la déclaration de Julia Gillard, lorsqu'elle a dit avoir pris la décision de ne pas avoir d'enfants[2], la situation parentale des femmes en politique fait souvent les manchettes. Même si elle n'était pas elle-même une élue, Michelle Obama a vu son rôle de mère mis en cause lorsqu'on a commenté l'absence de Sasha Obama lors du discours d'adieu de son père, en janvier 2017. Sasha avait un examen le lendemain matin. Elle était restée à la maison pour étudier, et on a vu cela comme une preuve de l'intérêt que Michelle porte à son rôle de mère. Il y a eu une multitude de gazouillis comme celui-ci :

« Vous êtes tous là à demander où est Sasha! Comme s'il n'y avait pas d'école demain, et comme si Michelle n'était pas une maman noire! » [TRADUCTION]

Amanda Bittner est professeure agrégée au département de sciences politiques à l'Université Memorial. Melanee Thomas est professeure agrégée au département de sciences politiques à l'Université de Calgary

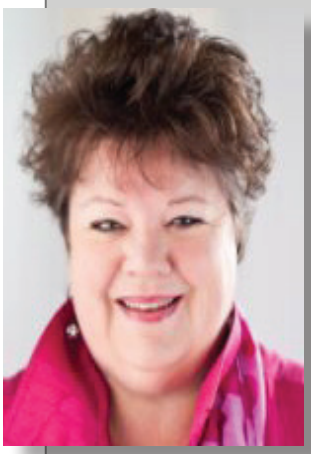

Un message à la personne que j'étais

Linda Reid
Députée provinciale de Richmond South Centre (Colombie-Britannique)

Le monde appartient à ceux qui répondent « présent », alors faites-le! Foncez sans rien regretter. C'est beaucoup mieux que de se faire dire : « Allez, secoue-toi! » Si on veut des communautés plus fortes, il faut donner aux jeunes parents et à leurs enfants les ressources dont ils ont besoin. Il faut renforcer nos communautés. Il y a une maxime qui dit qu'agir en fonction du bien-être d'autrui est le loyer à payer pour habiter sur la terre. Continuez d'y croire et tout ira bien.

Le rôle de première dame (ou de femme de premier ministre, pour prendre l'exemple de Sophie Grégoire) n'est pas le même que celui de secrétaire d'État ou de ministre de l'Environnement (dans le contexte canadien). Toutefois, dans le monde entier, on s'intéresse de la même manière à la compatibilité des rôles de mère et de politicienne. Anne Marie Slaughter, autrefois directrice de la planification des politiques au Département d'État, a quitté avec fracas ce poste très exigeant pour prendre plutôt un autre poste exigeant dans le milieu universitaire, disant que l'horaire de travail absolument inflexible de son ancien emploi ne lui permettait pas d'élever une famille[3]. Au Canada, la ministre de l'Environnement, Catherine McKenna, a fait des vagues quand elle a fait part de son intention d'éteindre son téléphone chaque soir afin de souper tranquille en famille[4].

La question d'équilibre entre travail et responsabilités familiales n'est pas nouvelle. En fait, si l'on cherche « équilibre travail-famille » sur un fureteur, on obtient 10 millions de résultats. Il y a une bonne raison à cela. Selon Statistique Canada, la proportion de mères ayant un conjoint et qui travaillent à plein temps est d'environ 58 %. Chez les mères seules, ce nombre atteint 78 %[5]. Ces chiffres sont semblables à la moyenne établie récemment par l'OCDE, qui avoisine les 70 %[6]. En fait, les mères du monde entier travaillent, souvent autant à la maison qu'à l'extérieur, et c'est ainsi depuis très longtemps.

Le phénomène des mères occupant un poste politique dans une assemblée législative est plus récent. Actuellement, à l'échelle mondiale, il y a environ 23 % de *femmes* dans les parlements, en moyenne[7]. Nous ne savons pas dans quelles proportions ces femmes sont mères, mais nous pouvons présumer sans crainte de nous tromper qu'elles ne le sont pas toutes. Les femmes représentent une petite partie du monde des élus, mais leur nombre est quand même croissant, et il y a des mères parmi elles. Nous devons donc nous intéresser davantage au milieu de travail *politique* pour déterminer s'il répond aux besoins des employés (tant les mères que les pères), et s'il existe des obstacles (propres à un sexe en particulier) nuisant à la participation des parents. Le présent article fait valoir que, malgré certains progrès, il reste encore un énorme travail à faire pour que le monde des politiciens élus a) permette aux parents d'avoir une vie équilibrée; b) ne comporte pas d'autres obstacles à la participation de certains segments de la population, dont les mères.

Des accommodements pour les parents – Les exigences du travail politique

Des recherches récentes[8] donnent à penser qu'il est difficile de conjuguer les tâches de parent et de politicien, surtout pour les femmes. Les règles et normes appliquées dans les assemblées législatives entraînent souvent des difficultés plus grandes que celles qu'on associe généralement aux emplois « normaux ».

Barbara Arneil[9] évalue les règlements des assemblées législatives dans trois pays (Canada, Grande-Bretagne et Australie), et constate qu'il existe un certain nombre de facteurs rendant le travail de parlementaire particulièrement difficile pour les mères ayant de très jeunes enfants. Elle signale les choix déchirants que doivent faire les mères politiciennes que les autres mères qui travaillent n'ont jamais à faire, au Canada. Par exemple, étant élues pour seulement quelques années à la fois, les législatrices hésitent à prendre un congé de maternité comme elles le feraient si elles travaillaient dans

Un message à la personne que j'étais

Diane Lamarre
Députée de Taillon (Québec)

Mais qu'est-ce qui t'a pris Diane de te lancer en politique? Es-tu heureuse?

Le téléphone sonne, madame Pauline Marois, première femme, Première ministre du Québec veut me parler. J'ai beaucoup à perdre si je me présente. Je repense à des femmes qui m'ont inspirée : d'abord ma mère, qui m'a donné l'amour du travail et le souci d'intégrité. Je pense à Zahida, avec qui j'ai travaillé en aide humanitaire en Bosnie-Herzégovine à la réforme en santé d'après-guerre. Je pense à Janine Matte, première femme Présidente de l'Ordre des pharmaciens. Je suis alors la deuxième femme présidente en 140 ans. Je n'ai jamais rêvé d'une carrière politique mais j'ai toujours voulu servir les gens qui m'entourent et le Québec. Le manque d'accès en santé m'indigne. Tout à coup, tout trouve son sens et me conduit vers cet engagement ultime. J'aurai des ennemis, ce que j'avais peu avant, mais j'aurai une voix – sur 125 - pour porter au plus haut ce dont mes concitoyens ont besoin. Et ça, c'est un privilège inestimable. Je serai une combattante respectueuse et oui, je suis heureuse!

un autre secteur. Leur réélection (si désirée) dépend en partie de leur rendement à ce poste. Il est donc difficile de prendre une année (ou même quelques mois) de congé pour s'occuper d'un enfant en bas âge. La controverse qu'a suscitée Catherine McKenna en annonçant qu'elle éteindrait son téléphone quelques heures chaque soir nous révèle une chose : que les Canadiens s'attendent à ce que les politiciens soient toujours en service et toujours disponibles. On n'en attend certainement pas autant des gens qui occupent un emploi dit « normal ». Ces attentes sont certainement difficiles pour les pères également, et même pour les gens qui n'ont pas d'enfants, mais les nouvelles mamans doivent composer avec une série de difficultés particulières. C'est vrai aussi pour les mères d'enfants d'âge préscolaire (qui exigent beaucoup de temps que des enfants qui vont à l'école).

Arneil souligne – outre les pressions exercées sur les femmes qui veulent être réélues – les difficultés que peuvent connaître les mères qui nourrissent leur enfant au sein et qui siègent dans une assemblée législative. Ces assemblées ont un code rigide et des rituels ainsi que des horaires impossibles à modifier. Les représentants élus ont souvent peu de contrôle de leur horaire quotidien et doivent répondre rapidement aux appels au vote imprévus. C'est très différent de ce qui se passe dans un lieu de travail plus courant et convivial. Arneil constate que certaines assemblées législatives ont des règles archaïques qui interdisent la présence de bébés dans l'enceinte de l'assemblée, définissant ces bébés comme des « étrangers » parce que ce ne sont pas des représentants élus ou nommés. Si cette explication ne suffit pas, on sort d'autres arguments interdisant de nourrir l'enfant au sein ou au biberon, parfois parce que les collations sont interdites pour tous dans l'enceinte. Cela s'est produit récemment dans quelques assemblées législatives au Canada : en Alberta, deux députées provinciales enceintes ont découvert que ni la grossesse ni la naissance d'un enfant ne figurait sur la liste des motifs d'absence approuvés. Cette omission est en partie attribuable au fait que personne n'avait encore envisagé cette possibilité avant 2016[10]. On peut en rire, mais ce sont là de véritables empêchements, pour les parents de jeunes enfants qui songent à s'engager dans une carrière politique, ce qui est pourtant leur droit le plus strict, sur les plans démocratique et constitutionnel. Si l'on veut vraiment élargir le bassin des parlementaires, il est primordial d'apporter des changements à ces institutions pour qu'il soit possible de composer avec des responsabilités parentales quand on occupe un poste de législateur.

Rosie Campbell et Sarah Childs[11] formulent des arguments semblables dans le contexte du Royaume-Uni, disant que les institutions politiques semblent interdire toute forme de soins à autrui, en général. Les exigences de l'emploi sont telles que toute tentative de combiner responsabilités législatives et responsabilités familiales est particulièrement difficile pour les femmes. Les responsabilités familiales supposent le soin des enfants, mais aussi, de plus en plus, le soin des aînés, ou de tout proche qui est malade, quel que soit son âge. Ce sont les femmes qui s'occupent de la plus grande partie de ces soins, et il devient très compliqué pour elles de s'acquitter de ces tâches si elles sont politiciennes. Les auteures font

Un message à la personne que j'étais

Lisa Thompson
Députée provinciale de Huron-Bruce (Ontario)

Cher double,

Avant tout, accroche-toi à tes rêves parce qu'en travaillant d'arrache-pied et en restant fidèle à toi même, tes rêves se réaliseront!

Il est aussi important de ne jamais oublier ses racines! Sois toujours fière d'avoir grandi sur une ferme. Le fait est que, dans l'avenir, de moins en moins de personnes auront la chance de vivre une expérience si extraordinaire.

Et tu sais quoi, ces clubs 4 — H, auxquels tu t'es donnée corps et âme, te prépareront admirablement bien à ta carrière. Si tu te promets d'employer ta tête pour réfléchir, ton cœur pour demeurer loyale et ton corps pour vivre en santé, tu entameras un périple riche de possibilités. N'oublie pas de remercier ceux qui t'ont aidée chemin faisant et prends toujours le temps d'aider les autres en retour.

Ne cesse jamais de siffler. Montre-toi toujours humble et bonne. Aime ta famille et tes amis et savoure les moments passés chez toi. Efforce-toi toujours de donner le meilleur de toi.

plusieurs propositions intéressantes, dont le partage du travail entre parlementaires (par exemple deux députés à temps partiel pourraient s'occuper d'une circonscription), ce qui permettrait à des représentants élus de remplir leurs fonctions tant parentales que parlementaires. Un élément de leur argumentation est particulièrement intéressant : l'adoption d'un code d'éthique prévoyant qu'un parlementaire doit pouvoir s'occuper de ses proches profiterait à tous les parents – femmes et hommes, car ceux-ci assument de plus en plus de responsabilités de cet ordre dans nos sociétés. Cela pourrait donc accroître grandement la participation de différents segments de la population au processus de représentation politique.

Les parents en campagne

La nature du travail politique n'est pas difficile seulement pour les mères. Les candidats et les représentants élus doivent non seulement se plier aux exigences de leur poste, mais ils doivent aussi faire des choix importants quant à leurs interventions stratégiques, leurs communications et leurs interactions avec les électeurs et les médias. Arneil[12] soulève ces questions en relation avec l'allaitement. Selon elle, les femmes doivent déjà se battre pour pouvoir allaiter plus facilement. Les pressions exercées sur les parents sont cependant encore bien plus grandes, et les choix qu'ils doivent faire, plus nombreux.

Melanee Thomas et Lisa Lambert[13] ont évalué les communications des députés au cours de la 41e législature pour voir s'il y avait des différences dans la façon dont les députés présentent leur famille ou parlent de leur condition de parent avec leurs électeurs, en ligne ou dans les envois postaux. En analysant leurs communiqués officiels, Mmes Thomas et Lambert constatent que les députés de sexe masculin sont plus nombreux à avoir des enfants et plus enclins à faire valoir leur vie familiale auprès de leurs électeurs, par rapport à leurs collègues de sexe féminin. En outre, les entrevues menées par les auteures auprès de parlementaires laissent supposer que certaines députées évitent sciemment de parler de leur vie de mère au cours des campagnes électorales et dans leurs communications avec les électeurs, craignant pour la sécurité de leurs enfants. On constate de plus en plus que, dans les médias sociaux, les politiciennes risquent davantage d'être victimes de menaces personnelles que leurs pairs masculins, et bon nombre de mères craignent pour leur propre sécurité et celle de leurs enfants.

À Terre-Neuve-et-Labrador, la députée provinciale et ex-ministre des Finances Cathy Bennett a publiquement admis qu'elle était grandement victime d'intimidation, de harcèlement et de menaces en ligne. Cela illustre bien les craintes et préoccupations dont nous parlons ici[14]. Il ne faut pas croire pour autant que l'intimidation et le harcèlement n'existent pas à l'endroit des hommes et des pères, mais les politiciennes sont davantage ciblées. Aucun des hommes (tant parmi les députés qu'au sein de leur personnel) interviewés par Mmes Thomas et Lambert n'ont dit que la sécurité était un facteur d'inquiétude quand ils devaient décider de présenter ou non leur famille, et surtout leurs enfants, au public. Les questions de sécurité et les choix qui s'imposent en conséquence pour les mères en politique sont un facteur qui a peut-être été ignoré par le passé, mais qui pourrait représenter une préoccupation croissante à l'avenir.

Les politiciens ont assez peu de contrôle sur l'information qui est diffusée dans la population. C'est particulièrement vrai si l'on pense au rôle des médias dans la couverture des campagnes électorales. Les journalistes font leur part d'analyse des personnalités publiques féminines et aiment les présenter dans leur rôle de mère. Des recherches antérieures montrent que les articles médiatiques sur la vie des politiciennes hors du travail peuvent mettre l'accent uniquement sur leurs enfants[15], mais aussi sur leur situation maritale et leur vie sexuelle[16]. Des travaux récents[17] de Melissa Miller portant sur la couverture médiatique de la campagne d'Hillary Clinton et de Sarah Palin lors des primaires de 2008 aux États-

Un message à la personne que j'étais

Députée provinciale de Summerside — St. Eleanors (Île-du-Prince-Édouard)

Tes débuts dans la vie, quels qu'ils soient, n'influent pas sur ton avenir : l'important n'est pas comment tu commences ta vie, mais ce que tu en fais. La vie est un marathon et non un sprint. N'oublie pas que faire un pas en arrière après en avoir fait un en avant n'est pas une catastrophe, mais plutôt une danse. Alors, quoiqu'il arrive dans ta vie, n'arrête pas de danser. :)

Aie le courage d'accepter l'imperfection et accueille à bras ouverts la vulnérabilité. Initialement, le mot courage signifiait être capable de raconter son histoire en y mettant tout son cœur. Alors, raconte ton histoire, les bons et les mauvais moments. On ne sait jamais qui écoute et qui pourrait se sentir inspiré par ton récit. Et, surtout, fais d'abord montre de compassion et bonté envers toi-même parce que tu ne peux montrer aux autres de la compassion si tu ne traites pas toi-même avec bienveillance.

Unis mènent à la conclusion que l'habitude de présenter les femmes et les mères de façon stéréotypée serait en déclin dans les médias. Ces travaux permettent aussi de penser que les électeurs perçoivent les figures féminines, comme les mères, de façon positive – ce qui donne plus de valeur à l'argument voulant que les femmes en politique adoptent des comportements avisés et stratégiques et fassent des choix sensés quant à la façon de se présenter au public. Il y aurait donc des avantages à mettre en lumière ou à occulter cette information personnelle selon le contexte. Les recherches dans le domaine montrent que le sexe d'une personne et le fait qu'elle ait ou non des enfants influent sur le type de campagne qu'elle fera en vue d'une élection. Tout en gardant cela à l'esprit, il reste de bonnes raisons de croire que les craintes relatives à la sécurité, l'impression d'être davantage victime de trolls et le risque d'être l'objet d'une couverture médiatique injuste pourraient dissuader des femmes (et des mères) de s'engager en politique.

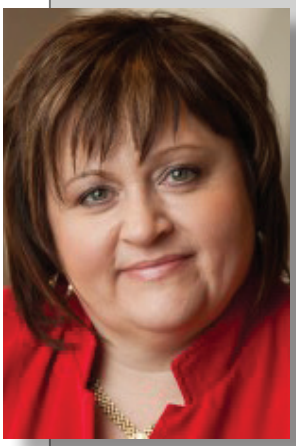

Un message à la personne que j'étais

Lisa Harris
Députée provinciale de Miramichi Bay-Neguac (Nouveau-Brunswick)

Il est important que tu croies en toi. Tu dois croire en ton instinct, mais sois consciente des aspects de toi où tu peux faire mieux.

Tu ne devrais jamais avoir peur de poser des questions. C'est la seule manière d'apprendre pour toi et ceux qui t'entourent. Douter ne représente qu'une occasion d'apprendre quelque chose de nouveau. Tu ne devrais donc jamais avoir peur de reconnaître que tu ne sais pas quelque chose.

N'hésite pas à participer à toutes les conversations, quelle que soit la salle de conférence et quelle que soient les personnes qui s'y trouvent !!

Fais tes recherches, vérifie les faits et pose les questions importantes. Utilise tes connaissances pour prendre des décisions.

Enfin, il est primordial de travailler en sachant où tu vas. Cela ne suffit pas d'avoir simplement un objectif. Tu dois choisir un but bien précis, prévoir le chemin à parcourir et être toujours prête à travailler dur pour atteindre ce but.

Le rôle de parent, l'attitude en politique et la participation

Les données montrent que le fait d'être parent influe sur la carrière politique et les choix des politiciens, et il est particulièrement manifeste qu'être parent modifie les attitudes individuelles et la participation à la vie politique au sein de la population. Il s'agit là d'un domaine de recherche qui a reçu moins d'attention dans les écrits savants, jusqu'à maintenant. Concernant les attitudes et les préférences, on a tendance à mettre l'accent sur les différences entre femmes et hommes, ou sur le fossé entre les sexes, plutôt que sur les différences entre parents et nonparents, ou entre mères et pères. Même s'il y a peu d'études sur la question, il y a tout lieu de croire que le fait d'être parent est une expérience enrichissante ayant une grande influence sur les attitudes et les gestes de M. et Mme Tout-le-Monde.

Des travaux récents de Goodyear-Grant et Bittner[18] donnent à penser que les parents sont probablement plus conservateurs sur les enjeux liés à la culture, à la criminalité et à la sécurité. Ces mêmes auteures constatent très peu de différences constantes entre les mères et les pères. Malgré leurs ressemblances, on remarque toutefois qu'il y a invariablement des différences entre parents et non-parents. Mmes O'Neill et Gidengil[19] examinent la participation des femmes à la vie politique et évaluent les différences entre parents et non-parents. Leurs résultats montrent que, sauf dans les familles monoparentales, la simple présence d'enfants au foyer ne suffit pas à faire diminuer certaines formes de participation des femmes à la vie politique. Cependant, l'âge des enfants est important : les femmes ayant des enfants de 5 à 12 ans participent davantage que les autres femmes à certaines activités. Il semble que le fait d'avoir des enfants à l'école *accroît*, en réalité, la probabilité que les femmes fassent du travail bénévole ou signent des pétitions. C'est une découverte importante qui fait contrepoids aux conclusions selon lesquelles le fait d'avoir des enfants peut réduire le désir des mères de se présenter en politique.

Bien sûr, l'activisme politique ne prend pas seulement la forme de pétitions et de travail bénévole. Dans un projet de recherche, Mmes Micheletti and Stolle[20] examinent l'effet de mobilisation des enfants sur leurs parents dans le contexte des questions politiques liées à la consommation. Elles constatent que les parents d'enfants plus âgés sont davantage conscients des questions de protection de l'environnement en ce qui a trait à la production d'aliments et de jouets. Précisons que les mères s'en préoccupent plus que les pères. Dans l'ensemble, ces études font ressortir la relation complexe entre le sexe, le rôle de parent et l'engagement citoyen. Le fait d'être parent peut influencer et mobiliser les citoyens, mais ces effets ne sont

pas constants dans tous les contextes et ne sont pas aussi marqués chez les pères que chez les mères. Il faudrait approfondir les recherches pour nuancer davantage les conclusions quant à l'influence qu'a le fait d'être parent sur le degré de politisation.

Conclusions : Le rôle du gouvernement? Des programmes de soutien des familles

Dans cet article, notre objectif était de décrire la situation actuelle chez les mères poursuivant une carrière politique ou tout simplement en tant qu'électrices et citoyennes engagées. Nous avons constaté que la politique est certainement structurée en fonction d'un modèle parental stéréotypé selon le sexe. Au départ, nous avions posé l'hypothèse que, même si certains progrès se remarquent quant aux possibilités pour les femmes et les mères de participer pleinement à la politique, il faut en faire davantage. Nous admettons que bon nombre des modèles existant aujourd'hui changeront dans les temps à venir, à mesure que les femmes et les mères prendront plus de place dans le monde politique. Cela peut entraîner une modification des normes et, par conséquent, des stratégies variant selon le sexe dont nous avons parlé plus haut. Nous espérons que le harcèlement en ligne dont les politiciennes sont victimes disparaîtra à mesure que le public s'habituera à voir de plus en plus de femmes haut placées en politique. Par ailleurs, les attentes des parents ont changé substantiellement au cours des dernières décennies. Les pères sont généralement beaucoup plus actifs au sein de la famille, tant pour les soins aux enfants que pour les travaux ménagers. Les parents sont davantage des partenaires égaux que par le passé[21]. Cela permet de supposer que les normes et les stéréotypes accolés aux rôles de père et de mère évoluent. On peut aussi en déduire que les pères pourraient éventuellement connaître à leur tour les difficultés auxquelles se butent actuellement les mères.

Ces schèmes soulèvent d'importantes questions au sujet des relations causales entre la politique, le sexe, la vie familiale et l'influence due au rôle de parent. Les changements auxquels nous assistons sont-ils provoqués par la présence plus grande des femmes dans les milieux politiques? Peut-on présumer que les femmes seraient les principaux vecteurs de changement des politiques et du monde politique par leur simple présence? Ou encore, les femmes s'impliquent-elles davantage en politique maintenant parce que les attitudes ont changé et qu'il est devenu plus acceptable socialement pour une mère de se présenter comme candidate à un poste électif? Nous soupçonnons que la vérité est entre les deux, mais nous croyons aussi que l'État et le gouvernement ont un rôle important à jouer pour faciliter la participation politique de tous les segments de la société, y compris des femmes, des mères et d'autres groupes qui sont généralement marginalisés comme, entre autres, les minorités racialisées, les minorités linguistiques et les immigrants.

Des études ont montré qu'il existe un lien entre le soutien de l'État aux politiques aidant les familles et la participation des femmes (et des mères) en politique. Nos recherches comparatives sur les politiques gouvernementales concernant les femmes et le travail montrent que la plupart des pays de l'OCDE semblent s'entendre sur la nécessité d'équilibrer le temps de travail rémunéré et le temps consacré à la famille, et que l'État a un rôle plus important à jouer pour faciliter l'équilibre entre travail et vie personnelle. Bien sûr, un certain nombre des modifications aux politiques et des innovations qui ont été adoptées quand les femmes ont obtenu le droit au suffrage correspondaient à des changements déjà en cours quant à la présence des femmes sur le marché du travail, et ont contribué à faciliter davantage leur présence. Par exemple, les congés parentaux – de maternité et de paternité –, ainsi que l'assouplissement des modalités de travail, les garderies réglementées ou subventionnées par l'État et les programmes d'éducation préscolaires sont autant de politiques ayant vu le jour au cours des dernières décennies. Elles sont plus ou moins accessibles selon les pays, mais toutes ces politiques sont conçues pour aider les parents à concilier leurs responsabilités publiques et privées.

Si le soutien de l'État pour les familles de travailleurs est valorisé partout dans le monde, les institutions n'ont pourtant pas évolué au même rythme, pas plus que les politiques qui faciliteraient le travail des femmes et des mères, et surtout leur carrière en politique. Nous croyons qu'il faut un débat sur le rôle des parents – et en particulier des mères – en politique. Voulons-nous que les parents soient en mesure de participer pleinement à la vie politique, comme ils en ont le droit? Si oui, nous devons être en mesure de combler les besoins des représentants élus dans les assemblées. Nous devons donc repenser la façon de faire de la politique pour veiller à ce que ce lieu de travail unique soit accessible aux gens de tous les horizons, à toutes les étapes de leur vie familiale.

Endnotes

1 Judith Woods. 2013. « Margaret Thatcher: «Yes, I wish I saw more of my children. But I can't regret» ». *The Telegraph*, 9 avril 2013. http://www.telegraph.co.uk/news/politics/margaret-thatcher/9982157/Margaret-Thatcher-Yes-I-wish-I-saw-more-of-my-children.-But-I-cant-regret.html. Consulté le 12 janvier 2017.

2 Jody Day. 2012. « Julia Gillard and the fear of the childless woman. » *The Guardian*, 25 octobre 2012. https://www.theguardian.com/commentisfree/2012/oct/25/julia-gillard-childless-woman. Consulté le 12 janvier 2017.

3 Anne-Marie Slaughter. 2012. « Why Women Still Can't Have it All ». *The Atlantic*, juillet-août 2012. http://www.theatlantic.com/magazine/archive/2012/07/why-women-still-cant-have-it-all/309020/. Consulté le 12 janvier 2017.

4 CBC News. 2016. « Catherine McKenna, environment minister, turns off phone for family ». *CBC News: Ottawa*, 14 janvier 2016. http://www.cbc.ca/news/canada/ottawa/

catherine-mckenna-turns-off-phone-1.3404071. Consulté le 12 janvier 2017.

5 Sharanjit Uppal. 2015. « Profils d'emploi des familles avec enfants. » *Regards sur la société canadienne*. Produit nº 75-006-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Publié le 24 juin 2015. http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2015001/article/14202-fra.pdf. Consulté le 12 janvier 2017.

6 Willem Adema, María del Carmen Huerta, Annette Panzera, Oliveri Thevenon et Mark Pearson. « The OECD Family Database: Developing a Cross-National Tool for Assessing Family Policies and Outcomes », *Child Indicators Research* 2: 437–460.

7 Union interparlementaire. 2016. *Les femmes dans les parlements nationaux*. http://www.ipu.org/wmn-f/world.htm. Consulté le 12 janvier 2017.

8 Melanee Thomas et Amanda Bittner, éd., à paraître. *Mothers and Others: The Role of Parenthood in Politics*. Vancouver, UBC Press.

9 Barbara Arneil. À paraître. « Lactating Mothers and Parliament: Beyond Accommodation », dans *Mothers and Others: The Role of Parenthood in Politics*, Melanee Thomas et Amanda Bittner, éd. Vancouver, UBC Press.

10 Mariam Ibrahim. 2016. « Committee takes baby steps towards implementing maternity leave for pregnant Alberta MLAs », *Edmonton Journal*, 9 février 2016. http://edmontonjournal.com/news/politics/wildrose-makes-family-friendly-proposals-for-legislature-at-all-party-committee-meeting. Consulté le 12 janvier 2017.

11 Rosie Campbell et Sarah Childs. À paraître. « The (M)otherhood Trap: Reconsidering Sex, Gender, and Legislative Recruitment. » dans *Mothers and Others: The Role of Parenthood in Politics*, Melanee Thomas et Amanda Bittner, éd. Vancouver, UBC Press.

12 Barbara Arneil. À paraître. « Lactating Mothers and Parliament: Beyond Accommodation », dans *Mothers and Others: The Role of Parenthood in Politics*, Melanee Thomas et Amanda Bittner, éd. Vancouver, UBC Press.

13 Melanee Thomas et Amanda Bittner, éd. À paraître. *Mothers and Others: The Role of Parenthood in Politics*. Vancouver, UBC Press.

14 Sue Bailey. 2016. « Newfoundland finance minister Cathy Bennett exposes cyber abuse », *The Toronto Star*, 12 décembre2016. https://www.thestar.com/news/canada/2016/12/12/i-was-bullied-online-newfoundland-finance-minister-cathy-bennett-exposes-cyber-abuse.html. Consulté le 12 janvier 2017.

15 Liesbet Van Zoonen. 2006. « The Personal, the Political, and the Popular: A Woman's Guide to Celebrity Politics », *European Journal of Cultural Studies*, 9(3): 287–301.

16 Linda Trimble Angelina Wagner, Shannon Samper, Daisy Raphael et Bailey Gerrits. 2013. « Is It Personal? Gendered Mediation in Newspaper Coverage of Canadian National Party Leadership Contests, 1975–2012 », *International Journal of Press/Politics*, 18(4): 462–481.

17 Melissa K. Miller. À paraître. « Mothers and the Media on the Campaign Trail », dans *Mothers and Others: The Role of Parenthood in Politics*, Melanee Thomas et Amanda Bittner, éd. Vancouver, UBC Press.

18 Elizabeth Goodyear-Grant et Amanda Bittner. À paraître. « The Parent Gap in Political Attitudes: Mothers versus Others », dans *Mothers and Others: The Role of Parenthood in Politics*, Melanee Thomas et Amanda Bittner, éd. Vancouver, UBC Press.

19 Brenda O'Neill et Elisabeth Gidengil. À paraître. « Motherhood's Role in Shaping Political and Civic Participation », dans *Mothers and Others: The Role of Parenthood in Politics*, Melanee Thomas et Amanda Bittner, éd. Vancouver, UBC Press.

20 Michele Micheletti et Dietlind Stolle. À paraître. « Toying around with the Future: Sustainability within Families », dans *Mothers and Others: The Role of Parenthood in Politics*, Melanee Thomas et Amanda Bittner, éd. Vancouver, UBC Press.

21 Kim Parker et Wendy Wang. 2013. « Modern Parenthood: Roles of Moms and Dads Converge as They Balance Work and Family », *Pew Research Center*, 14 mars 2014. http://www.pewsocialtrends.org/2013/03/14/modern-parenthood-roles-of-m oms-and-dads-converge-as-they-balance-work-and-family/. Consulté le 12 janvier 2017.

Un message à la personne que j'étais

Patricia Arab
Députée provinciale de Fairview-Clayton Park (Nouvelle-Écosse)

Sois patiente. Arrête de souhaiter que le temps passe et d'attendre que la vie commence. Profite du moment présent. C'est ça la vie.

Examine les critiques à tête reposée. Ne les prends pas à cœur. Les critiques te montreront des façons de grandir et te permettront de déterminer qui tu veux devenir. Si tu les laisses te blesser, elles ne feront que te paralyser et t'empêcher de progresser, et il y a encore beaucoup d'expériences qui t'attendent.

Finalement, considère ton sexe comme ta plus grande force et non comme un obstacle qui te nuira. Des gens te feront parfois sentir inférieure, mais c'est seulement leur peur qui parle. Sois forte et aimable. Les aspects les plus « féminins » de ta personnalité seront la clé de ton succès.

Article vedette

Titres de civilité féminins anglophones au Parlement : Miss, Mrs., Ms. ou aucun de ceux-ci

Lorsqu'il est question des titres anglophones utilisés dans le contexte officiel de la Chambre législative ou dans le cadre un peu moins formaliste des salles de comités, les femmes sont dans une position unique, dans la mesure où plusieurs titres de civilité conventionnels s'offrent à elles : Miss, Mrs. ou Ms. Chaque terme renvoie à un statut différent, même s'il s'agit du même genre, selon qu'une femme est célibataire ou mariée ou, à défaut d'un meilleur terme, que son statut soit indéterminé et, par conséquent, que le titre ne soit pas lié à la situation conjugale. Le présent article explore les différentes façons de nommer les femmes au Parlement et s'appuie sur l'historique de l'usage général des titres de civilité féminins depuis le tournant du XXe siècle. L'article vise aussi à réévaluer certains aspects du langage parlementaire actuel à la lumière de l'utilisation des titres de civilité sans distinction de sexe.

Amanda LeBlanc

Un bref historique de Ms.

Durant la conférence de 2016 de l'Association des éditeurs des débats[2], à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), les participants à un groupe de discussion ont suggéré que le titre le plus populaire auprès des femmes parlementaires au Canada était *Ms*. Il semble donc logique de commencer, justement, notre analyse par le titre *Ms.*, qui représente un changement relativement récent de la façon dont on nomme les femmes dans la langue anglaise. Même si les exemples fournis ci-dessous sont exclusivement américains (comme l'est aussi l'origine du terme), l'utilisation du titre *Ms.* est répandue et acceptée dans les cultures anglophones. En 2009, le linguiste américain Ben Zimmer a retracé l'origine de l'expression *Ms.* dans un numéro de 1901 du *Sunday Republican*, un journal de Springfield (Massachusetts). Un bref article anonyme proposait que ce titre était une solution élégante à privilégier lorsqu'on ne connaissait pas l'état matrimonial d'une femme, parce que, en effet, « appeler une jeune fille *Mrs.* n'est qu'un peu moins inconvenant que d'insulter une dame en l'affublant du titre inférieur de *Miss* ». L'auteur estimait que le titre était respectueux, « facile à écrire » et facile à prononcer et qu'il s'agissait aussi d'une fusion de *Miss* et *Mrs.* (ces deux expressions étant le résultat d'une évolution de titres plus anciens réservés aux femmes maîtres, soit *Mistress*, du moyen anglais, et maistresse, du moyen français[3]).

Il y a d'autres exemples historiques antérieurs de l'utilisation de *Ms.*, mais dans aucun de ces cas ne décrit-on les mérites de ce titre comme dans l'extrait du *Republican*. Le premier exemple documenté est la pierre tombale taillée il y a 250 ans de Sarah Spooner, du Massachusetts, et cet exemple reflète peut-être davantage le désir de brièveté du titre d'un

Un message à la personne que j'étais

Karen Vecchio
Députée fédérale d'Elgin – Middlesex – London (Ontario)

D'abord, tu te marieras avec ton ami et partenaire du cours de biologie de 13e année, Mike Vecchio, et vous aurez cinq enfants. (Je suis sûre que tu hoches déjà la tête… tu pensais en avoir deux, ou peut-être trois). Bien que tu sois la benjamine et que tu penses que personne ne te prend au sérieux, ta famille se ralliera derrière toi, et tu deviendras la première femme députée de la circonscription d'Elgin – Middlesex – London. Tes parents seront très fiers de toi.

Tous les petits obstacles que tu rencontreras sur ta route feront de toi ce que tu es aujourd'hui; ne te laisse pas décourager. Surmonte chaque épreuve et tires-en des leçons importantes.

Amanda LeBlanc est la rédactrice principale du hansard de l'Alberta. Elle possède une maîtrise ès arts en études anglaises et culturelles de l'Université McMaster.

« tailleur de pierre qui voulait économiser de l'espace sur une pierre déjà bien remplie » en abrégeant simplement *Mistress* ou *Miss*, plutôt que d'inventer un nouveau titre[4]. Un autre exemple remonte à 1898. Le *Milwaukee Sentinel* avait alors vraisemblablement utilisé *Ms.* comme une forme abrégée de *Mrs.*[5], dans le titre d'un article sur la vedette du cinéma muet Caroline Dudley Carter, appelée professionnellement *Mrs.* Leslie Carter. Vu le divorce très médiatisé de Mme Carter d'un riche homme d'affaires de Chicago neuf ans plus tôt ainsi que la persistance notoire avec laquelle elle a tenu à conserver son nom de mariage tout au long de sa carrière, il ne serait pas exagéré de voir dans ce choix un commentaire éditorial involontaire de la part du rédacteur, qui avait alors choisi de modifier le titre *Mrs.*[6]

La popularité du titre *Ms.* s'est accrue dans les années 1950 et a fini par devenir emblématique du mouvement féministe des années 1970, avec la création, en 1971, de *Ms. Magazine*. De nos jours, *Ms.* reflète un certain respect en restant ambigu et en faisant fi de la question de l'état matrimonial. Cependant, plutôt que d'être un moyen d'éviter la « situation embarrassante[7] » de s'adresser incorrectement à une femme, qui entraînerait une perte de réputation selon le collaborateur du début du XXe siècle du *Republican*, de nos jours, la motivation est davantage associée à la remise en question de la pertinence des normes relatives au statut conjugal et au sexe associées à la façon dont on s'adresse aux gens ainsi que de la valeur souvent attribuée aux titres de civilité féminins. On peut même aller un peu plus loin et avancer que l'utilisation d'un titre lié au genre peut devenir problématique si les options disponibles ne répondent pas aux besoins d'une personne. J'en dirai plus à ce sujet plus tard lorsque j'aborderai la question de l'utilisation d'un langage neutre au Parlement.

Un message à la personne que j'étais

Julie Green
Députée territoriale de Yellowknife Centre (Territoires du Nord-Ouest)

Tu suis ton propre chemin et ce n'est pas grave si tu ne sais pas où tu te trouves. À 20 ans, les objectifs de vie ne sont pas les mêmes que ceux qu'on se fixe à 30, 50 ou 70 ans. Aie confiance en tes valeurs et fais preuve d'humilité en ce qui concerne ce que tu ne sais pas. Vis une vie riche en essayant de rendre le monde meilleur. Travaille d'arrache-pied et ne te laisse pas décourager. Prends des risques : fais les choses différemment et mieux. N'aie pas peur de demander de l'aide ou de faire preuve d'humanité. Sois fidèle à toi-même et loyale à ta famille et tes amis. Sois toujours fière de qui tu es.

Ms. et Mrs. au Parlement

En février 2010, Glen McGregor, du *Ottawa Citizen*, a souligné que, des 69 femmes alors à la Chambre des communes, plus de députées du gouvernement conservateur préféraient le « titre traditionnel » de *Mrs.* (les deux tiers des conservatrices, comparativement au quart des députées libérales, par exemple)[8]. La représentation féminine à la Chambre des communes a atteint un niveau record après les élections de 2015, et, des 92 femmes actuellement élues, 24 utilisent le titre *Mrs.* Cependant, du point de vue statistique, c'est un titre de civilité qui est en déclin. En effet, en 2010, de façon générale, 39 pour cent des femmes l'utilisaient[9], alors qu'il n'en reste plus aujourd'hui que 13 pour cent. Sans surprise, les libéraux, qui possèdent la majorité à la Chambre, ont pris les devants, avec 13 femmes qui utilisent ce titre, comparativement à neuf conservatrices, une néodémocrate et une bloquiste. Fait intéressant, l'utilisation du titre chez les conservatrices a diminué, passant des deux tiers, en 2010, à la moitié, en 2017 (9 sur 18), tandis que l'usage chez les députées libérales s'est maintenu à 25 pour cent. Le fait que les données démographiques sur l'utilisation de *Mrs.* continuent de refléter une utilisation multipartite donne à penser que l'association de titres de civilité précis à des partis précis, en se fondant sur les stéréotypes liés au conservatisme ou au progressisme[10], ne permet pas de bien décrire ni de prévoir avec justesse le titre de civilité choisi par les députées au Parlement. Comme McGregor l'a reconnu, « il n'y aucune façon de prédire qui choisira tel ou tel titre au sein des partis[11] ».

Les raisons pour lesquelles les gens utilisent un terme ou l'autre varient. Cela dit, l'utilisation du titre *Ms.* est renforcée par des arguments féministes contre le fait de définir le nom d'une femme en fonction de l'institution du mariage, qui, historiquement, relève du patriarcat. Notons qu'il n'y a pas d'équivalent masculin de *Mrs.* (Les hommes se font appeler *Mr.* par défaut, sans référence à leur état matrimonial.) En 2009, le Parlement européen est allé jusqu'à interdire l'utilisation des titres *Miss*, *Mrs.*, *Madame*, *Mademoiselle*, *Frau*, *Fraulein*, *Senora* et *Senorita*, et son groupe de haut niveau sur l'égalité des genres et la diversité a adopté des « lignes directrices concernant l'utilisation d'un langage neutre du point de vue du genre dans les documents parlementaires, ainsi que dans la communication et l'information[12] ». Dans les Assemblées législatives canadiennes, *Miss* n'est presque plus utilisé[13], ce à quoi il fallait s'attendre. Aussi récemment qu'en 2004, *Miss* était défini par le *Canadian Oxford Dictionary*, dans un premier temps, comme « le titre d'une femme non mariée ou d'une fille ne possédant pas de titre plus élevé,

honorifique ou professionnel » et, ensuite, comme « le titre d'une femme mariée qui conserve son nom de jeune fille à des fins professionnelles[14] ». Même s'il n'y a aucune position officielle quant à l'utilisation de *Ms.* ou de *Mrs.*, le premier titre est plus courant[15]. Le guide stylistique du gouvernement du Canada recommande de quelle façon utiliser chaque terme dans les documents officiels, mais mentionne que le titre par défaut est *Ms.* : « Utilisez *Ms.* lorsque vous parlez d'une femme, sauf si une préférence pour *Mrs.* a été mentionnée […]. N'utilisez pas *Mr.*, *Mrs.*, *Ms.*, *Dr.* ou *Esq.* avec tout autre titre abrégé ou une abréviation associée à un diplôme ou à une distinction universitaire[16]. » Il est intrigant de constater que le guide stylistique n'inclut pas *Miss* dans la liste des titres à éviter lorsqu'on les associe à un diplôme ou à une distinction universitaire, ce qui reflète son caractère jugé moins professionnel ou de niveau plus subalterne[17].

De l'autre côté du débat, parmi les raisons liées au choix de *Mrs.*, mentionnons le fait de vouloir affirmer ses choix de relation et donner l'occasion aux politiciennes de se définir par rapport aux différents milieux où elles œuvrent et aux rôles qu'elles assument. En 2010, la députée canadienne Kelly Block, qui continue de nos jours de choisir le titre *Mrs.*, a déclaré qu'utiliser ce type de titre « donne aux gens une très bonne idée du fait que je suis mariée sans que j'aie à l'expliquer […] Je me considère comme une épouse et une mère, et ensuite une députée[18] ».

Puisque l'égalité des mariages a été obtenue partout au Canada en 2005 et que l'union légale n'est plus réservée uniquement aux relations entre hommes et femmes, nous aurions tort de dire que le fait de choisir *Mrs.* est nécessairement conservateur, patriarcal et sexiste, parce que c'est un titre qui relève du cadre matrimonial. De plus, puisque *Ms.* devient la norme culturelle pour les jeunes femmes comme les femmes plus âgées, son utilisation ne constitue peut-être plus toujours une déclaration de libération.

La deuxième vague de féminisme nous a montré que « la sphère personnelle est la sphère politique[19] », et que le nom attribué à une femme a une incidence sur les plans sociétal et personnel, tout comme la façon dont une femme communique aux autres des renseignements à son sujet ou choisit de ne rien expliquer du tout. Cependant, nous ne pouvons pas nous arrêter ici : la discussion sur le caractère sexospécifique des titres de civilité féminins nous pousse à réfléchir à la façon dont nous sommes tous traités de façon sexospécifique par le langage. Par exemple, le titre *Mr.* est historiquement neutre en ce qui concerne l'état matrimonial, mais il n'en reste pas moins que cette neutralité est d'origine sociale; elle entraîne le traitement différent des hommes, ce qui fait en sorte qu'il est impossible pour un homme d'indiquer de façon définitive aux autres qu'il est marié. C'est un point mineur, mais il est tout de même opportun de le soulever si nous voulons examiner le caractère naturel du langage que nous utilisons pour nous identifier et entrer en relation avec les autres.

La présente analyse s'étend aussi au-delà du choix de *Ms.* ou de *Mrs.* et vise à examiner l'utilisation des titres sans distinction de genre comme moyen de répondre aux besoins de ceux qui ne se retrouvent pas dans le cadre normatif lié au genre.

Titre sans distinction de genre au sein des Assemblées législatives : l'exemple de l'Alberta

L'Assemblée législative albertaine peut être utilisée comme étude de cas de l'utilisation d'un langage neutre quant au genre. Dans le hansard de l'Alberta, les députés sont nommés par leur titre, suivi de leur nom de famille

Un message à la personne que j'étais

Annie McKitrick
Députée provinciale de Sherwood Park (Alberta)

En rétrospective, je me rends compte que tout ce que j'ai fait dans la vie – chaque expérience de bénévolat, chaque poste occupé, chaque occasion de voyager et d'étudier – m'a guidée et m'a servi dans mon rôle actuel de députée provinciale. J'ai eu la chance d'être exposée tôt dans ma vie à la chose publique : j'ai eu le privilège de fréquenter une école secondaire affiliée aux Nations Unies, où je me suis liée d'amitié avec des gens de partout sur la planète qui avaient différentes visions du monde. Dans ma jeunesse, je discutais de sujets tels que la démocratie, les droits de la personne et le rôle du gouvernement. Une fois adulte, j'ai continué de voyager, d'étudier et de développer un profond sentiment d'engagement à l'égard de la justice sociale. Tous ces éléments m'ont amenée à briguer un poste d'élue.

Mon conseil à la jeune femme que j'ai été est le suivant : saisis toutes les occasions qui sont à ta portée. Sois consciente de l'incidence de ces expériences sur ta vision de la collectivité, du gouvernement et du service public. Ton droit de vote est un honneur – chéris-le toujours. Cherche à en apprendre davantage au sujet des candidats et des élus. Reconnais-toi en eux et ne doute pas du fait que toi aussi, tu peux aspirer à te faire élire.

(p. ex. *Ms.* Brown). En 2015, l'équipe du hansard de l'Alberta a reçu une demande d'un député qui voulait utiliser un titre à caractère non nominatif. Nous avons évalué attentivement nos options et, peu après, avons adopté une politique « sur demande » en vertu de laquelle nous pouvons ne pas utiliser de titre pour identifier les députés lorsque ceux-ci prennent la parole. Cinq députés sont maintenant identifiés dans les transcriptions uniquement par leur nom de famille, et on ne leur attribue pas de titre comme *Ms.*, *Mrs.*, *Miss* ou *Mr.* lorsqu'ils interviennent. De plus, lorsque les greffiers au Bureau les mentionnent au moment de communiquer les résultats des votes, ces députés et six autres députés sont appelés « *Member* » ou « *Minister* », des termes neutres en anglais, suivi de leur nom de famille.

La députée provinciale de Strathcona – Sherwood Park, Estefania Cortes-Vargas, a été la première députée de l'Alberta à demander l'adoption d'un langage non lié au genre. Le matin du 1er décembre 2015, Cortes-Vargas a pris la parole devant l'Assemblée pour faire part des points de vue des trans et des personnes au genre variant sur les appellations tout en remettant en question la pertinence des titres sexospécifiques dans la transcription du débat : « Vous savez, je me fais appeler *Member* Cortes-Vargas parce que, selon moi, il n'est pas pertinent de savoir dans la transcription si je suis une femme ou un homme… Et qu'arrive-t-il si je ne sais pas si je suis une femme ou un homme? Cela importe peu. Je suis une personne, et Cortes-Vargas est mon nom, et c'est tout ce que vous avez vraiment besoin de savoir[20] ». Les rédacteurs du *Alberta Hansard* ont dû relever un nouveau défi et saisir une nouvelle occasion, soit d'examiner les pratiques concernant le langage sexospécifique et, grâce aux mesures d'adaptation offertes aux députés, nous pouvons soutenir davantage l'inclusivité dans la façon dont les renseignements liés au Parlement sont présentés.

Le fait d'adapter le titre utilisé pour nommer une personne en fonction de ses préférences pourrait être considéré comme une base de référence d'un bon comportement, ce qui est un aspect élémentaire des règles du décorum parlementaire permettant aux procédures d'être respectueuses et ordonnées. Cette norme pourrait aussi être associée au protocole actuel décrivant de quelle façon les députés doivent être identifiés au sein de l'Assemblée, par exemple, en fonction de leur circonscription ou, dans le cas des ministres, de leur portefeuille, et non pas par leur nom en tant que tel. Si on commet une erreur dans un titre (si un titre sexospécifique est attribué sans être désiré), le rédacteur du hansard pourrait évaluer l'ampleur de l'erreur et la possibilité que, si on ne la corrige pas, elle puisse constituer un manque de civilité au sein du Parlement, une bourde.

Conclusion

Qu'une personne choisisse *Ms.* plutôt que *Mrs.* pour dénoncer des perceptions de sexisme, ou *Mrs.* plutôt que *Ms.* pour déclarer son état matrimonial, refuse le titre *Miss* au profit d'un titre considéré comme plus professionnel ou encore refuse tout titre sexospécifique pour promouvoir la neutralité, il y a au cœur de ces décisions une compréhension sociétale grandissante de la langue et de ses répercussions quotidiennes pour les citoyens et citoyennes. Chaque titre est associé à une perte potentielle de pouvoir liée au fait d'être étiqueté de façon inappropriée par les autres ou de ressentir la pression des conventions, plutôt que de trouver une façon appropriée de s'auto-identifier dans le monde. Ce qui est primordial, c'est le respect du choix de chacun. Ce n'est nulle part plus vrai qu'au sein des Assemblées législatives, où nous maintenons les idéaux démocratiques de dignité, de décorum et d'égalité. Pour citer la députée provinciale de l'Alberta Cortes-Vargas : « C'est ainsi que nous montrons que nous sommes prêts à nous informer et prêts à accepter les différences des autres[21] ».

Un message à la personne que j'étais

Nadine Wilson
Députée provinciale de Saskatchewan Rivers (Saskatchewan)

Depuis que j'ai été élue pour la première fois il y a 10 ans, je me suis efforcée d'être une législatrice inspirante et optimiste, quelqu'un qui a des objectifs à atteindre et qui choisit de jouer un rôle positif dans sa région et sa province.

J'ai eu la chance de trouver l'équilibre entre ma vie professionnelle et ma vie familiale. Je me réalise pleinement en aidant les autres grâce à la politique, mais, en plus, je suis très heureuse dans ma vie personnelle et je peux compter sur l'appui de ma famille. Je suis mariée avec le même homme depuis près de 40 ans, et nous sommes très fiers de nos quatre enfants et de leur famille.

S'il y a une qualité grâce à laquelle je suis arrivée jusqu'ici, c'est la capacité d'écoute, tant active que passive. C'est une qualité que j'ai dû acquérir au fil du temps, mais qui m'a très bien servie. Il faut écouter sa voix intérieure et écouter les autres; c'est le meilleur conseil que je puisse donner.

Notes

1 Au Canada, même si les femmes premières ministres, ministres, chefs de l'opposition officielle, chefs des autres partis de l'opposition, leaders à la Chambre et whips sont appelées par leurs titres de portefeuille ou rôles à la Chambre, il n'est pas rare qu'on les identifie aussi dans la transcription par l'un de ces titres, habituellement *Ms.* ou *Mrs.*

2 Au Canada et dans d'autres pays du Commonwealth, le hansard est le registre officiel des débats parlementaires.

3 L'article du *Republican* est reproduit et analysé dans l'article « Hunting the Elusive First 'Ms.' » de Ben Zimmer sur le site *Visual Thesaurus.com* (consulté le 23 juin 2009 à l'adresse https://www.visualthesaurus.com/cm/wordroutes/hunting-the-elusive-first-ms/) [traduction].

4 *Dennis Baron*, « Is it 'Miss' or 'Ms'? A newly-discovered 1885 cite suggests it's Miss », *The Web of Language* (consulté le 27 juillet 2010 à l'adresse https://illinois.edu/blog/view/25/30864). Voir aussi, du même auteur, *Grammar and Gender, New Haven, Yale University Press,* 1986 [traduction].

5 *Ibid.*

6 Voir Edward T. James et coll., *Notable American Women, 16071950: A Biographical Dictionary, Volume III: 1607-1950, A-F.*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1971, p. 294, à l'entrée Caroline Louise Dudley Carter.

7 Ben Zimmer, « Hunting the Elusive First 'Ms.', » *Visual Thesaurus.com*, 23 juin 2009. https://www.visualthesaurus.com/cm/wordroutes/hunting-the-elusive-first-ms/ [traduction].

8 *Glen McGregor*, « Is That Ms. or Mrs. MP? », *Ottawa Citizen*, 8 février 2010. Consulté en ligne par l'intermédiaire de Pressreader à l'adresse http://www.pressreader.com/canada/ottawa-citizen/20100208/282415575430288.

9 Ce pourcentage inclut six femmes du Bloc Québécois qui, à l'époque, préféraient *Mrs.* Cependant, McGregor souligne qu'il « s'agit d'une formalité et que le titre n'est jamais utilisé dans la Chambre. En français, toutes les femmes sont appelées madame » [traduction]. *Ibid.*

10 J'utilise ces termes dans leur sens général, et non au sens partisan.

11 McGregor [traduction].

12 Parlement européen — Unité Égalité et Diversité de la Direction générale du Personnel, *Les femmes au Parlement européen*, page 8. http://www.europarl.europa.eu/RegData/publications/2012/0001/P7_PUB(2012)0001_FR.pdf.

13 Après avoir fait des recherches dans les comptes rendus des débats des Assemblées législatives actuelles de toutes les provinces et tous les territoires canadiens, je n'ai trouvé qu'un cas d'utilisation de *Miss* pour désigner une intervenante, *Miss* Monique Taylor, de l'Ontario.

14 *Canadian Oxford English Dictionary*, 2e éd., à l'entrée « *Miss* » [traduction].

15 Le guide stylistique du *Globe and Mail*, un important journal national, reflète la préférence accordée à *Ms.* pour les femmes : « Le titre *Ms.* est la norme, sauf si on sait qu'une femme préfère *Mrs.* ou *Miss*. Le titre *Miss* est utilisé à l'occasion si un nom de scène utilisé depuis longtemps est utilisé dans un article, comme Miss Hepburn ou Miss Taylor. Il faut faire preuve de jugement » [traduction]. http://v1.theglobeandmail.com/servlet/story/STYLEBOOK.20041110.style_1615/Stylebook/National.

16 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, *Termium Plus – The Canadian Style* (consulté en ligne à l'adresse http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tcdnstyl-chap?lang=eng&lettr=chapsect1&info0=1) [traduction].

17 Le *Concise Oxford English Dictionary*, 12e éd. (2011), définit de façon similaire le titre *Miss* comme étant lié à la jeunesse et à l'inexpérience : « 1. Un titre ajouté au début du nom d'une femme non mariée ou d'une fille. 2. Une fille ou une jeune femme, surtout lorsqu'elle est considérée comme ridicule ». Pour ce qui est de l'association à la situation professionnelle, on offre comme exemple le rare emploi de « reine de beauté » : « *Miss World* », dans le même sens que lorsqu'il est question d'une actrice réputée, et l'emploi plus courant pour « une employée dans un magasin [et] une enseignante » [traduction].

18 Cité dans *McGregor* [traduction].

19 Voir Carol Hanisch, « The Personal is the Political: The Women's Liberation Movement Classic with a New Explanatory Introduction » (http://www.carolhanisch.org/CHwritings/PIP.html).

20 *Alberta Hansard*, 1er décembre 2015, matin, p. 701702. (http://www.assembly.ab.ca/ISYS/LADDAR_files/docs/hansards/han/legislature_29/session_1/20151201_0900_01_han.pdf) [traduction].

21 *Ibid.*, p. 701 [traduction].

Un message à la personne que j'étais

Colleen Mayer
Députée provinciale
de Saint-Vital (Manitoba)

Bien que ton parcours ait débuté dans la petite ville de Fisher Branch, grâce à ton éthique professionnelle rigoureuse, aux relations que tu entretiens et à ta détermination, tu réaliseras des choses que tu n'aurais jamais pu prédire.

Ta voix est l'un de tes plus grands atouts, et après avoir été élue commissaire d'école, puis députée provinciale de la circonscription de Saint-Vital, tu te serviras de cette voix pour défendre les intérêts des résidants d'une collectivité qui te tient beaucoup à cœur. Rappelle-toi que l'important, dans la vie, ce n'est pas toujours la destination; c'est aussi le parcours suivi. Certains jours, le chemin sera sinueux, mais si tu continues d'écrire ta propre histoire, tu donneras un sens à ta vie, tu noueras des relations et tu connaîtras du succès. Tu verras, tu peux y arriver.

Table ronde

Harcèlement des politiciennes dans les médias sociaux

Pour les politiciens, serrer des mains, embrasser des bébés, couper des rubans ou faire l'objet d'acerbes diatribes de citoyens mécontents font partie du métier. Cependant, les parlementaires de sexe féminin sont de plus en plus nombreuses à souligner et à dénoncer une forme particulière et de plus en plus fréquente d'intimidation, de harcèlement et de menaces sexospécifiques sur les médias sociaux. Dans la cadre de la présente table ronde, trois actuelles ou anciennes femmes parlementaires discutent de la violence dont elles ont été victimes, de leurs réactions à une telle violence et de ce qu'il faut faire, selon elles, pour la combattre.

L'hon. Cathy Bennett, députée à la Chambre d'assemblée, l'hon. Joanne Bernard, députée provinciale, et l'hon. Rochelle Squires, députée provinciale

***Note de la rédaction** : Les travaux de la présente table ronde contiennent un langage non parlementaire et, plus précisément, des propos injurieux. Avant la publication, le comité de rédaction a longuement discuté et débattu de la question de savoir s'il fallait reproduire ces insultes sans les censurer. Ceux qui proposaient de reproduire les termes sans les censurer ont souligné que la politique du hansard consiste à reproduire les insultes sans les modifier. De plus, puisque les femmes parlementaires ont dû lire ou entendre ces termes dans l'exercice de leurs fonctions publiques, il était allégué qu'il serait hypocrite de censurer ces mots pour les autres lecteurs dans un article de ce type. À l'opposé, certains membres du comité estimaient que reproduire les insultes telles quelles pourrait victimiser à nouveau les femmes en perpétuant ces injures, ajoutant qu'il était indigne de la revue de procéder ainsi. En outre, d'un point de vue très pragmatique, il a été souligné que le fait de publier ces termes tels quels pourrait influer sur les moteurs de recherche sur le Web et réduire le classement de la Revue parlementaire canadienne sur ces pages. En guise de compromis, nous avons choisi de reproduire les termes en remplaçant une voyelle par un astérisque afin d'indiquer clairement l'insulte ou le mot utilisé, tout en réduisant son impact et en éliminant les préoccupations liées aux moteurs de recherche. Cependant, nous avons inclus la présente note pour expliquer que notre décision de censurer ces termes n'a pas été prise à la hâte et que ce n'est pas une décision que nous prenons à la légère. Nous invitons quiconque est en désaccord avec notre décision à faire parvenir une lettre au rédacteur. Nous avons en outre donné à toutes les participantes de la table ronde l'occasion d'écrire une réponse que nous imprimerons parallèlement à l'article si elles sont en désaccord avec notre décision.*

Cathy Bennett est députée de Windsor Lake à la Chambre d'assemblée. Elle est ministre des Finances et présidente du Conseil du Trésor de Terre-Neuve-et-Labrador. Joanne Bernard a été députée provinciale de Dartmouth Nord, en Nouvelle-Écosse, de 2013 à 2017. Au moment de la tenue de la table ronde, elle était ministre des Services communautaires. Rochelle Squires est députée provinciale de Riel. Elle est ministre des Sports, de la Culture et du Patrimoine du Manitoba.

RPC : J'ai toujours pensé que la politique partisane et les fonctions électives ne sont pas pour les âmes sensibles et que si quelqu'un travaille dans un tel environnement, il doit être prêt à faire face à des gens et à des électeurs qui sont en total désaccord avec ce qu'il fait. Cependant, vous avez toutes parlé d'une forme précise d'intimidation, de harcèlement et de menaces dans les médias sociaux qui va bien au-delà de ce que la plupart des gens considéreraient comme un dialogue juste et respectueux avec leurs représentants politiques. Est-ce vraiment un nouveau phénomène issu des médias sociaux, ou est-ce que les médias sociaux sont simplement une nouvelle façon d'exprimer ce genre de discours haineux?

Un message à la personne que j'étais

Carole Poirier
Députée provinciale de Hochelaga-Maisonneuve (Québec)

Ce que toute femme doit savoir avant de se lancer en politique. Voici le titre dont on s'attend dans ce type de chronique. Je vous appellerai plutôt à rêver ! Pourquoi vouloir faire de la politique quand nous sommes une femme ? Parce que nous sommes 50% de la population, qui est représentée à moins de 30% dans nos institutions démocratiques, parce que nous devons prendre notre place. Faire de la politique ne doit pas être un objectif, changer les choses doit être notre cible ! Porter ses valeurs, ses aspirations et celles de la société que nous voulons, voilà notre défi collectif !

Cathy Bennett

Joanne Bernard

Rochelle Squires

JB : Je crois que le corollaire de cette intimidation en ligne – qui semble vraiment s'être intensifiée depuis cinq ou dix ans –, c'est l'anonymat que confère le Web. L'anonymat, combiné aux tribunes offertes par les différents médias sociaux, a entraîné une recrudescence de cette violence, particulièrement contre les femmes politiciennes. La situation facilite ce genre de violence, et il y a peu de responsabilisation, voire aucune. Les gens disent ce qu'ils veulent sans tracas, et le tour est joué. Ils ne réfléchissent pas à l'impact des mots qu'ils utilisent, de leur trollage ou de leur violence sur les gens visés. J'ai eu de telles expériences sur toutes les plateformes, de Twitter à Facebook, en passant par YouTube. Je ne crois pas que ce genre de langage qui vise les femmes politiciennes est un nouveau phénomène, mais je crois qu'il est beaucoup plus perfectionné qu'avant.

RS : Je sais bien que, après mes premières élections, en 2016, je portais encore des lunettes roses qu'on a tôt fait de m'arracher du visage. J'avais récemment vu un topo dans les nouvelles sur le temps que Sheila Copps avait passé au Parlement et la façon dont les choses avaient évolué depuis l'élection de ces pionnières. Lorsque j'ai été élue, j'avais l'impression que la voie m'avait été toute tracée et, en effet, c'était bel et bien le cas, et ce, de plus d'une façon. Cependant, même s'il restait du chemin à faire pour atteindre la parité et l'égalité totale, je croyais tout de même que, une fois en fonction, nous allions être traitées de la même façon que nos collègues de sexe masculin.

En deux semaines, il y avait une vilaine indignation à mon égard sur Facebook et Twitter et il y avait aussi des commentaires anonymes à mon sujet sur des sites de nouvelles. Les gens exprimaient une préoccupation tout à fait légitime. J'avais été nommée ministre des Affaires francophones, mais je n'étais pas bilingue. J'avais dit vouloir m'inscrire à des cours et essayer de devenir bilingue, mais, au moment de ma nomination, je n'étais pas parfaitement bilingue. Certaines des choses qui ont été dites à ce sujet par la suite étaient légitimes et dignes d'intérêt. C'est ce qui rend notre démocratie aussi forte : lorsqu'une personne exerce des fonctions officielles, les gens ont le droit de communiquer leur accord ou leur désaccord.

Cependant, très rapidement, les critiques ont pris une mauvaise tournure d'intimidation et de violence sexuelles. Je savais que la route allait être longue lorsque j'ai lu un commentaire sur la page Facebook de la CBC selon lequel j'avais, de toute évidence, donné beaucoup de faveurs sexuelles pour me rendre là où j'étais, parce qu'il était impossible qu'une femme qui me ressemble, qui parle comme moi et possède des capacités limitées comme les miennes ait pu se faire élire par elle-même. Il s'en est suivi toute une série de commentaires dans lesquels les gens renchérissaient sur le genre de faveurs sexuelles que j'ai pu accorder ou non pour obtenir mon poste.

J'ai fermé violemment mon ordinateur, et mon cœur battait à tout rompre. J'étais dévastée et humiliée. Je me suis dit : « Je suis peut-être la seule qui a vu ça », mais, deux minutes plus tard, mon fils est entré dans la pièce et a dit : « Maman, as-tu vu ce qu'ils disent sur toi? » C'est l'accueil qu'on m'a réservé lorsque je suis devenue politicienne. C'était seulement environ 5 % des commentaires qui me dénigraient et qui s'abaissaient à un tel niveau, mais ce sont ceux dont je me souviens.

CB : Je n'étais pas préparée à la façon — comme Joanne l'a dit — dont les médias sociaux constituent une telle

tribune anonyme, qui permet aux gens de faire et de dire des choses qu'ils ne diraient et ne feraient jamais à l'extérieur des médias sociaux. Je ne crois pas que quiconque viendrait me voir en personne — peu importe leur degré de colère au sujet d'une certaine politique ou d'une certaine décision qui a été prise — pour me dire le genre de choses qui ont été dites à mon sujet dans les médias sociaux, comme : « Tu devrais te suicider. » Je crois que les médias sociaux sont un nouvel aspect de la chose, mais j'ai parlé à mes collègues d'un peu partout au pays et durant un événement des Nations Unies plus tôt cette année, et les critiques sur les femmes et leurs compétences et capacités ainsi que les critiques à caractère sexuel et liées au genre n'ont assurément rien de nouveau.

RPC : Je veux parler de l'anonymat. Sur les médias sociaux, on doit faire face à ces commentaires méchants de sources en grande partie anonymes, ce qui est très différent de ce à quoi on peut s'attendre lorsqu'on discute en personne. Cependant, lorsque ce voile d'anonymat existe, les commentaires de ce genre sortent. Pensez-vous souvent au fait que ces points de vue et cette haine habitent les gens qui vous parlent en personne, mais que ceux-ci ne sont tout simplement pas assez braves pour vous le dire par crainte des répercussions?

RS : Je suis tout à fait d'accord avec le fait que les gens utilisent une plateforme anonyme pour dire des choses qu'ils ne me diraient jamais en personne. Durant la dernière année de ma campagne électorale, puis lorsque j'ai été nommée au sein du Cabinet, j'ai rencontré de 14 000 à 15 000 personnes et j'ai entendu des choses diverses et variées. Si je recule encore plus loin, en 2011, durant la campagne précédente, mon parti n'était pas aussi populaire qu'il l'est maintenant. Il y avait beaucoup de mauvais sentiments contre mon parti et même une certaine colère au sujet de décisions antérieures; ce sont des choses qu'on m'exprimait lorsque je faisais du porte-à-porte. Cependant, aucune personne ne m'a jamais dit le genre de choses que j'ai lues en ligne. Les gens tirent profit de l'anonymat qu'offrent ces plateformes. Ce sont des pleutres qui utilisent cet anonymat pour faire valoir sans effort leurs propres points et pour se sentir mieux. Je suis sûre que je pourrais rencontrer tous les gens qui ont dit des choses méchantes et dégoûtantes à mon sujet en ligne, et aucun n'aurait le cran de me le dire en personne.

JB : Je suis ouvertement gaie, alors j'ai dû faire face aux insultes non seulement misogynes, mais aussi homophobes. Un abruti a téléchargé sur YouTube une vidéo dans laquelle il parlait de mes préférences sexuelles. Il disait des choses dégoûtantes et méchantes et il a été assez stupide pour ne pas cacher son identité. J'aurais pu me tourner vers les services de police dans ce cas-là. Cependant, de façon générale, ces hommes — la plupart sont des hommes — pensent avoir un genre d'ascendant sur les politiciens, et particulièrement les politiciennes. Ils prennent sur eux de nous cibler très précisément. En outre, même après ma récente défaite [durant les élections générales de 2017 en NouvelleÉcosse], les gens ont continué à m'attaquer alors que j'étais sur mon départ. On m'a dit, par exemple : « Ne te prends pas la porte dans ton gros c*l en partant. » Et je me suis dit à moimême : « Oh, mon Dieu, ce n'est pas quelque chose dont je vais m'ennuyer. » C'est très difficile pour des femmes accomplies, peu importe leur parti, de parler aux générations suivantes. Nous voulons encourager ces femmes à se lancer en politique, mais nous voulons aussi les avertir qu'elles doivent le faire en gardant les yeux bien ouverts au sujet de ce genre de violence.

CB : Comme Joanne, j'ai eu le privilège d'être ministre de la Condition féminine au sein du Cabinet. À la lumière des discussions que j'ai eues lorsque j'ai occupé ce poste, il est évident que les expressions sexistes et misogynes utilisées pour attaquer les femmes de ces façons font toutes partie de ce qui contribue au maintien d'une société empreinte de violence contre les femmes. En tant que femmes qui occupent une fonction officielle, plus nous pouvons parler de ces problèmes, plus nous pourrons aider à changer le langage et le choix des mots qu'utilisent ceux qui critiquent les femmes. Il faut dire les choses comme elles sont : c'est un langage qui crée une culture qui permet à la violence de se poursuivre.

Environ dix jours après avoir parlé publiquement — en décembre [2016] — du genre de messages que je recevais, j'ai eu une conversation vraiment profonde avec mon premier ministre. Nous avions tous deux été la cible de critiques extrêmement vives découlant de l'adoption d'un budget très difficile dans notre province, et il m'a dit : « Tu sais, Cathy, je n'ai pas été victime du genre de violence dont tu as été la cible. » J'ai trouvé très intéressant qu'il souligne la différence, parce que l'expérience des femmes dans l'arène politique est très différente de celle des hommes. Tous les différents points de vue sont filtrés dans l'optique de la misogynie. Certains hommes sont très réfractaires à l'idée que la parité sexuelle est là pour rester. Nous devons continuer à remettre en question ce paradigme.

RPC : C'est intéressant d'entendre ce que vous avez dit au sujet du paradigme sexospécifique qui est en jeu, ici. Je veux revenir rapidement sur quelque chose que Joanne a dit au sujet de la violence homophobe dont elle a été victime en plus d'être la cible de remarques sexistes et misogynes. Puisque vous avez toutes parlé publiquement de cette situation, vous avez peut-être entendu les récits d'autres parlementaires qui ont été victimes d'intimidation, de harcèlement ou de menaces similaires. Avez-vous constaté qu'il y a une dynamique semblable qui entre en ligne de compte lorsqu'il est question des

commentaires formulés contre les parlementaires et les politiciens qui appartiennent à d'autres minorités ou d'autres groupes marginalisés, comme les minorités raciales, la communauté LGBTQ ou les immigrants et les réfugiés?

JB : J'ai commencé à faire l'objet d'attaques homophobes durant la campagne électorale. Il y a environ deux ans, j'en ai eu vraiment assez. Trop de fois les gens sont allés trop loin. Je suis passée au téléjournal de 18 h pour parler de l'acceptation et de la tolérance à l'égard de la communauté LGBTQ. J'ai dit très clairement que, si une ministre du Cabinet blanche et lesbienne âgée de 53 ans est victime de ce genre de violence au sujet de sa sexualité, imaginez ce qu'un enfant dans une zone rurale de la Nouvelle-Écosse peut bien vivre, dans sa ville natale, s'il craint de sortir du placard auprès de ses parents ou de ses amis à l'école. C'était plus facile de renverser la situation que dans le cas de la misogynie; je ne sais pas pourquoi. Je ne sais pas si c'est parce que la misogynie est plus profondément ancrée ou je ne sais quoi d'autre, mais j'ai l'impression qu'il y aura toujours un certain niveau d'acceptation de la sexualisation des femmes et du fait d'associer leur pouvoir et leur leadership à ce à quoi elles ressemblent et aux vêtements qu'elles portent.

RS : C'est un point de vue très intéressant, et j'aimerais en entendre plus au sujet de l'intersectionnalité à laquelle font face les femmes et les membres des autres communautés minoritaires ou marginalisées, et particulièrement les nouvelles arrivantes, les femmes de la communauté LGBTQ ou les autres personnes, et la façon dont cette identité peut avoir un effet cumulatif. Lorsque j'ai parlé publiquement de ce que je vivais, beaucoup d'autres femmes ont communiqué avec moi pour me faire part de leurs expériences, y compris la dirigeante d'un autre parti de notre province, qui est une femme membre d'une minorité raciale. Elle a été victime d'une violence profonde du même genre, et cela semblait tout simplement exacerber la situation. Cependant, certaines personnes semblent tout simplement avoir le désir de « remettre les femmes à leur place » lorsqu'elles ont du succès.

CB : Environ quatre ou cinq mois après le premier déluge de violence à mon égard, les choses ont semblé se calmer, puis, un matin, je me suis réveillée et, tout d'un coup, on me menaçait de mort au téléphone. C'était peu de temps après que j'ai participé à un forum sur l'intimidation à l'école secondaire, dans le cadre duquel j'ai entendu l'histoire d'une jeune femme qui avait été victime d'une intimidation intense et persistante. Elle nous a expliqué qu'elle ne pouvait jamais s'en éloigner. Elle nous a dit : « les membres de votre génération pouvaient s'en éloigner, mais ce n'est pas le cas de notre génération parce que nos téléphones nous accompagnent au lit et on peut nous attaquer jusque-là ». Je me souviens d'avoir eu une réaction vraiment émotive à ses propos. J'ai pensé à la femme que j'étais à 19 ans et à tout ce que j'ai subi durant la dernière année en tant que femme mature de 55 ans ayant ses propres enfants… Je n'arrive même pas à imaginer ce que nous faisons vivre à nos enfants et aux jeunes femmes lorsque nous ne crions pas à tue-tête que ce genre de chose doit arrêter. Ça m'a

Un message à la personne que j'étais

Anne Kang
Députée provinciale de Burnaby-Deer Lake (Colombie-Britannique)

Chère Anne,

Transforme ta passion en actes. Garde toujours à cœur les valeurs de l'engagement communautaire et du bénévolat et sois prête à embarquer dans cet incroyable voyage qu'est la vie. N'aie pas peur de sortir de ta zone de confort et ne perds jamais une occasion d'apprendre.

Parfois, ce voyage s'avérera éprouvant, mais prend alors un moment pour regarder autour de toi : ta famille, tes amis et la collectivité seront à tes côtés et tu trouveras la force de continuer grâce à leur soutien.

Vois grand! Les possibilités sont infinies dans la vie. La vie est riche de possibilités et offre de nombreux moyens d'aider les autres et de les rendre plus forts. Peu importe ce que tu fais quand tu seras grande, à partir du moment où tu aides les autres et contribues à faire de la collectivité un endroit où il fait bon vivre. Reste fidèle à toi-même parce que de grandes choses t'attendent. Je crois en toi!

Affectueusement, Anne

appris une leçon : lorsqu'on a le privilège d'occuper une fonction publique, il faut dénoncer ces choses. Ce n'est pas seulement notre droit, c'est notre responsabilité. Nous parlons pour les jeunes femmes comme celle qui était assise à côté de moi et qui a raconté son expérience, qui était similaire à la mienne, mais à un moment très différent de sa vie.

RPC : La première ministre de l'Ontario, Kathleen Wynne, dont le Cabinet a récemment publié le genre de commentaires haineux et menaçants qu'elle a reçus sur les médias sociaux, a parlé à certaines Héritières du suffrage. Elle leur a dit que, si elles prévoient se lancer en politique ou choisir la vie publique, elles doivent avoir une bonne carapace, mais tout de même assez perméable pour ressentir les émotions. De quelle façon peut-on trouver un juste équilibre entre le besoin de se protéger soimême de ce genre de violence en ligne ou en personne et celui d'être disponible pour écouter directement les électeurs qui ne peuvent nous joindre d'aucune autre façon?

Un message à la personne que j'étais

Monique Pauzé
Députée fédérale de Repentigny (Québec)

Je suis fière de voir que toute jeune déjà, tu te battais pour l'égalité homme femme, pour la protection de l'environnement et pour faire du Québec un pays.

Protéger les systèmes écologiques contre une activité économique trop vorace deviendront de plus en plus importants de même qu'influencer les décideurs pour avoir des politiques sociales plus équitables puisque les inégalités augmenteront.

Si un jour on te demande de te lancer tête première à la tête d'un syndicat ou encore en politique, n'hésite pas. Si tes décisions sont motivées par la recherche de l'équité, du respect de la nature et des autres, tu ne les regretteras jamais. Malgré les doutes, aie confiance en toi. Un jour tu seras élue pour représenter les citoyens de Repentigny, tu seras en mesure de poursuivre ta mission. En terminant, ne pense pas prendre une retraite tranquille, tu n'y arriveras pas.

RS : Je suis confrontée à une véritable peur. Si mon portefeuille, mon ministère, fait les manchettes pour une raison ou une autre et que je suis plus ou moins à l'avant-plan, je ressens de la panique et de la peur. C'est quelque chose que je dois surmonter afin de ne pas continuellement construire des murs pour me protéger. Je dois accepter que je ferai peut-être à nouveau l'objet du même genre de violence dont j'ai déjà été victime. J'essaie de me rappeler ce que je me suis dit dans le passé pour m'apaiser dans ces moments de peur… Je me rappelle que c'est seulement une infime partie de la population. J'ai aidé à créer une légion de femmes féministes fortes autour de moi qui me soutiendront et qui me protégeront. En outre, je dois l'admettre, j'ai regardé avec admiration ce que Cathy a fait à Terre-Neuve-et-Labrador dans le cadre de la campagne *#LiftHerUp*, alors j'ai reproduit ce mouvement ici, au Manitoba, et j'ai créé le motclé *#LiftHerUpMB*.

JB : Il y a quelques années, un de mes électeurs qui n'était même pas sur mon fil Twitter m'a traitée de sal*pe d'attardée. Je me rappelle d'avoir lu ce message et d'avoir vu les gens qui se portaient à ma défense. Je me souviens que mon fils, qui avait quitté les médias sociaux le jour après mon élection, m'avait appelée, enragé, parce que quelqu'un lui avait envoyé une saisie d'écran du message par texto. Mon fils est un soudeur de six pieds et 200 livres et il avait l'intention de retrouver cet homme… Donc, après lui avoir fait entendre raison, et après avoir fait entendre raison à ma partenaire, je suis allée au lit en colère, blessée et furieuse contre le monde.

Je me suis réveillée et j'avais reçu un courriel de la personne qui m'avait traitée ainsi. C'est un père monoparental d'une petite fille dont le chat était mort ce soir-là, et il m'avait prise pour cible. Il s'est excusé et j'ai accepté ses excuses, mais pas avant de lui avoir écrit pour lui dire l'impact que ces deux mots avaient eu sur moi, mon fils, ma partenaire et mes amis, qui avaient tous vu le message et qui m'avaient appelée la veille pour me soutenir. Je crois qu'en lui faisant savoir quel avait été l'impact de ses mots sur une personne qu'il n'avait jamais rencontrée, j'ai ressenti une libération, et peu m'importe la façon dont lui a vécu notre interaction.

Une autre tactique que j'ai utilisée, c'est de faire des saisies d'écran de ces commentaires. Si la personne a écrit son nom, j'affiche le tout sur Twitter pour la mettre dans l'embarras. Pour moi, c'est une façon de réaffirmer en partie mon pouvoir et de me défendre. Si vous voulez m'appeler une sal*pe et que vous êtes assez stupide pour écrire votre nom, je vais m'assurer de le dire à qui veut l'entendre dans les médias sociaux. Avec un peu de chance, quelqu'un reconnaîtra la personne et lui en parlera ou, à tout le moins, au bout du compte, c'est la personne qui sera dans l'embarras. C'était pour moi une façon de reprendre mon pouvoir.

Je suis le genre de personne qui dit ce qu'elle pense. Je me rappelle de la fois où les Héritières du suffrage sont venues en NouvelleÉcosse pour assister à une session parlementaire. La députée Bernadette Jordan et d'autres députées provinciales étaient là pour une période de questions et de réponses. La question qu'on nous a posée était la suivante : que dites-vous à quelqu'un qui est misogyne ou qui tient des propos de ce genre? Bernadette a dit qu'elle essaie de comprendre d'où ces personnes viennent à la lumière du type de langage qu'elles utilisent, et d'autres ont reconnu que, si on essaie de comprendre, alors on peut mettre le doigt dessus et régler le problème. Lorsque ce fut mon tour de répondre, j'ai dit que la première chose qui m'est venue à l'esprit : je leur dis d'aller se faire fo*tre!

Peu m'importe d'où vous venez. Peu m'importe ce qui se passe dans votre vie. Peu m'importe si c'est ce que vous pensez des femmes. Vous ne pouvez pas me parler de cette façon. Vous ne pouvez parler à aucune femme de cette façon. Je crois que nous devons commencer à riposter de façon plus agressive plutôt que de simplement dire que c'est une composante bien enracinée du patriarcat et que cela fait partie du tissu sociétal. Je suis trop vieille pour ce genre de choses. Si quelqu'un me dénigre, je vais riposter. Je ne vais pas répondre avec des propos aussi dénigrants, mais je vais dire que ce n'est pas acceptable et que ça doit arrêter.

RPC : Pour poursuivre avec cet exemple d'une réponse personnelle lorsque ce genre de langage de haine nous est destiné, y a-t-il quoi que ce soit que les gouvernements, les entreprises des médias sociaux ou les observateurs préoccupés peuvent faire ou devraient faire lorsque cela se produit?

JB : Lorsque Rochelle a lu ces remarques publiées sur des sites Web de grands médias... ces médias devraient avoir honte! Ils devraient avoir honte de permettre à de telles remarques de rester là sans les filtrer. C'est quelque chose que nous avons constaté partout au pays : la CBC et les organes de presse locaux laissent passer tellement de cochonneries. Peu importe que le message soit là pour une minute, une heure ou une journée. Ils ne font pas leur travail.

RS : J'étais tout simplement enragée lorsque j'ai vu que les messages étaient toujours là. J'ai fini par m'adresser publiquement à la CBC sur Twitter et j'ai demandé : « Neuf mois, est-ce assez? Tous mes électeurs ont lu les messages, mes enfants les ont lus… les laissez-vous là pour que mes petits-enfants puissent les lire? » Ce matin-là, ils participaient à une discussion sur la responsabilité du gouvernement, des entreprises du Canada et de tous les bons citoyens qui devaient dénoncer la misogynie. Prêchez par l'exemple, messieurs et mesdames!

J'ai dénoncé la CBC et j'ai dit que ces commentaires étaient là, sur la page Facebook de l'organisation, depuis neuf mois. Et ce n'est pas comme s'il n'y en avait qu'un ou deux, il y en avait un nombre important. J'ai fait des saisies d'écran de certains messages afin de récupérer mon pouvoir et, avec un peu de chance, mettre dans l'embarras certaines des personnes qui ont rédigé ces commentaires au départ. La CBC est un chef de file dans le monde des médias, et ils doivent se joindre à la partie. Ils doivent se lever et intégrer un filtre sur leurs pages Web et leurs sites de médias sociaux ou encore ils doivent charger quelqu'un d'effacer le contenu ou de même l'interdire d'entrée de jeu.

Un message à la personne que j'étais

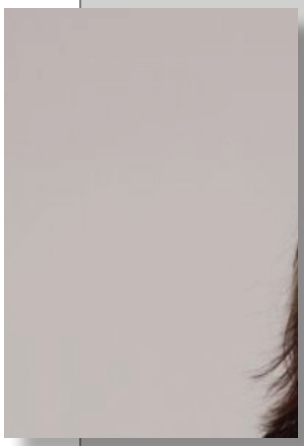

Nicole Rancourt
Députée provinciale de Prince Albert Northcote (Saskatchewan)

Si je pouvais envoyer un message à mon double jeune, je lui dirais essentiellement de rester authentique. Ne crois pas devoir prétendre être quelqu'un que tu n'es pas. Habille-toi comme tu l'entends et sois fière de toi parce que les gens apprécieront ton caractère authentique. Il y en aura toujours pour te juger, mais uniquement parce que, peut-être, ils ne sentent pas vraiment bien dans leur peau. Ne laisse donc pas leurs doutes t'atteindre.

N'oublie jamais d'où tu viens parce que toutes les personnes qui t'accompagnent et t'ont accompagnée dans la vie ont fait de toi ce que tu es aujourd'hui. Fais preuve d'humilité et traite toujours les autres de la manière que tu voudrais être traitée. Rappelle-toi les bonnes manières et fais preuve de respect envers tout le monde. Ne prends pas tout au sérieux et relativise. Fixe clairement les limites entre ta vie personnelle et professionnelle. Entoure-toi de personnes qui sont fidèles à leurs valeurs et leur morale. Garde du temps pour ta famille et tes amis parce que ce sont eux qui comptent vraiment dans la vie.

CB : Je veux ajouter quelque chose sur les entreprises de médias sociaux elles-mêmes. Lorsqu'on réfléchit à la façon dont les médias et les technologies ont évolué au cours des dernières décennies et des derniers siècles, il y a toujours une mentalité du « Far West » lorsqu'il y a de nouvelles technologies de rupture jusqu'à ce que les normes sociétales les intègrent et déterminent ce qui est approprié et ce qui ne l'est pas.

En ce qui a trait aux entreprises de médias sociaux, il y a certaines entreprises qui ont eu beaucoup de succès et qui ont obtenu leur réussite très rapidement. Elles sont souvent menées par de jeunes directeurs généraux de sexe masculin qui ne comptent pas sur l'appui d'un solide comité de gouvernance. Cependant, je crois bel et bien que ces sociétés ont une responsabilité sociale et que ces plateformes ne le reconnaissent pas. Ces entreprises parlent de tout ce qu'elles font, mais elles ne passent pas suffisamment à l'action. En tant que décideurs, nous devons, à mon avis, les responsabiliser en ce qui concerne le fait de créer des plateformes qui sont socialement acceptables tout en permettant aux personnes de s'exprimer, ce que ces plateformes font très bien.

Joanne, je ne sais pas si vous vous rappelez d'une intervenante durant une conférence à laquelle nous avons participé et qui avait dit : « En tant que féministes, nous travaillons depuis des décennies pour que vous ayez votre place au sein des Assemblées législatives, et nous n'allons pas laisser les médias sociaux vous retirer ce droit. » Nous avons le droit d'être dans la Chambre. Nous devons y être. En outre, de meilleures politiques sont adoptées en raison de notre présence, ici. Nous ne pouvons pas laisser les plateformes des médias sociaux et les entreprises qui les exploitent faire des choses, non contrôlées, qui permettent de réduire le rôle que jouent les femmes dans ces fonctions très importantes.

RPC : Lors de la publication de la présente table ronde, j'espère pouvoir fournir un lien avec vous toutes sur les médias sociaux, si c'est quelque chose que vous voulez transmettre à vos abonnés. Si, par hasard, un des trolls anonymes qui vous a harcelées ou qui a harcelé d'autres femmes politiciennes lit ce document, est-ce qu'il y a quoi que ce soit que vous voudriez lui dire?

JB : Je me souviens de ce que mon fils a dit lorsque tout ça est arrivé : « Maman, tu as peut-être accepté tout ça, mais pas moi. » Je ne m'étais pas engagée à ça. Je n'avais jamais été traitée de façon aussi désobligeante et haineuse que depuis mon élection. Mais le problème ne se limite pas aux comptes anonymes de ces trolls. Il y a des Assemblées législatives où des femmes parlementaires ont fait l'objet de commentaires désobligeants de leurs homologues masculins, et je pense à des exemples précis en Alberta et, récemment, au NouveauBrunswick. Il faut commencer dans nos propres Chambres. Nous devons donner le ton. Mais, pour ce qui est des trolls, et de quiconque adopte ce genre de comportement, je leur dirais simplement d'arrêter.

RS : Je suis d'accord. Je suis toujours prête à avoir une discussion avec les membres du public manitobain que je sers au sujet de mes politiques, des initiatives du programme de mon parti ou de ce que mon gouvernement fait ou ne fait pas, selon le cas, et je suis disposée à le faire. Je suis toujours ouverte à ces discussions. Je ne vais jamais les éviter, et je crois que c'est mon devoir en tant que fonctionnaire. Cependant, gardez à l'esprit, s'il vous plaît, qu'il faut parler des politiques et des enjeux de façon intelligente. Si vous avez un point à faire valoir, utilisez un langage respectueux. Je vais vous respecter, et tout ce que je vous demande en retour, c'est un peu de courtoisie et de décence.

Et pour ce qui est des trolls, n'oubliez pas que nous sommes toutes des mères, des sœurs, des filles, des épouses, des partenaires… Nous sommes des êtres humains. Ne nous déshumanisez pas. Traitez-nous avec le même respect que vous accorderiez à une femme de votre famille ou à une autre femme que vous respectez dans votre vie personnelle. Traitez les gens avec respect, un point c'est tout. Nous ne demandons rien qui soit hors norme.

CB : Tout ce que j'ajouterais à l'intention des trolls, c'est ceci : vous êtes une minorité. Si mon expérience est similaire à celle des autres femmes, la vague de soutien qui se poursuit aujourd'hui me surprend toujours. Les gens qui m'arrêtent dans la rue — qui arrêtent mes enfants dans la rue — pour dire à quel point ils étaient fiers que je prenne la parole et pour souligner à quel point j'ai fait preuve de bravoure —, ce sont eux la majorité. Le comportement des trolls n'arrêtera pas une femme comme moi et comme les nombreuses autres femmes qui veulent exercer leur droit et leur responsabilité et siéger au Parlement.

RPC : Merci beaucoup à vous toutes de la discussion. Ce fut un privilège de participer à cette conversation avec vous.

RS : Je veux dire quelque chose — et je me suis engagée à le dire, puisque j'ai parlé de ce qui m'est arrivé à moi —, je tiens à remercier tout homme qui choisit de participer à un tel dialogue ou d'en initier un. La seule façon dont nous arriverons à ouvrir les esprits et à montrer du soutien pour les femmes au sein des Assemblées législatives qui sont aux prises avec de tels problèmes, c'est en en parlant et en en parlant publiquement.

Table ronde

Héritières du suffrage

Le 8 mars 2017, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, 338 jeunes femmes âgées de 18 à 23 ans ont occupé tous les sièges de la Chambre des communes. Le programme Héritières du suffrage de l'organisme À voix égales, qui a connu un franc succès, visait à souligner le 100e anniversaire de l'obtention du droit de vote aux élections fédérales pour certaines femmes. Il a suscité une attention positive dans des médias partout au Canada et dans le monde. Comme le révèlent les déléguées du programme dans cette table ronde éclairante, l'inspiration qu'elles ont puisée les unes auprès des autres et au contact des femmes parlementaires qu'elles ont rencontrées en route vers Ottawa et pendant leur semaine dans la capitale nationale aura une portée considérable, notamment lorsqu'elles partageront tout ce qu'elles ont appris avec les membres de leurs collectivités et qu'elles mettront ces connaissances en pratique dans leurs propres projets.

Brielle Beardy, Justice Betty, Srosh Hassan, Jacqueline Keena, (Takudzwa) Lavin Mapinge et Alana Robert

RPC : Qu'avez-vous retenu de cette expérience en tant que jeunes femmes qui s'intéressent à la politique, mais ont peut-être peu d'expérience en politique parlementaire ou partisane, voire aucune?

Brielle Beardy : Ce qui m'a marquée, c'est le sentiment incroyablement positif de solidarité entre les déléguées. On sait que ce n'est pas réellement de cette façon que les choses se passent et qu'en réalité, il y a beaucoup de chahut, de personnes qui parlent en même temps et de coups bas au Parlement. En tant que personne transgenre et autochtone qui se bat pour les droits fondamentaux de la personne, j'étais convaincue que j'allais devoir m'imposer pour être entendue. Or, À voix égales a vraiment créé un environnement au sein duquel je me suis sentie à l'aise et respectée. Lorsque nous prenions la parole à la Chambre afin de soulever des enjeux importants pour nos collectivités, les autres personnes présentes étaient attentives aux discours des autres et solidaires. Cela n'a fait que renforcer pour moi l'idée selon laquelle nous devons élire plus de femmes et de personnes marginalisées au Parlement, car le monde politique doit être plus inclusif. Nous devons nous réapproprier ce lieu.

Brielle Beardy était la déléguée de Churchill-Keewatinook Aski. Cette jeune militante autochtone transgenre, qui a grandi dans le Nord du Manitoba, cherche à accroître la sensibilisation aux droits des LGBTTQ, des femmes et des Autochtones. Justice Betty était la déléguée de Willowdale. Elle étudie en sciences politiques dans le programme à double diplôme de l'Université Columbia et de Sciences Po Paris. Elle fait souvent la navette entre New York et le Canada pour parler d'enjeux liés à la participation des femmes, des jeunes et des personnes de couleur en politique. Srosh Hassan était la déléguée de Sherwood Park—Fort Saskatchewan. Elle étudie en sociologie et en sciences politiques à l'Université de l'Alberta et est éditrice de contenu pour une publication électronique d'Edmonton, The Wanderer. *Jacqueline Keena était la déléguée de Winnipeg–Centre-Sud. Elle détient un baccalauréat en agroentreprise de l'Université du Manitoba et elle a fait partie d'un gouvernement étudiant et du conseil d'administration de l'organisme non partisan à but non lucratif* Be The Vote, *qui vise à accroître la participation électorale des jeunes. (Takudzwa) Lavin Mapinge était la déléguée de Grande Prairie—Mackenzie. Avant d'immigrer au Canada pour entreprendre des études en travail social et en développement communautaire à l'Université MacEwan, elle a travaillé auprès de collectivités vulnérables au Zimbabwe. Alana Robert était la déléguée de Charleswood—St. James—Assiniboia—Headingley. Étudiante à la faculté de droit Osgoode Hall, elle espère faire carrière dans le domaine des droits de la personne. Elle est également la fondatrice et la présidente du groupe d'étudiants* Justice for Women.

Un message à la personne que j'étais

Bernadette Jordan
Députée fédérale de South Shore – St. Margarets (Nouvelle-Écosse)

Salut Bern. Voici quelques conseils de la part de la femme plus âgée (et plus sage?) que tu seras. Si je n'avais qu'une chose à te dire, ce serait de ne pas regarder passer ta vie! Si tu veux voyager, fais-le; si tu veux poursuivre des études, fais-le; si tu veux faire de la tyrolienne… eh bien, réfléchis-y tout de même à deux fois; et si tu veux te porter candidate à une charge publique, fais-le. On n'a qu'une vie, il faut en profiter au maximum. Des gens diront peut-être parfois que tu n'es pas à la hauteur ou que tu es complètement dépassée; ne les écoute pas. Tu es compétente, intelligente et courageuse – ne laisse personne te dire le contraire. À la fin de ta vie sur cette terre, je ne veux pas que tu aies de regrets.

Brielle Beardy

Justice Betty

Justice Betty : Je suis tout à fait d'accord avec ce que dit Brielle. Les 338 jeunes femmes qui se sont rassemblées à Ottawa figuraient parmi les femmes les plus positives, les plus inspirantes et les plus brillantes que j'ai rencontrées de ma vie. Bien que le genre de solidarité dont nous avons fait preuve les unes envers les autres ne soit pas forcément représentatif de l'ambiance qui règne en général au Parlement, je pense que le fait que toutes ces jeunes femmes pleines d'idéalisme aient pu être réunies en un seul lieu montre qu'il est possible de créer un environnement où nous pouvons planifier les changements que nous souhaitons apporter. J'espère qu'après cette étape de planification, nous pourrons nous lancer dans le monde et tenter ensemble de mettre en œuvre nos idées.

Alana Robert : Je crois que ce qui m'a le plus marquée, ce fut de rencontrer des femmes si fortes, intelligentes et indépendantes qui nous représentent déjà au Parlement et de parler avec elles. J'ai ainsi été capable de m'imaginer jouer un jour un rôle similaire. L'une des choses les plus importantes et inspirantes que nous pouvons avoir en tant que jeunes femmes, ce sont des modèles positifs. Les voir occuper ces postes nous permet de nous projeter dans l'avenir — un avenir rapproché, je l'espère — et de nous imaginer assises à la table des décideurs.

Lavin Mapinge : J'ai retenu de cet événement qu'il est important de travailler en équipe et de s'écouter les unes les autres, mais aussi de créer des contextes similaires dans nos propres collectivités. J'ai également pris conscience du fait qu'il faut poursuivre dans cette voie et continuer de s'appuyer sur les bases jetées par la génération de femmes qui nous a précédées. Nous devons continuer d'ouvrir la voie à celles qui sont derrière nous. Nous devons être à la hauteur de la merveilleuse mission qui nous a été confiée.

Srosh Hassan : Je retiens les messages qui nous ont été transmis par les femmes parlementaires, notamment ce qu'elles auraient aimé pouvoir dire à la jeune femme qu'elles étaient. Elles nous ont parlé des efforts qu'elles ont dû déployer pour faire campagne et du temps qu'elles ont mis à réaliser que des gens voulaient les appuyer et à accepter de se présenter aux élections. C'est ce qui m'a marquée. Souvent, nous pensons qu'il faut d'abord obtenir un diplôme ou avoir atteint un certain âge avant de servir au Parlement. Le fait de voir que ces jeunes femmes en font déjà autant nous montre qu'il est possible d'être passionnée par des enjeux, de faire avancer les choses dans nos collectivités et d'apporter des changements à n'importe quel âge. Nous n'avons pas à attendre d'avoir un certain âge ou une grande expérience professionnelle pour remarquer que quelque chose ne tourne pas rond et décider d'agir pour que cela change.

Jacqueline Keena : Je suis d'accord avec ce que mes pairs ont dit et j'aimerais ajouter que j'ai été impressionnée de constater qu'on veut inciter plus de femmes à participer à la vie politique, quelle que soit leur allégeance politique. Personne n'était contre cette idée, même si tout le monde n'était pas du même avis quant à la façon d'y arriver.

RPC : Les jeunes de votre d'âge pensent-ils au gouvernement (fédéral, provincial, territorial) et en discutentils souvent, ou estce un enjeu dont ils se soucient bien peu au quotidien?

JB : Je pense qu'il est intéressant de voir ce qui se passe chez les jeunes de mon âge depuis novembre 2016. Avant les dernières élections américaines, de nombreux jeunes de mon âge semblaient être plus intéressés par la politique américaine et avoir l'impression que la

Srosh Hassan

Jacqueline Keena

politique canadienne était un peu ennuyante. Bien que la politique américaine puisse être très divertissante pour nous, les Canadiens, les événements des derniers mois ont poussé de nombreuses personnes de mon âge à réfléchir et à s'intéresser davantage au fonctionnement du système politique canadien. Plus précisément, de plus en plus de gens s'entendent pour dire que le Canada fait figure de proue ou est un meilleur chef de file à l'échelle internationale et qu'il a en ce moment l'occasion unique de prendre des initiatives.

BB : Parlant d'expérience de vie, j'ai grandi dans une communauté des Premières Nations, où il y avait un décalage entre la façon dont les choses fonctionnaient et l'ordre de gouvernement responsable. Je viens d'un milieu défavorisé et bon nombre de mes pairs ne comprennent pas du tout la façon dont le gouvernement fonctionne. J'ai l'impression que les personnes qui vivent dans les communautés des Premières Nations sont simplement obligées d'accepter le statu quo. Cette situation doit changer. Pour ma part, je me sers de l'expérience que j'ai acquise grâce au programme Héritières du suffrage pour favoriser le changement et sensibiliser les gens. Je veux que plus de personnes comme moi et celles avec qui j'ai grandi participent davantage à la vie politique. La meilleure façon de résoudre l'inégalité est de se renseigner, de voter et de jouer un rôle dans tous les ordres du gouvernement.

LM : J'ai l'impression qu'au sein des collectivités où je suis allée, de nombreux jeunes se sentent un peu négligés par les gens au pouvoir, quel que soit l'ordre de gouvernement. Toutefois, quand j'étais à l'école, c'était très différent. Tout le monde était intéressé par la politique. Les gens autour de moi apprenaient à exprimer leurs opinions, même si elles étaient différentes de ce qu'on leur avait inculqué en grandissant.

JK : D'après mon expérience, je pense que je peux séparer mes amis en deux groupes. Certains d'entre eux sont très politisés. Ces personnes sont au courant de tout ce qui se passe et il est possible d'avoir des conversations très profondes avec elles. Les autres — peut-être par apathie ou parce que la politique ne les intéresse tout simplement pas — ne connaissent pas aussi bien le système politique. Par contre, il suffit de discuter avec ces personnes pendant une minute des enjeux qui leur importent en tant qu'étudiants, infirmiers, enseignants ou gens de métier pour qu'elles se rendent compte que le gouvernement est important pour elles et qu'elles veulent en savoir plus sur les décisions qui sont prises en leur nom. Cela dit, il y a des lacunes en matière d'éducation, car si les jeunes n'entendent pas parler de politique à l'école, il se peut qu'ils manquent d'outils pour trouver des renseignements pertinents ou comprendre ce qu'ils entendent aux bulletins de nouvelles.

SH : J'ai des amis qui s'intéressent beaucoup au Parlement, avec qui je peux parler de ces choses en profondeur. Il y a aussi beaucoup de personnes qui ont une idée de ce qui se passe, surtout en politique américaine, car c'est ce qu'elles voient dans leurs fils d'actualité. Reste que beaucoup de personnes de mon âge ont un regard cynique sur la politique dans notre pays et ont une compréhension superficielle de la situation. Nous recevons tant d'information à la fois qu'il est parfois difficile de rester à l'affût de tout ce qui se passe. Il arrive que des gens ne maîtrisent pas toute l'information et que d'autres qui sont au courant de ce qui se passe ne sachent tout simplement pas quoi faire.

AR : Je pense que les jeunes ont un intérêt réel envers ce qui se passe en politique au Canada, surtout quand ils

Lavin Mapinge

Alana Robert

voient qu'il y a de plus en plus de politiciens de diverses origines au Parlement et qu'ils leur ressemblent. Cela peut avoir un effet puissant sur eux et susciter leur intérêt.

RPC : De nombreuses déléguées du programme Héritières du suffrage ont eu la chance de rencontrer non seulement des parlementaires fédéraux, mais aussi des parlementaires provinciaux et territoriaux. Pouvez-vous nous parler des conseils qui vous ont été donnés ou encore des leçons que vous avez tirées de vos échanges?

BB : J'ai eu la chance d'apprendre à bien connaître (la députée provinciale du Manitoba) Nahanni Fontaine. Je vivais auparavant dans le Nord, mais j'habite maintenant à Winnipeg, dans sa circonscription. En lui parlant et en écoutant les autres membres du groupe d'experts, j'ai appris que nous devrions nous exprimer sans ambages sur la scène politique. En tant que jeunes femmes, nous devons nous battre jusqu'au bout pour réussir. Le fait d'entendre quelqu'un de son calibre raconter son histoire et les défis qu'elle a surmontés m'a vraiment permis de réfléchir à mes propres difficultés. J'ai grandi dans la pauvreté et dans un milieu où il y avait de la consommation excessive de drogues, j'étais proche de gens qui travaillaient dans l'industrie du sexe… C'est le genre de vie que j'ai eu et cela ressemble à la vie d'autres personnes autochtones. Elle a mentionné que nous pouvons choisir de nous inspirer de ces fardeaux pour devenir plus fortes. C'est le message que je retiens.

JB : J'ai participé à une table ronde la semaine dernière avec la ministre Chrystia Freeland, la ministre Carolyn Bennett et la ministre Helena Jaczek. Elles ont toutes invité les jeunes femmes à s'engager en politique de la façon qui leur convient le mieux. L'une des choses sur lesquelles elles ont insisté était le besoin de trouver un champ de spécialité et d'aiguiser ses compétences avant d'entrer en politique. J'ai trouvé cela intéressant, car les femmes qui s'engagent en politique doivent faire leurs preuves et prouver davantage que leurs homologues masculins qu'elles ont les qualifications nécessaires pour occuper ce rôle. Donc, le fait d'avoir une spécialisation ou des compétences particulières peut vraiment nous aider à nous construire une sorte d'armure. En même temps, bien que je trouve ce conseil précieux, comme l'ont dit les autres déléguées, quand je repense au moment où nous étions toutes assises à la Chambre des communes, il y a des choses à dire en faveur d'un engagement précoce dans la politique. Je pense que nous sommes témoins d'une tendance, que nous avons notamment pu observer lors des récentes élections partielles; les jeunes femmes s'engagent plus tôt qu'avant. Je pense qu'il s'agit d'une question d'équilibre. Certes, il faut développer sa spécialité pour pouvoir travailler dans un domaine avec confiance et assurance, mais il ne faut pas attendre indéfiniment. Les jeunes doivent être représentés en politique.

AR : L'un des meilleurs conseils nous a été donné par Celina Caesar-Chavannes. Elle a dit que si une personne pense à quelque chose plus d'une fois, elle devrait se lancer à la poursuite de cette chose. Elle nous a vraiment encouragées à ne pas hésiter dans la vie et à cultiver nos passions et nos rêves.

LM : La plupart des femmes du groupe d'experts ont insisté sur le fait qu'il faut croire en soi et en ce qui nous passionne, car c'est comme cela que l'on peut convaincre

quelqu'un de croire en notre vision. Si l'on doute de ce que l'on propose, personne ne voudra nous soutenir. Elles ont également souligné l'importance de savoir quand prendre une pause et prendre soin de soi, car on ne peut pas donner quand on est à vide.

RPC : Comment se passent les choses pour vous depuis l'événement? Êtes-vous toujours en contact avec d'autres déléguées? Avez-vous toujours le même enthousiasme?

JK : Je pense que l'envergure de l'événement, rien que le nombre de personnes présentes, a vraiment touché les parlementaires. Le fait qu'il y ait eu 338 jeunes femmes à la Chambre des communes ce jourlà nous rappelle également qu'il s'agit d'un plus grand nombre de femmes que le nombre de femmes qui ont été élues au fédéral dans toute l'histoire du Canada. Depuis cet événement, nous sommes toutes retournées dans nos circonscriptions. Les gens veulent en savoir plus sur l'événement, mais également sur les femmes en politique en général — ce que nous pensons, ce que d'autres pensent. L'événement a permis d'amorcer 338 petites conversations partout au pays, qui doivent avoir lieu pour que nous puissions aller de l'avant.

BB : Depuis l'événement, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de parler à des gens du rôle des femmes en politique. J'étais la seule femme transgenre de l'événement. J'ai donc reçu beaucoup d'attention et cela m'a touchée. Je continue de me laisser porter par la vague de positif découlant de l'événement. Cela a été si inspirant de créer un réel mouvement de solidarité partout au pays avec de jeunes femmes belles et intelligentes qui veulent s'aider les unes les autres. Je suis restée en contact avec beaucoup d'entre elles. Ce que je voulais faire en participant au programme Héritières du suffrage, c'était de développer les compétences dont j'avais besoin pour défendre les enjeux que j'ai à cœur. Cet événement m'a beaucoup aidée à cet égard.

JB : Je pense qu'À voix égales a fait un travail exceptionnel en réussissant à rassembler 338 jeunes femmes qui partagent des points de vue similaires, mais qui sont incroyablement différentes. Nous avons formé un réseau puissant qui continue d'exister grâce à notre groupe Facebook et aux liens que certaines participantes entretiennent entre elles, par exemple. Fait intéressant, plus tôt cette semaine, la ministre Carolyn Bennett m'a invité à la mission permanente ici, à New York, et j'ai vu par hasard une de mes sœurs du programme Héritières du suffrage, qui était là pour participer au forum organisé par l'ONU sur les questions autochtones. Je ne m'attendais pas à voir qui que ce soit, mais voilà que nous étions toutes les deux là pour assister à cet événement important ensemble. Héritières du suffrage est un groupe unique et puissant qui continuera d'avoir un effet positif

Un message à la personne que j'étais

Filomena Tassi
Députée fédérale d'Hamilton-Ouest – Ancaster – Dundas (Ontario)

Crois en toi. Lis les paroles de Marianne Williamson, réfléchis-y. Nelson Mandela les a reprises dans un discours inaugural. « Notre peur la plus profonde n'est pas que nous ne soyons pas à la hauteur. Notre peur la plus profonde est que nous sommes puissants au-delà de toutes limites. C'est notre propre lumière et non notre obscurité qui nous effraie le plus. Nous nous posons la question : Qui suis je, moi, pour être brillant, radieux, talentueux et merveilleux? En fait, qui êtes-vous pour ne pas l'être? Vous êtes un enfant de Dieu. »

Ne considère jamais un obstacle comme insurmontable. Envisage les choses à long terme. Parfois, une situation pouvant sembler impossible se réglera avec du temps, de la sagesse, de la patience et de bons conseils.

Sois sincère dans tes intentions et veille à la promotion de la justice, de l'équité et de la bonté. Ainsi, tu éprouveras un sentiment de paix et d'accomplissement à la fin de ta carrière.

Reste humble et traite chacun avec respect. Être députée, c'est une bénédiction, un honneur et un cadeau. N'oublie jamais les personnes qui t'ont accordé leur confiance pour les représenter. Rappelle toi que tu as de la chance.

Inclus l'exercice physique et la méditation de pleine conscience dans tes activités quotidiennes. Il est essentiel que tu prennes soin de toi. Tu dois rester en bonne santé pour servir les gens le plus efficacement possible. Réserve-toi du temps pour cela.

dans nos collectivités et, de façon plus générale, dans la société canadienne. Alors que nous entreprenons nos missions individuelles, je suis convaincue que nous pourrons tirer parti du soutien des autres participantes.

SH : Je suis d'accord avec ce que les autres déléguées ont dit. La solidarité est l'aspect qui m'a vraiment marquée. Ce fut incroyable de pouvoir créer des liens si profonds avec d'autres femmes qui ont des points de vue semblables aux nôtres, mais qui sont également uniques. De plus, les conversations que nous avons eues et que nous pourrons partager avec les membres de nos collectivités auront vraiment un effet durable. J'ai été très touchée que des gens viennent me dire qu'ils ont entendu mon discours à la Chambre ou me demander de leur parler de mon expérience à Ottawa.

RPC : Y atil quoi que ce soit dont nous n'avons pas parlé dans cette discussion et que vous aimeriez souligner avant de terminer? Sachant également que de nombreux parlementaires vont lire ceci, y atil quelque chose que vous aimeriez leur dire?

JB : Le traitement que subissent de nombreuses femmes parlementaires est honteux et très décourageant pour les jeunes femmes. Les membres de notre groupe de 338 femmes ont l'obligation et le devoir d'encourager d'autres jeunes femmes à réaliser que même si les femmes au pouvoir se heurtent à de l'opposition, il s'agit de la première étape qui nous mènera à quelque chose de mieux. Nous avons tendance à banaliser l'intimidation contre les femmes — surtout les femmes en politique — et un jour, j'aimerais que le fait que des femmes occupent des postes de leadership soit la norme. J'aimerais remercier les nombreuses femmes parlementaires qui ont servi notre pays et qui ont été des pionnières. Les 338 femmes de notre groupe doivent vraiment faire des efforts et montrer l'exemple, non seulement aux femmes de la prochaine génération qui pensent se lancer en politique, mais également aux jeunes femmes qui ne pensent pas se lancer en politique parce qu'elles ne croient pas que leur voix vaut la peine d'être entendue. Nous devons penser à elles quand nous militons en faveur du changement.

BB : J'appuie ces propos. Quand j'ai décidé de participer à ce programme, je voulais représenter les jeunes femmes dont la situation économique est précaire et surtout les femmes dans les réserves. Nous devons rendre la politique plus accessible et utiliser des termes que plus de gens peuvent comprendre. Je souhaite simplement répéter à mes sœurs du programme Héritières du suffrage qui participent à cet appel à quel point cette expérience a changé ma vie. Je suis stimulée, touchée et émerveillée par le travail que ces jeunes femmes font. J'ai hâte de voir ce que nous réserve l'avenir et j'espère qu'il s'annonce plus inclusif et que plus de voix féministes auront l'occasion de se faire entendre. J'ai beaucoup plus d'espoir aujourd'hui grâce à la chance que j'ai eue de vous rencontrer toutes.

SH : J'ai la chair de poule. Merci d'avoir ainsi pu traduire ma pensée. Étant une personne qui se situe à de nombreuses intersections de notre société, j'aimerais que nos parlementaires, en reconnaissant que nous sommes de toutes allégeances et que nous avons différentes idées sur la manière d'avancer, puissent trouver des façons d'être plus inclusifs et de nous représenter toutes — les femmes de couleur, les femmes queer, les femmes autochtones, les femmes handicapées et les femmes immigrantes. Je pense que nous voyons souvent les politiciens choisir des enjeux qui leur importent, mais les gens sont complexes et ont différentes expériences de vie qui façonnent la façon dont ils voient le monde. Je suis contente de voir qu'une partie de cette intersectionnalité est reflétée dans le travail des jeunes femmes de ma génération, mais je pense que nous sommes encore loin de voir cela au Parlement.

RPC : Merci beaucoup encore une fois. Vous avez toutes représenté de façon exceptionnelle les autres déléguées du programme des Héritières du suffrage et les membres de votre génération.

Un message à la personne que j'étais

Irene Mathyssen
Députée fédérale de London – Fanshawe (Ontario)

La chance de servir comme parlementaire canadienne devrait toujours te remplir d'un sentiment d'émerveillement devant l'incroyable privilège d'occuper cette fonction. Malgré ta jeunesse, les défis et, évidemment, les obstacles, ne baisse jamais les bras. Quel que soit le mandat que tu auras la chance d'accomplir au service des collectivités canadiennes, nombreuses et diversifiées, rappelle-toi qu'être au service des autres, c'est être dévoué et faire preuve d'humilité et d'une attitude réfléchie. Bien que tu doives traiter les gens qui comptent sur toi avec respect, dévouement et gentillesse, n'hésite jamais à remettre en question le statu quo. Les femmes qui ne sortent pas du rang marquent rarement l'histoire; alors, marque l'histoire.

La scène canadienne

Hon. Steve Thomson

Nouveau Président de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique

Le 22 juin, le député provincial de Kelowna-Mission, **Steve Thomson**, a remplacé **Linda Reid** et est devenu Président de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

Il a été directeur général du Conseil de l'agriculture de la Colombie-Britannique, de l'Association des fruiticulteurs de la Colombie-Britannique et de l'Association des producteurs laitiers de la Colombie-Britannique. Il a également été directeur du musée de Kelowna, du Fonds d'innovation d'Okanagan et du Réseau de la bioénergie de la Colombie-Britannique.

Il a aussi fait partie de l'équipe de rugby nationale du Canada. La première ministre **Christy Clark** a d'ailleurs dit qu'il n'y avait pas de meilleure personne que lui pour donner le ton au débat ou de meilleur homme que lui pour faire appliquer les règles.

Ancien ministre des Forêts, Steve Thomson a été Président pendant une brève session au bout de laquelle le gouvernement libéral a été défait en raison d'une motion de censure. Il a démissionné de la présidence le 29 juin. Au moment d'écrire ces lignes, le poste est toujours vacant.

Hon. Perry Trimper

Nouveau Président de l'Assemblée législative de Terre-Neuve-et-Labrador

Le député provincial de Lake Melville, **Perry Trimper**, a été élu Président de l'Assemblée législative de Terre-Neuve-et-Labrador le 8 août, défaisant ainsi la députée provinciale de Harbour Grace-Port de Grave, **Pam Parsons**, à l'issue d'une élection par scrutin secret. Il remplace **Tom Osborne**, qui a été nommé ministre le 31 juillet. La vice-présidente, **Lisa Dempster**, a été nommée ministre à l'occasion de ce remaniement ministériel.

Perry Trimper, qui a été élu pour la première fois en 2015, est né en Nouvelle-Écosse et vit au Labrador depuis 1987. Ancien scientifique principal pour la société Stantec, il a travaillé dans les domaines de l'évaluation environnementale, de la recherche et des modèles d'utilisation des terres associés aux projets d'exploitation des ressources au Labrador et dans d'autres régions nordiques du monde.

M. Trimper a été ministre responsable des Affaires francophones, du Changement climatique, de l'Agence des achats gouvernementaux et de WorkplaceNL.

Ce résident de Happy Valley-Goose Bay a déclaré qu'il pense être le premier Président à représenter la partie

Les déléguées des Femmes parlementaires du Commonwealth se rassemblent autour de la statue des Célèbres cinq, située sur le terrain de l'Assemblée législative du Manitoba et érigée en l'honneur de Nellie McClung pour tout ce qu'elle a accompli en tant que suffragette.

continentale de la province et que c'est un honneur pour lui de partager cette réussite avec l'ensemble des habitants du Labrador.

M. Trimper, qui a promis de continuer sur la lancée de Tom Osborne et d'améliorer le décorum à la Chambre, a présidé une période des questions non planifiée proposée par l'opposition tout juste après avoir été nommé à ce poste.

55e Conférence régionale canadienne de l'APC

Du 16 au 22 juillet 2017, plus de 60 parlementaires et invités se sont rassemblés à Winnipeg pour participer à la 55e Conférence régionale canadienne annuelle de l'APC. Cette ville, qui se désigne fièrement comme étant le cœur du continent, a accueilli chaleureusement les participants, comme à son habitude. Le programme établi par les organisateurs de la conférence était réellement motivant et intéressant.

Réunions de la section canadienne des Femmes parlementaires du Commonwealth

Les 16 et 17 juillet 2017, des femmes parlementaires canadiennes se sont réunies pour discuter des récents événements de l'année et planifier l'année à venir. Le 16 juillet, **Lisa Thompson**, députée provinciale en Ontario, a été nommée vice-présidente du Comité directeur des Femmes parlementaires du Commonwealth (FPC), par acclamation. Elle profitera de son mandat de trois ans pour observer la prochaine présidente des FPC, **Laura Ross**, députée provinciale en Saskatchewan, avant d'assumer ses fonctions.

La présidente sortante, Linda Reid, a expliqué que le défi des FPC consiste à élargir la voie pour que d'autres femmes se joignent à elles. Diverses initiatives mises en œuvre par l'organisation, notamment les initiatives de jumelage avec les pays des Caraïbes membres du Commonwealth, le financement distinct consacré par le Comité exécutif international de l'APC aux projets de sensibilisation des FPC et le programme Héritières du suffrage, qui a connu un franc succès, ont été saluées, car elles aident l'organisation à relever ce défi. Laura Ross a souligné que ce programme a été stimulant et qu'il leur a donné confiance en la capacité de la prochaine génération de poser des questions difficiles.

La députée de l'Ontario, **Yasmin Ratansi**, a fait le point sur la récente conférence internationale des FPC, dont le thème était la violence politique contre les femmes. Pendant l'événement, Mme Taransi a présenté de l'information concernant la budgétisation différenciée

selon les sexes. Elle a été invitée à donner un atelier de maître à ce sujet.

Linda Reid a déclaré que même si elle n'a pas réussi à se faire élire présidente des FPC, selon ce qu'elle a observé lors de la réunion et ce que les membres votants lui ont dit, elle est heureuse des résultats. Elle a expliqué que certains membres internationaux des FPC ne pensent pas que le Canada, l'Australie et d'autres pays semblables du Commonwealth ont autant besoin des FPC qu'eux. Les politiciennes d'autres pays savent qu'elles mettent peutêtre leur vie en danger en se présentant comme candidates aux élections. Elle a ajouté que ces femmes ont vraiment besoin de ce genre de postes et que la section canadienne des FPC devrait être là pour les aider.

Lors des présentations des membres du groupe d'experts, la deuxième journée, **Amna Ally**, députée au Guyana, et **Karen E. Malcolm**, députée aux îles Turks et Caicos, ont parlé du pourcentage de femmes élues ou nommées dans leurs pays respectifs et souligné de récentes réalisations, notamment le fait qu'aux îles Turks et Caicos, ce sont des femmes qui occupent tous les postes les plus élevés du pays, sauf celui de gouverneur.

La directrice générale de l'organisme À voix égales, **Nancy Peckford**, et l'ancienne députée **Eleni Bakopanos**, qui est la vice-présidente de la section du Québec, ont fait une récapitulation de l'événement Héritières du suffrage et une analyse honnête des nombreux avantages (sensibilisation accrue, liens de réseautage durables, appui général des parlementaires) et des quelques désavantages (accès non universel aux services de traduction, intimidation en ligne de certaines déléguées) de l'événement. **Alexa Lewis**, une déléguée d'Héritières du suffrage qui a assisté à la conférence, a souligné que

Un message à la personne que j'étais

Cathy Rogers
Députée provinciale de Moncton Sud (Nouveau-Brunswick)

Il se peut, il y a de cela des années, que tu n'aies pas tout à fait compris combien il est important d'apprendre et de vivre différentes expériences professionnelles ou de perfectionnement professionnel, ou divers engagements bénévoles. Peut-être n'as-tu pas non plus compris que ce sont ces investissements personnels qui t'ont donné envie d'apprendre et de rendre la société meilleure.

Mais, quand tu as quitté ton poste au gouvernement à 38 ans pour faire une maîtrise et un doctorat et que, mère célibataire, tu as jonglé avec ton travail, le bénévolat et la gestion de ton foyer, il t'est apparu de plus en plus clairement que les femmes sont fortes.

Je suis heureuse de ne pas avoir cédé aux voix qui me répétaient que c'était trop, trop tard ou que cela ne valait pas la peine. Tant que tu suis ta passion et que tu défends de toutes tes forces et avec intelligence des causes justes, le jeu en vaut la chandelle et la foi et la passion demeureront.

Un message à la personne que j'étais

Daiene Vernile
Députée provinciale de Kitchener-Centre (Ontario)

Tu as gagné à la loterie! Tu ne t'en rends pas encore compte, mais étant née au Canada, tu auras accès à un excellent système d'éducation et à un régime universel de soins de santé. Tu vis dans un pays où l'on s'attache à protéger les droits des femmes et à atteindre l'égalité entre les sexes. Il est vrai que tu es née dans une famille d'immigrants défavorisée, mais tu sauras tirer parti de toutes les occasions phénoménales qui te sont offertes au Canada.

Ta passion pour la politique et l'histoire te permettra d'entreprendre une carrière de présentatrice et de productrice pour une émission hebdomadaire d'actualités à la télévision. Il y aura peu de femmes dans ton milieu de travail et, parfois, tu devras supporter beaucoup d'attitudes machistes, mais ne te laisse pas décourager, car de grandes choses t'attendent.

Après 30 ans de couverture de l'actualité ontarienne, tu verras une occasion unique se présenter. Ne la refuse pas. Tu auras alors la chance de servir ta collectivité, de rendre une partie de ce que tu as reçu à la société.

Certains délégués de la 55e Conférence régionale canadienne de l'APC prennent la pose sur les marches de l'Assemblée législative du Manitoba pendant une pause de travaux.

c'était l'une des premières fois qu'elle se sentait réellement Canadienne. À voix égales a reçu des subventions pour un projet commémoratif qui vise à continuer à bâtir et à entretenir les réseaux qui ont été créés. Un autre événement Héritières du suffrage est prévu en 2020.

Pendant une séance portant sur l'interaction avec les médias, les présentatrices, **Mary Agnes Welch**, journaliste politique, et **Louise Waldman**, spécialiste des relations publiques, ont offert des conseils sur la façon de communiquer avec les journalistes. Elles ont parlé du sexisme subtil, tout en expliquant ce que les femmes parlementaires peuvent faire pour utiliser leur genre en leur faveur.

Lors de la dernière séance, **Sandy Mayzell** a expliqué comment une réunion des FPC précédente avait été une source d'inspiration pour son projet d'éducation intitulé *Dancing Backwards*, qui favorise l'étude des politiciennes dans les programmes d'histoire de la cinquième à la huitième année partout au pays. Le programme crée un répertoire d'histoires de politiciennes relatées par les élèves au moyen de divers médias.

Première séance — Chahut et civilité à la Chambre

La première séance de la conférence portait sur le chahut à la Chambre. Les membres du groupe d'experts, dont la Présidente de l'Assemblée législative du Manitoba, **Myrna Driedger**, le Président de l'Assemblée législative de l'Ontario, **Dave Levac**, le Président de l'Assemblée législative de la Saskatchewan, **Corey Tochor**, et le vice-président de la Chambre des communes, **Bruce Stanton**, ont communiqué leur opinion sur la question. Mme Driedger a souligné qu'elle avait ellemême participé au chahut quand elle était députée de l'opposition, mais qu'elle a une opinion différente à ce sujet depuis qu'elle est assume la présidence et qu'elle voit désormais le tout d'une autre façon. Elle a dit que lorsque des enfants dans la tribune sont témoins de ce genre de comportement, ils ont l'impression qu'il s'agit d'intimidation entre adultes. M. Levac a laissé entendre que le chahut a sa place dans le débat, mais qu'il ne tolère pas la misogynie, l'intimidation ou le chahut qui empêche le député qui a la parole de s'exprimer. Il a souligné qu'il observe la règle des trois fautes; ainsi, il nomme le député pris en défaut pour le prévenir avant de prendre toute mesure. M. Tochor a soutenu que l'élimination du chahut est presque une activité partisane, car ce type de décision sert d'abord et avant tout le gouvernement. Enfin, Bruce Stanton a affirmé que le chahut peut en fait élever le débat en favorisant la participation d'un plus grand nombre de députés d'arrière-ban et en obligeant les députés et les ministres à redoubler d'efforts. Cependant, il a également souligné qu'il y a une différence entre le chahut et l'obstruction volontaire. Pendant une période de questions et réponses, le Président de l'Assemblée législative de Terre-Neuve-et-Labrador, **Tom Osborne**, a souligné que s'il s'aperçoit que les députés provinciaux de l'opposition empêchent les ministres de répondre aux questions en faisant du tapage, il ne suspend pas les débats, mais que si les députés ministériels semblent faire du chahut pour tuer le temps, il suspend les débats jusqu'à ce qu'ils se calment afin de donner pleinement l'occasion aux députés de l'opposition de poser leurs questions.

Deuxième séance — Surmonter les obstacles propres aux professions à prédominance masculine

Lors de la deuxième séance, **Katherine Bueti** a fait une présentation. Mme Bueti, qui a servi dans l'armée canadienne, est maintenant avocate de la défense au cabinet d'avocats Bueti, Wasyliw, Wiebe. Elle a parlé du harcèlement sexuel et de la misogynie dont elle a été victime lorsqu'il y avait encore relativement peu de femmes dans ce genre de profession. Elle a aussi parlé des groupes de soutien informels de femmes qui se sont créés dans les professions de ce genre et du fait que les choses changent, même si cela prend du temps.

Troisième séance — Favoriser la prospérité des peuples autochtones

La troisième séance était une période de questions et réponses avec **James Wilson**, sousministre de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce du Manitoba, et **Angie Bruce**, sousministre des Relations avec les Autochtones et les municipalités du Manitoba. James Wilson et Angie Bruce ont présenté des stratégies fructueuses dont les communautés des Premières Nations et les peuples autochtones se servent pour favoriser la croissance économique et accroître leur sécurité. Toutefois, ils ont insisté sur la complexité du colonialisme, qui est ancré dans les institutions, ce qui crée d'importants obstacles, et sur le fait que tous les ordres de gouvernement ont de la difficulté à gérer les enjeux relationnels et les questions de compétence avec une population autochtone d'une diversité exceptionnelle, partout au pays et même dans les provinces.

Un message à la personne que j'étais

Mireille Jean
Députée provinciale
de Chicoutimi (Québec)

Je suis une femme d'affaires qui a pris le virage politique que récemment. Voici tout de même quelques leçons que j'ai apprises et que je vous partage. N'attendez pas qu'on vous offre une place; prenez-là!

Une fois élue, donnez-vous le droit à l'erreur. Vous constaterez que les gens ne sont pas mesquins comme on aurait voulu vous le faire croire. Ils sont plutôt indulgents et, souvent, souhaitent aider. En politique, il importe d'apprendre à prendre un certain recul; il y a toujours un lendemain.

Quant à votre réputation, ne vous en faites donc pas : malgré la mauvaise presse parfois réservée aux politiciennes et politiciens, les citoyens, qu'ils aient voté pour vous ou non, ont toujours démontré un grand respect envers ceux qui osent entrer dans l'arène.

Un message à la personne que j'étais

Tina Beaudry-Mellor
Députée provinciale de Regina University (Saskatchewan)

Dans son livre-choc, *Lean In*, Sheryl Sandberg explique que la carrière évolue non pas comme une échelle, mais plutôt comme un module de terrain de jeu. Ta carrière ne suivra probablement pas une ligne droite, de A à B. N'aie pas peur de saisir les occasions qui se présentent, même si elles t'emmènent temporairement dans une autre direction. Tu dois régulièrement élargir ta zone de confort pour améliorer tes domaines de compétence. À chaque difficulté qui se dresse devant toi, pense avant tout à développer les compétences et les connaissances dont tu as besoin pour te montrer à la hauteur. Si tu te plies à cet exercice, tu auras en main tous les outils nécessaires pour être une chef de file forte et compétente. Rappelle-toi de t'entourer de personnes qui te pousseront à te dépasser.

Le monde de la politique peut être difficile et en de nombreuses occasions, cela s'avérera difficile pour toi. Si tu t'entoures de personnes dynamiques, enthousiastes et positives, tu auras tout ce dont tu as besoin pour te protéger dans les moments où tu seras en butte aux inévitables porteurs de haine.

Poursuis ton chemin, quelles que soient les circonstances.

Quatrième séance — Ma génération : les enfants du millénaire

Lors de la quatrième séance, les participants se sont penchés sur la génération du millénaire du Canada, qui va bientôt avoir l'âge de participer à la politique. **Shannon Sampert**, une professeure associée du Département de sciences politiques de l'Université de Winnipeg, a étudié des données récentes sur le vote et les enfants du millénaire. Le taux de participation chez ce groupe démographique était en hausse lors des dernières élections, surtout dans lorsque la lutte entre les candidats était chaude ou lors d'élections générales aux résultats incertains. Elle a souligné que cette génération a une grande méfiance et fait preuve de cynisme en ce qui concerne la politique. Bien que les enfants du millénaire soient engagés politiquement, ils croient généralement que les gouvernements les ont abandonnés. **Adrienne Tessier**, vicepremière ministre du Parlement jeunesse du Manitoba, a laissé entendre que la vision du monde de la génération du millénaire découle essentiellement de l'insécurité liée aux attaques du 11 septembre contre les États-Unis, de la grande récession et de la tendance vers l'emploi précaire et l'économie à la demande. **Lisa Cefali**, l'une des partenaires du groupe Legacy Bowes, qui se consacre au recrutement de cadres, a proposé d'utiliser les expériences de vie et les compétences distinctes de groupes intergénérationnels afin de résoudre les problèmes. La génération du millénaire, aussi connue comme la génération des jeux vidéo, a appris que si elle s'efforce d'atteindre le prochain niveau, elle le peut, mais que si elle échoue, elle peut simplement recommencer jusqu'à ce qu'elle réussisse enfin. Toutefois, ces jeunes doivent comprendre pourquoi ils font quelque chose afin d'y croire et de s'investir. **Dana Oftedal**, directrice de la gestion de la marque de Red River Mutual, a souligné que la responsabilité des entreprises compte beaucoup pour cette génération, qui est prête à passer d'une marque à une autre pour une bonne cause, tant que l'entreprise démontre qu'elle croit en cette cause. Enfin, **Catherine Fournier**, une députée du Parti Québécois qui est la femme la plus jeune jamais élue à l'Assemblée nationale, a mentionné que cette génération cherche à éviter la partisanerie excessive et veut choisir les idées à la carte.

Un message à la personne que j'étais

Caroline Simard
Députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré (Québec)

Tu ne le sais pas encore, mais, en 2014, tu seras élue pour la première fois comme députée d'une importante circonscription couvrant plus de 13 000 kilomètres carrés. Tu deviendras alors l'adjointe parlementaire du premier ministre du Québec et, quelques années plus tard, celle de la ministre du Tourisme.

Ton entourage te mènera à t'interroger parfois, mais tu garderas le cap en croyant à tes rêves et en montrant ce dont tu es capable. Aie confiance en toi, respecte les gens et prends le temps de les écouter, car ces qualités te mèneront loin.

Cinquième séance – La santé mentale en politique : il est temps d'en parler

Lors de cette séance, il a été question de l'épuisement professionnel en politique, de la conciliation travailvie et de la gestion des troubles de l'humeur et d'autres troubles mentaux dans le secteur public. La directrice générale de la Mood Disorders Association du Manitoba, **Tara Brousseau-Snider**, a dressé la liste des symptômes associés à l'épuisement professionnel et dit que certains troubles, comme le trouble bipolaire, sont communs chez les politiciens, car ils ont tendance à être créatifs et à avoir de l'énergie à revendre. **Royce Koop**, du Département de sciences politiques de l'Université du Manitoba, a passé en revue l'information contenue dans les entrevues de fin d'emploi menées par Samara, dans lesquelles les gens ont souligné la nécessité de mettre en œuvre des stratégies pour minimiser la tension au sein des familles, en réduisant possiblement la semaine de travail et les heures de séance et en assurant un meilleur accès aux services de garde. **Sharon Blady**, une ancienne députée provinciale au Manitoba, a parlé de son expérience personnelle comme politicienne élue ayant eu un trouble de l'humeur, en l'occurrence la dépression postpartum. Elle a déclaré que beaucoup de grands leaders ont souffert de troubles de l'humeur et que ceux qui en sont atteints ne devraient pas s'en cacher. Elle a souligné que ces leaders avaient aiguisé leur capacité à travailler en temps de crise et que cela devait être vu comme un atout, et non comme un défaut.

Sixième séance – Les sondages à l'époque Trump : défis et leçons

Christopher Adams, un ancien spécialiste des sondages qui travaille maintenant comme politologue au Collège St. Paul's de l'Université du Manitoba, a fait remarquer que les prévisions des entreprises de sondage ont parfois été erronées au cours des dernières années et que cette situation a été fort médiatisée. Il a expliqué que le défi actuel était d'identifier un mini-électorat représentatif

à des fins d'échantillonnage. Toutefois, il a également affirmé que lors des récentes élections, les spécialistes des sondages avaient prédit de façon précise le vote populaire, mais s'étaient trompés concernant la répartition des sièges.

Septième séance — Simple comme un gazouillis d'oiseau : l'art de la communication efficace sur les médias sociaux et en politique

Susie Parker, du Sparker Strategy Group, **Steve Lambert**, de la Presse canadienne, et **Bernard Davis**, député de l'Assemblée législative de Terre-Neuve-et-Labrador, ont parlé du fait que les politiciens se servent de plus en plus des médias sociaux pour interagir avec les électeurs et transmettre leurs messages. Ils ont souligné que puisque l'époque d'Internet et des médias sociaux où tout est permis tire à sa fin, nous nous dirigeons probablement vers un mode de fonctionnement plus surveillé et plus poli. Cela dit, ils recommandent de garder des saisies d'écran comme preuve avant d'effacer tout message offensant ou de bloquer les coupables. Mme Parker a aussi expliqué qu'il n'est pas nécessaire de garder une présence sur toutes les plateformes. Elle a recommandé que les politiciens en choisissent une ou deux et qu'ils les adoptent pleinement, tout en veillant à ce que les membres de leur personnel qui les utilisent suivent des lignes directrices précises afin de créer des publications différentes des leurs. Par exemple, certains politiciens se servent de leurs initiales pour montrer qu'une publication est la leur, tandis que les membres de leur personnel, eux, y incluent une note comme « Du bureau de… ».

Huitième séance — S'adapter à la vie civile après une carrière politique

La dernière séance de la conférence portait sur le retrait de la vie politique. Qu'une personne quitte la vie politique parce qu'elle l'a choisi ou parce que l'électorat en a décidé ainsi, la transition est souvent difficile pour de nombreux anciens politiciens qui se sont bâti une identité liée à leur emploi. **Gord Macintosh**, un ancien député du Manitoba, a conseillé aux parlementaires de prendre leur travail au sérieux sans se prendre eux-mêmes trop au sérieux : « Si vous vous prenez trop au sérieux, vous vous préparez à vivre une grande chute ». Une autre ancienne députée du Manitoba, **Kerri Irvin-Ross**, a dit que les parlementaires qui retournent dans le secteur privé se rendent parfois compte qu'ils ont acquis une foule de compétences utiles en politique, mais ne savent pas comment vanter leurs mérites auprès d'entreprises ou d'organismes. **Barbara Bowes,** du groupe Legacy Bowes, a énuméré huit facteurs de motivation sur lesquels nous devrions nous pencher pour savoir quel emploi nous convient le mieux.

Les participants à la conférence ont vanté la gamme de sujets abordés et la compétence des experts. La conférence régionale canadienne de l'APC aura lieu à Ottawa en 2018.

Un message à la personne que j'étais

Catherine McKenna
Députée fédérale d'Ottawa-Centre (Ontario)

Certaines personnes te diront que tu ne peux pas réussir, que tu n'as pas assez de talent, que tu n'as pas assez de relations dans le milieu, et que les mères ne peuvent pas faire ce travail. Ne les écoute pas. Fais les choses à ta façon et tu obtiendras de bons résultats. Il y aura des jours difficiles, et ce ne sera pas toujours une partie de plaisir, mais reste toujours fidèle à tes convictions. Tu es une femme déterminée et tu travailles fort; prends une grande respiration et relève les défis qui se présentent. Veille à réserver du temps pour toi-même, pour ta famille et tes amis, et tout ira bien.

Un message à la personne que j'étais

Lorraine Richard
Députée provinciale de Duplessis (Québec)

Après 14 ans en politique, un constat s'impose : malgré l'évolution de la situation des femmes dans notre société, les obstacles sont toujours nombreux. Certaines barrières sont plus dures à faire tomber que d'autres. Mais plus il y aura de femmes en politique, plus celles-ci pourront changer les choses!

Donc, fonce, fais ta place, personne ne le fera pour toi. Prends des décisions selon tes convictions, c'est ainsi que tu pourras faire la différence. Sois forte. Surtout, sois toi-même. Le respect de tes convictions sera ton plus grand atout!

Le bureau du conseil régional de l'APC*

PRÉSIDENT
Myrna Driedger, Manitoba

PREMIER VICE-PRÉSIDENT
Yasmin Ratansi, Section fédéralea

DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT
Kevin Murphy, Nouvelle-Écosse

ANCIEN PRÉSIDENT
Perry Trimper, Terre-Neuve et Labrador

REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX
Alexandra Mendès, Section fédérale
Nils Clarke, Yukon
Perry Trimper, Terre-Neuve et Labrador

PRÉSIDENT DES FPC, Section canadienne
(Femmes parlementaires du Commonwealth)
Linda Reid, Colombie-Britannique

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADMINISTRATIF
Blair Armitage

Membres du conseil régional*

CHAMBRE DES COMMUNES
Geoff Regan, Président
Charles Robert, Secrétaire

SÉNAT
George Furey, Président
Vacant, Secrétaire

ALBERTA
Robert Wanner, Président
Robert H. Reynolds, Secrétaire

NOUVELLE-ÉCOSSE
Kevin Murphy, Président
Neil Ferguson, Secrétaire

COLOMBIE-BRITANNIQUE
Darryl Plecas, Président
Craig James, Secrétaire

ONTARIO
Dave Levac, Président
Todd Decker, Secrétaire

SECTION FÉDÉRALE
Yasmin Ratansi, Président
Rémi Bourgault, Secrétaire

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
Francis Watts, Président
Charles MacKay, Secrétaire

MANITOBA
Myrna Driedger, Président
Patricia Chaychuk, Secrétaire

QUÉBEC
Jacques Chagnon, Président
Simon Bérubé , Secrétaire

NOUVEAU-BRUNSWICK
Chris Collins, Président
Donald Forestell, Secrétaire

SASKATCHEWAN
Corey Tochor, Président
Gregory Putz, Secrétaire

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
Perry Trimper, Président
Sandra Barnes, Secrétaire

TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Jackson Lafferty, Président
Tim Mercer, Secrétaire

NUNAVUT
George Qulaut, Président
John Quirke, Secrétaire

YUKON
Nils Clarke, Président
Floyd McCormick, Secrétaire

***Le 30 septembre, 2017**

Canadian Region
Commonwealth Parliamentary Association

Alberta
Office of the Clerk
3rd Floor, 9820-107 Street
Edmonton, Alberta T5K 1E7
780 427-2478 (tel)
780 427-5688 (fax)

British Columbia
Office of the Clerk
Parliament Buildings
Room 221
Victoria, BC V8V 1X4
250 387-3785 (tel)
250 387-0942 (fax)
ClerkHouse@leg.bc.ca

Federal Branch
Executive Secretary
131 Queen Street, 5th Floor
House of Commons
Ottawa, ON K1A 0A6
613 992-2093 (tel)
613 995-0212 (fax)
cpa@parl.gc.ca

Manitoba
Office of the Clerk
Legislative Building
Room 237
Winnipeg, MB R3C 0V8
204 945-3636 (tel)
204 948-2507 (fax)
patricia.chaychuk@leg.gov.mb.ca

New Brunswick
Office of the Clerk
Legislative Building
P.O. Box 6000
Fredericton, NB E3B 5H1
506 453-2506 (tel)
506 453-7154 (fax)
don.forestell@gnb.ca

Newfoundland & Labrador
Office of the Clerk
Confederation Building
P.O. Box 8700
St John's, NL A1B 4J6
709 729-3405 (tel)
707 729-4820 (fax)
sbarnes@gov.nl.ca

Northwest Territories
Office of the Clerk
P.O. Box 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9
867 669-2299 (tel)
867 873-0432 (fax)
tim_mercer@gov.nt.ca

Nova Scotia
Office of the Clerk
Province House
P.O. Box 1617
Halifax, NS B3J 2Y3
902 424-5707 (tel)
902 424-0526 (fax)
fergusnr@gov.ns.ca

Nunavut
Office of the Clerk
Legislative Assembly of Nunavut
P.O. Box 1200
Iqaluit, NU X0A 0H0
867 975-5100 (tel)
867 975-5190 (fax)

Ontario
Office of the Clerk
Room 104,
Legislative Bldg.
Toronto, ON M7A 1A2
416 325-7341 (tel)
416 325-7344 (fax)
clerks-office@ontla.ola.org

Prince Edward Island
Office of the Clerk
Province House
P.O. Box 2000
Charlottetown, PE C1A 7N8
902 368-5970 (tel)
902 368-5175 (fax)
chmackay@assembly.pe.ca

Québec
Direction des relations inter-parlementaires
Assemblée nationale
Québec, QC G1A 1A3
418 643-7391 (tel)
418 643-1865 (fax)
simonb@assnat.qc.ca

Saskatchewan
Office of the Clerk
Legislative Building
Room 239
Regina, SK S4S 0B3
306 787-2377 (tel)
306 787-0408 (fax)
cpa@legassembly.sk.ca

Yukon
Office of the Clerk
Legislative Building
P.O. Box 2703
Whitehorse, YT Y1A 2C6
867 667-5494 (tel)
867 393-6280 (fax)
clerk@gov.yk.ca

AGorohov / shutterstock.com

Nouveaux titres d'intérêt

Sélection de publications récentes sur des études parlementaires, produite en collaboration avec la Bibliothèque du Parlement (mai à juillet 2017)

Bowden, James W.J. « Reforming prorogation ». *The Dorchester Review*, 7 (1): 64-8, Printemps/Été 2017.

> La Chambre des communes n'a pas le pouvoir de réglementer les prorogations. Les modifications proposées au Règlement s'avéreraient être un moyen inutile ou inconstitutionnel pour réglementer le pouvoir que le premier ministre a en matière de prorogation.

Hazell, Robert. « Pre-appointment scrutiny hearings: parliament's bark delivers a stronger bite than MPs realise ». *The Constitution Unit Blog*, 3 p., 20 juillet 2017.

> Au cours de la dernière décennie, des comités spéciaux de la Chambre des communes ont tenu des auditions des candidats pressentis aux postes de certains des fonctionnaires les plus hauts placés en vue de leur nomination. Beaucoup de présidents et de membres de comités spéciaux estiment qu'il s'agit d'une perte de temps puisqu'ils n'ont pas le droit de veto. Cependant, certains travaux de recherche montrent que les comités ont beaucoup plus d'influence qu'ils ne le pensent.

Ihimaera-Smiler, Jessica. « Members's bills ». Bibliothèque parlementaire de la Nouvelle-Zélande, 01/2017, 15 p., février 2017.

> L'article donne une description des projets de loi d'initiative parlementaire, et explique leur but et la manière dont ils sont élaborés et adoptés au Parlement. Il examine le nombre de projets de loi d'initiative parlementaire adoptés depuis 1984 et se penche sur d'autres moyens permettant à ces projets de loi d'avoir un impact sur la législation, comme l'adoption par le gouvernement.

Klinck, Jennifer. « Modernizing judicial review of prerogative powers ». *Alberta Law Review* 54 (4): 997-1037, 2017.

> En dépit des décisions judiciaires selon lesquelles l'origine du pouvoir du gouvernement, qu'il soit conféré par la loi ou en vertu d'une prérogative, ne devrait pas influer sur les révisions judiciaires, la réponse des tribunaux canadiens est beaucoup plus timide lorsqu'ils se penchent sur l'exercice du pouvoir découlant d'une prérogative comparativement à l'exercice du pouvoir découlant de lois. Le présent article propose que les tribunaux réforment la pratique de la révision judiciaire de l'exercice du pouvoir d'origine législative.

Ling, Justin. « Is there a duty to consult in the legislative process? » *National Magazine Blog*, 3 p., 25 mai 2017.

> […] Que se passerait-il si le Parlement devait consulter les peuples autochtones sur une mesure législative qu'il prévoit d'adopter? »

McCormick, John (Président). « Report on Scottish Parliament – Your Parliament, your voice ». Commission sur la réforme parlementaire, 106 p., 20 juin 2017.

Un message à la personne que j'étais

Pam Parsons, députée provinciale de Harbour Grace-Port de Grave (Terre-Neuve-et-Labrador)

Vous avez commencé à vous intéresser à la politique alors que vous étiez encore très jeune. Vous souvenez-vous de l'élection provinciale qui a eu lieu alors que vous étiez en troisième année? Un ami de la famille avait reçu l'investiture de son parti et allait se présenter en tant que candidat dans le district de Harbour Grace. De nombreuses années plus tard, après avoir décroché un diplôme en sciences politiques, vous avez déterminé qu'un jour, vous vous présenteriez aussi à des élections. Vous étiez encore loin de vous douter que vous deviendriez la première femme membre de la Chambre d'assemblée à représenter le district de Harbour Grace-Port de Grave.

N'oubliez jamais l'une de vos citations favorites : « il n'y a que ceux qui tentent de réaliser quelque chose d'absurde qui parviennent à faire l'impossible. »

Les recommandations formulées dans le rapport ont pour but d'accroître l'efficacité du Parlement écossais en tant que chambre unique et assemblée élective en phase avec ses principes fondateurs. Ensemble, elles renforcent le rôle essentiel que jouent les comités et la chambre pour examiner les mesures législatives, tenir le gouvernement responsable et améliorer la participation de la population dans tout le pays.

Moore, Christopher. « A very, very modest proposal [critique de livre]: Can a microscopically small-ball approach accomplish political reform? » *Literary Review of Canada* 25 (5): 11-12 juin 2017.

Critique de *Turning Parliament Inside Out: Practical Ideas for Reforming Canada's Democracy* and *The Unbroken Machine: Canada's Democracy in Action*. Les députés qui ont rédigé *Turning Parliament Inside Out* acceptent dans l'ensemble l'idée selon laquelle il serait impossible, voire illégal, pour eux de faire ce qu'ils devraient faire, à savoir détenir plus de pouvoir que leur leaders parlementaires.

Purser, Pleasance. « Overseas Parliamentary News – May 2017 ». Bibliothèque parlementaire de la Nouvelle-Zélande, 6 p.

Nouvelle-Galles-du-Sud – Un ancien bureau a été transformé en pièce dont l'usage est réservé aux , parlementaires et membres du personnel qui sont parents. La pièce, dont l'aménagement a coûté 15 000 $, est équipée de lits d'enfant, de tables à langer, de fauteuils pour allaiter, d'une télévision et de jouets. Actuellement, trois députées ont des enfants de moins d'un an. Selon le Président, l'aménagement de la pièce pourrait constituer une mesure modeste qui convaincra plus de femmes à devenir parlementaires.

Strickland, Pat, Joanna Dawson and Samantha Godec. « The Wilson Doctrine ». Bibliothèque de la Chambre des communes de la Grande-Bretagne, 4258, 18 p., 12 juin 2017.

La doctrine Wilson est une convention selon laquelle les communications entre les députés britanniques ne devraient pas être interceptées par les services de renseignement. Cette doctrine a fait l'objet d'un certain nombre de controverses au cours des dernières années. La plus récente tourne autour des fuites orchestrées par Edward Snowden sur la manière dont le quartier général des communications du gouvernement britannique (GCHQ) recueille des métadonnées, c'est-à-dire les données des messages indiquant les destinataires, la date, le lieu et le moyen de communication emprunté.

Un message à la personne que j'étais

Marilyn Gladu
Députée fédérale de Sarnia-Lambton (Ontario)

Contribue à bâtir un monde meilleur. N'hésite pas à cultiver tes passions. Ne laisse pas l'intimidation, les stéréotypes, ni les normes sociétales déterminer qui tu es et ce que tu fais. Intéresse-toi aux sciences et aux mathématiques, excelle dans les arts et les sciences sociales; fais ce qui te rend heureuse et trace ta propre voie.

Aime. Sois intègre. Vois le côté positif de chaque situation.

Sois toi-même chaque jour, et ne recule jamais. Vis chaque instant en misant sur ta détermination, ta passion et ta force, et n'oublie pas de t'amuser. Savoure chaque moment. Tu es unique. Fais changer les choses.

Un message à la personne que j'étais

Kim Schreiner
Députée provinciale de Red Deer-North (Alberta)

Poursuis tes rêves et ne laisse jamais personne te dire que tu ne peux pas faire quelque chose. Seule toi sais si tu en es capable.

Fais confiance à ta voix intérieure; elle te parle avec toute la sagesse que tu as acquise en traversant les épreuves. Ta voix intérieure accroît la puissance de tes paroles; elle mérite d'être entendue. Rappelle-toi de prendre soin de toi; cela t'aidera à prendre soin des autres. Cultive ton sens de l'humour; il te servira quand tu auras des doutes. Savoure les moments qui définissent ton nouveau moi.

Et n'oublie jamais de dire merci.

Colombie-Britannique

Un certain nombre d'événements historiques et sans précédent sont survenus au cours des derniers mois en Colombie-Britannique. Les résultats extrêmement serrés des élections provinciales tenues le 9 mai ont pour la première fois depuis 1952 porté au pouvoir un gouvernement minoritaire. Comme prévu, compte tenu de la faible majorité, la session a été brève, mais riche en rebondissements, et a permis de vérifier le niveau de confiance à l'Assemblée législative.

Les résultats de l'élection générale et un gouvernement minoritaire

Selon les résultats préliminaires du scrutin, le Parti libéral de la C.-B. avait remporté 43 sièges, le Nouveau Parti démocratique (NPD) de la C.-B. en avait remporté 41 et le Parti vert de la C.-B., trois. Dans cette province, pour qu'un parti forme un gouvernement majoritaire, il lui faut obtenir 44 sièges dans l'Assemblée législative constituée de 87 députés.

Les deux recomptages judiciaires et le dépouillement d'environ 179 000 bulletins de vote d'électeurs absents achevés le 24 mai n'ont pas modifié la position des partis obtenue suivant les résultats préliminaires. Le Parti libéral de la C.-B. a recueilli 40,36 % des voix exprimées, et le NPD de la C.-B., 40,28 % - le plus petit écart jamais enregistré entre des partis politiques en C.-B. avec seulement 1 566 voix de différence entre les partis. Le Parti vert de la C.-B. a reçu 16,84 % des voix, soit la part de suffrages la plus élevée que ce parti ait obtenue dans cette province. Le chef du Parti vert de la C.-B., **M. Andrew Weaver**, a été le premier candidat de ce parti élu à l'Assemblée législative en 2013; en augmentant le nombre de sièges obtenus par le parti à trois députés, le caucus n'obtient toujours pas le seuil de quatre députés exigé en vertu de la *Constitution Act* (loi constitutionnelle) de la C.-B. pour l'obtention du statut de parti officiel. Ainsi, M. Weaver et son caucus sont actuellement reconnus comme des députés indépendants à l'Assemblée législative.

Le 29 mai, **M. John Horgan**, chef de l'opposition officielle, et M. Weaver ont remis à la lieutenantegouverneure **Mme Judith Guichon** un accord de confiance et de soutien intitulé « *2017 Confidence and Supply Agreement* » visant à indiquer que le NPD de la C.-B. était disposé à former un gouvernement avec le soutien de M. Weaver et de son caucus. Dans le cadre de l'accord, le NPD s'engage à appuyer le caucus indépendant (Parti vert de la C.-B.) dans les questions qui engagent la confiance et le soutien; leur appui à l'égard d'autres questions sera déterminé « au cas par cas ».

Le 30 mai, la première ministre **Christy Clark** a précisé qu'elle avait l'intention de rester première ministre et demanderait à la lieutenante-gouverneure de convoquer l'Assemblée législative afin de vérifier le niveau de confiance dans la Chambre. Les membres du Conseil exécutif ont prêté serment lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 13 juin à la Government House. Parmi les 22 ministres, bon nombre d'entre eux faisaient partie du Cabinet lors de la législature précédente et ont conservé leurs portefeuilles.

Les 87 députés à l'Assemblée législative ont prêté serment lors de trois cérémonies de caucus distinctes tenues les 7 et 8 juin 2017.

Première séance de la 1re de la 41e législature

La 41e législature a commencé à siéger le 22 juin 2017, et le premier point qui figurait à l'ordre du jour ce matin-là était l'élection du Président. **M. Steve Thomson**, député de Kelowna-Mission, a été le seul député à accepter d'être pris en considération pour ce poste et a donc été

Un message à la personne que j'étais

Marjolaine Boutin-Sweet
Députée fédérale de Hochelaga (Québec)

Si j'avais su il y a 50 ans que je serais élue 2 fois députée fédérale; si j'avais su que mon chef et mon parti auraient une assez haute opinion de moi pour me nommer whip et me confier le bien-être de mes collègues; si j'avais su à quel point mes connaissances et mes aptitudes me guideraient pour épauler autant de personnes dans le besoin… J'aurais eu tellement plus confiance en moi. J'aurais agi tellement plus tôt.

Pour toutes vous jeunes ou moins jeunes femmes, faites un petit bilan de vos qualités, de vos forces. Et foncez tout droit vers vos aspirations.

acclamé Président. Pour pouvoir être nommé à ce poste, M. Thomson avait démissionné la veille de ses fonctions de ministre des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles.

En après-midi, après les brèves délibérations du matin, la lieutenante-gouverneure a prononcé le discours du Trône. Le caucus du NPD et les députés indépendants (Parti vert de la C.-B.) ont indiqué qu'ils ne voteraient pas en faveur de la motion portant sur l'Adresse en réponse au discours du Trône (ci-après désignée Adresse en réponse). Selon la première ministre Christy Clark, ce discours du Trône visait à aller chercher l'appui d'autres partis à l'Assemblée législative et de refléter les leçons que son parti a tirées des résultats des récentes élections; l'opposition officielle a cependant dénoncé le fait que le discours renfermait de nombreux éléments des plateformes électorales des partis de l'opposition.

Durant la semaine, en toute logique avec son argument selon lequel un vote de confiance ne devrait pas être reporté, l'opposition officielle n'a pu compter que sur la présence d'un seul orateur, **M. Carole James**, député de Victoria-Beacon Hill, au débat sur l'Adresse en réponse qui s'est déroulé le 26 juin. Ce jour-là, M. Weaver a également formulé des commentaires au sujet du discours du Trône, en précisant qu'il ne voterait pas en faveur de l'Adresse en réponse.

Le 26 juin, le gouvernement a présenté deux projets de loi : un projet de loi sur la réforme du financement des campagnes électorales et un projet de loi modifiant la *BC Constitution Act* et la *Legislative Assembly Management* Act (loi sur la régie de l'Assemblée législative) afin de faire passer de quatre à trois députés la condition minimale pour obtenir le statut de parti, ce qui aurait permis aux députés élus, tels que les candidats du Parti vert de la C.-B., d'obtenir le statut de parti officiel à l'Assemblée législative. Les deux projets de loi ont été rejetés à l'étape de la première lecture, à 44 voix contre 42.

La même journée, l'opposition officielle a déposé l'avis écrit qu'exige une modification à l'Adresse en réponse dans lequel il était précisé que le gouvernement ne jouissait pas de la confiance de la Chambre. Elle demandait aussi le consentement unanime de la Chambre afin de voter immédiatement sur la motion portant sur l'Adresse en réponse, mais elle ne l'a pas obtenu.

Le 28 juin, M. Horgan, chef de l'opposition officielle, a proposé, appuyé par Mme Furstenau, députée indépendante (Parti vert de la C.-B.) de Cowichan Valley, la modification de l'Adresse en réponse en précisant que le gouvernement n'avait pas la confiance de la Chambre.

M. Horgan a été le seul député de l'opposition officielle à prendre la parole sur la modification. Mme Furstenau et son collègue du caucus, **M. Adam Olsen**, député indépendant (Parti vert de la C.-B.) de Saanich Nord et les îles, ont fait leurs premières interventions à l'Assemblée législative à l'appui de la modification de non-confiance. La première ministre Christy Clark est celle qui a clos le débat sur la modification concernant l'Adresse en réponse, le 29 juin, en après-midi.

Un vote a eu lieu concernant la modification de l'Adresse en réponse; la motion a été adoptée, à 44 voix contre 42, les députés du NPD et les députés indépendants (Parti vert de la C.-B.) s'étant prononcés en faveur de la motion. La motion principale portant sur l'Adresse en réponse était techniquement périmée, du fait de la modification de non-confiance qu'elle comportait; toutefois, aux fins de l'achèvement de la procédure, la motion telle que modifiée a également été mise aux voix. Un deuxième vote concernant la motion modifiée de l'Adresse en réponse a abouti aux mêmes résultats, à savoir 44 voix contre 42.

Le Président Steve Thomson, le vice-président **Greg Kyllo**, le vice-président du Comité plénier **Simon Gibson** et tous des députés du Parti libéral de la C.-B. ont démissionné de leurs fonctions à titre de présidents après la défaite du gouvernement. Le Président Steve Thompson est celui qui a assumé le plus

Un message à la personne que j'étais

Deb Matthews
Députée provinciale de London Centre Nord (Ontario)

Ton opinion vaut autant qu'une autre. N'aie pas peur de t'affirmer et de l'exprimer.

Montre-toi réfléchie et décidée au moment de présenter tes valeurs. Puis respecte-les.

Travaille dur.

Sors de ta zone de confort. Essaie de voir le monde sous différentes perspectives. Fais connaissance avec des gens différents de toi.

Fais preuve de bonté.

Lis. Ouvre tes oreilles. Voyage. Ris. Apprends. Aime. Profite du moment.

court mandat, cinq jours de séance ou huit jours civils, de l'histoire de la C.-B.

Décision de la lieutenante-gouverneure

À la suite de l'ajournement, la première ministre Christy Clark s'est rendue à la Government House afin de s'entretenir avec la lieutenante-gouverneure. Peu après le départ de la première ministre, M. Horgan est arrivé pour rencontrer Son Excellence, puis a annoncé au journaliste sur place qu'il avait été invité à former le prochain gouvernement. La lieutenante-gouverneure a par la suite rendu publique une déclaration dans laquelle elle précisait qu'elle avait accepté la démission de la première ministre et avait demandé à M. Horgan de former le prochain gouvernement. Interrogée par la presse plus tard en soirée, la première ministre Christy Clark a déclaré qu'elle avait demandé la dissolution, mais que Son Excellence avait refusé d'acquiescer à sa requête.

Le 18 juillet, M. Horgan a été assermenté à titre de 36e premier ministre de la C.-B., en même temps que les membres du Conseil exécutif.

Orientation des députés

À la suite des élections générales provinciales de 2017, 27 nouveaux députés ont été élus. Le site Web des députés, accessible au grand public (http://members.leg.bc.ca/), a été mis à jour afin de fournir des renseignements destinés aux nouveaux députés de même qu'aux députés réélus et non réélus sur diverses questions comme le rôle d'un député, sa rémunération, les dispositions relatives à la transition et l'aménagement des bureaux de circonscription. Le site Web sera mis à jour en fonction des besoins afin de constituer une ressource utile pour les députés. Deux journées portes ouvertes ont été organisées en juin pour les députés et leur personnel désireux de se renseigner au sujet des services administratifs qu'offre l'Assemblée législative, tels que la bibliothèque, les services en matière de ressources financières et humaines, le soutien des comités parlementaires et l'éducation/la sensibilisation auprès des parlementaires. L'Assemblée législative a également offert trois présentations portant sur la procédure parlementaire, une à l'intention de chacun des caucus.

Décès d'une ancienne députée

Mme Grace McCarthy est décédée le 25 mai 2017 à l'âge de 89 ans. Elle avait été élue pour la première fois comme députée de l'Assemblée législative en 1966, puis réélue en 1969, 1975, 1983 et 1986; elle a occupé plusieurs fonctions ministérielles au sein du gouvernement. On lui doit un certain nombre de réalisations, notamment des changements aux politiques afin de permettre aux femmes de présenter une demande de prêts hypothécaires sans garant de sexe masculin, l'instauration de la première ligne d'assistance téléphonique sans frais de la C.-B. pour les enfants et la défense de la tenue par la province de l'Expo 86. Mme McCarthy a également été la première vice-première ministre de la C.-B. Elle était une personnalité dévouée et infatigable au sein du Crédit social de la C.-B., qui a joué un rôle de premier plan dans la réhabilitation du parti après la défaite de celui-ci aux élections de 1972.

Alayna van Leeuwen
Analyste recherchiste des comités

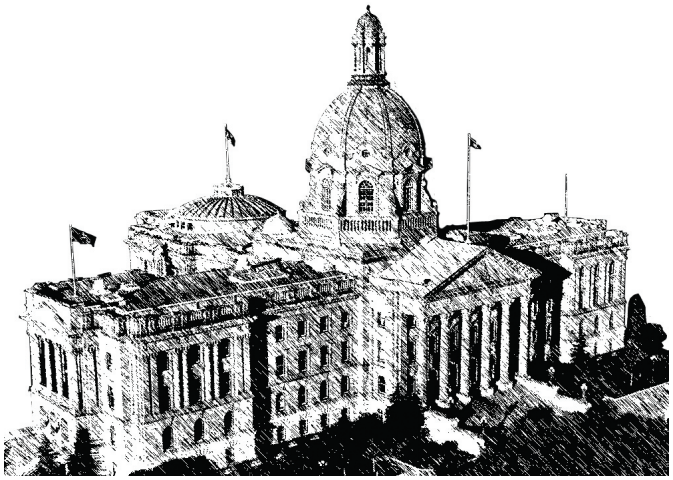

Alberta

Troisième session de la 29e législature

La 3e session de la 29e législature, qui a débuté le 2 mars 2017, a été ajournée pour l'été le 5 juin 2017. Au cours de la session, l'Assemblée a adopté, au total, 18 projets de loi du gouvernement et deux projets de loi d'intérêt privé. En outre, deux des huit projets de loi d'initiative parlementaire présentés ont reçu la sanction royale.

Projet de loi 17, *Fair and Family-friendly Workplaces Act*

Le 24 mai 2017, la ministre du Travail, **Christina Gray**, députée provinciale d'Edmonton-Mill Woods, a présenté le projet de loi 17, *Fair and Family-friendly Workplaces Act* (loi sur les lieux de travail équitables et favorables à la vie de famille). Le projet de loi proposait une multitude de modifications à la législation du travail de la province, notamment la prolongation de différents types de congés payés et non rémunérés, une sécurité d'emploi accrue pour les employés en congé, la simplification du processus d'accréditation syndicale et de révocation d'accréditation syndicale, de même que l'élargissement du cercle des travailleurs qui peuvent se syndiquer.

Lorsque le projet de loi a été présenté à l'Assemblée, certains députés ont fait une démarche inusitée en demandant que la motion fasse l'objet d'un vote par appel nominal en première lecture. Le projet de loi 17 a été étudié en première lecture, et les députés de l'opposition ont ensuite fait valoir qu'il aurait fallu le diviser en deux projets de loi distincts de manière à dissocier les modifications proposées au *Employment Standards Code* (code des normes du travail) de celles proposées au *Labour Relations Code* (code des relations de travail). Le projet de loi n'a pas été divisé, mais il a été modifié lors de l'étude en comité plénier. Le 5 juin 2017, le projet de loi 17 a été adopté avec dissidence à l'étape de la troisième lecture et il a reçu la sanction royale le 7 juin 2017.

Motion nº 16 du gouvernement

Le 4 janvier 2017, la commissaire à l'éthique, **Mme Marguerite Trussler**, a publié un rapport dans lequel elle concluait que **M. Ric McIver**, député de Calgary-Hays, avait violé la *Conflicts of Interest Act* (loi sur les conflits d'intérêts) le 22 novembre 2016, lorsqu'il a posé une question au cours de la période de questions orales concernant les plafonds de prix proposés sur l'électricité. Le rapport a été publié à la suite d'une enquête menée sur une plainte déposée par **Mme Heather Sweet**, députée d'Edmonton-Manning et vice-présidente des comités. On a reproché à M. McIver d'avoir posé une question qui, comme sa femme était la seule actionnaire et directrice d'un détaillant concurrentiel du secteur de l'énergie, « pouvait raisonnablement être perçue comme une tentative visant à influencer les politiques gouvernementales de façon à favoriser les intérêts de l'entreprise détenue et exploitée uniquement par l'épouse du député. » [TRADUCTION] M. McIver a déposé une demande de contrôle judiciaire des recommandations formulées par la commissaire, et une audience doit se tenir le 12 janvier 2018.

Le 15 mars 2017, la motion nº 16 du gouvernement a été présentée, conformément à la *Conflicts of Interest Act*, en vue d'obtenir l'assentiment de l'Assemblée législative au rapport de la commissaire à l'éthique concernant M. McIver et d'exiger de ce dernier qu'il présente ses excuses à l'Assemblée et paye une amende de 500 $, comme l'a recommandé la commissaire. Mme Sweet s'est retirée du débat sur la motion. Le 21 mars 2017, la motion a été adoptée avec dissidence, et une prétendue question de privilège a immédiatement été soulevée à la suite du vote par appel nominal pour faire valoir que l'adoption de la motion entravait la liberté d'expression du député. Le 3 avril 2017, le Président de l'Assemblée, **M. Robert Wanner,** a statué qu'il n'y avait pas, de prime abord, matière à question de privilège, après quoi M. McIver a présenté des excuses officielles à l'Assemblée et payé l'amende de 500 $.

Activité du Comité

Le 25 mai 2017, le Comité spécial de sélection de l'ombudsman et du commissaire aux questions d'intérêt public (Select Special Ombudsman and Public Interest Commissioner Search Committee) a fait rapport à l'Assemblée et a recommandé que **Mme Marianne Ryan** soit nommée neuvième ombudsman de l'Alberta et deuxième commissaire aux questions d'intérêt public. Mme Ryan a mené une brillante carrière de 35 ans dans la police et, plus récemment, a assumé les fonctions de commandante de la Gendarmerie royale du Canada, en Alberta. Mme Ryan a prêté serment le 4 juillet 2017; elle est la première femme à occuper les postes d'ombudsman et de commissaire aux questions d'intérêt public de l'Alberta.

Le 1er juin 2017, le Comité spécial de sélection du vérificateur général (Select Special Auditor General Search Committee) a été mis sur pied. Ce comité a pour mandat de lancer un appel à candidatures pour le poste de vérificateur général et de recommander à l'Assemblée la personne la plus indiquée pour ce poste.

Le 21 juin 2017, le Comité permanent sur les charges publiques (Standing Committee on Legislative Offices) a publié son rapport sur l'examen de la *Child and Youth Advocate Act* (loi sur la défense des enfants et de la jeunesse). Le rapport comporte neuf recommandations

Un message à la personne que j'étais

Kim Rudd
Députée fédérale de Northumberland – Peterborough-Sud (Ontario)

Le 100e anniversaire de l'élection de la première femme députée est un hommage à la démocratie canadienne. J'ai l'immense privilège de travailler avec un grand nombre de députées exceptionnelles. Ce sont des femmes de tous les milieux qui mettent chaque jour leurs compétences uniques au service de leurs fonctions. À la jeune femme que j'ai été, je dirais qu'il ne faut jamais laisser le chœur des opposants ni le concert des esprits négatifs devenir la trame sonore qui inspirera un jour la symphonie qu'est sa vie. Malgré nos idéologies politiques différentes, les valeurs qui nous sont chères, comme femmes et Canadiennes, constitueront notre héritage permanent le plus authentique.

liées au mandat et au travail du défenseur des enfants et de la jeunesse.

Electoral Boundaries Commission (EBC)

Le 31 octobre 2016, une commission de délimitation des circonscriptions électorales, l'Electoral Boundaries Commission (EBC), constituée de cinq membres a été nommée conformément à la législation qui exige que soient revus régulièrement la délimitation des circonscriptions électorales existantes et les noms des 87 circonscriptions électorales de la province.

Le 25 mai 2017, l'EBC, sous la présidence de la juge **Mme Myra Bielby** de la Cour d'appel de l'Alberta, a présenté son rapport provisoire au Président Wanner qui, à son tour, l'a déposé à l'Assemblée. Dans son rapport provisoire, l'EBC recommande l'établissement de trois nouvelles circonscriptions « urbaines », soit une à Edmonton, une à Calgary et une à l'extérieur de Calgary, à proximité d'Airdrie. En même temps, le rapport recommande de réduire de trois le nombre total de circonscriptions rurales en ajustant les délimitations électorales existantes dans les régions situées au nord-est et au sud-ouest d'Edmonton, et dans la région du sud-est de la province.

Dans le cadre des consultations menées en vue du rapport final, le public est invité à soumettre des commentaires écrits en ligne avant le 16 juillet 2017, et des audiences publiques se dérouleront un peu partout dans la province à la fin du mois de juillet. L'EBC doit publier son rapport final d'ici le 31 octobre 2017.

Jody Rempel
Greffière

Un message à la personne que j'étais

Michelle Stilwell
Députée provinciale de Parksville-Qualicum (Colombie-Britannique)

Passer du monde de l'élite sportive, où on a façonné qui tu es, à la scène politique, où on s'évertuera à te détruire avec autant de force, sera une des aventures les plus gratifiantes de ta vie.

Apprendre à faire face et à répondre aux critiques avec l'aide de ta famille, de tes amis et de tes collègues, cela constituera ton plus grand défi. Mais, comme pour toute chose dans la vie, fais ce que ton cœur te dit de faire parce que tu feras l'objet de critiques quoiqu'il arrive.

Ne te sous-estime pas et rappelle-toi que tu as été élue et réélue par tes électeurs pour les représenter au Parlement et tous les jours, tu as la possibilité d'améliorer le sort de quelqu'un.

Manitoba

2e session de la 41e législature – séance du printemps

La 2e session de la 41e législature a repris le 1er mars 2017, et le Parlement a siégé jusqu'au 1er juin afin de compléter l'examen de projets de loi désignés. Au cours de la même période, la Chambre a clos le débat concernant le budget et a amorcé l'examen du budget des dépenses ministérielles.

Plusieurs projets de loi ont reçu la sanction royale le 1er juin, dont les suivants :

- projet de loi 9 – *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes*, qui élargit le mandat du protecteur des enfants au Manitoba;
- projet de loi 18 – *Loi sur la sécurité de la Cité législative*, pour traiter des questions de sécurité au sein de la Cité législative;
- projet de loi 19 – *Loi sur la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba*, une personne morale ayant pour mandat de réaliser des économies en ce qui concerne la consommation d'énergie électrique et de gaz naturel;
- projet de loi 21 – *Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables*, qui remplace la *Loi sur l'équilibre budgétaire* abrogée l'an dernier;
- projet de loi 25 – *Loi sur la réduction des méfaits du cannabis*, qui modifie plusieurs lois afin de remédier aux préoccupations relatives à la santé ou à la sécurité qui seront soulevées lorsque la consommation de

cannabis ne sera plus illégale, et de combler les lacunes qui pourraient exister dans les lois lorsque le cannabis ne sera plus considéré comme étant une drogue illicite;
- projet de loi 29 – *Loi sur la restructuration des unités de négociation dans le secteur de la santé*, qui fixe le nombre d'unités de négociation pour chaque région sanitaire ainsi que pour chaque employeur provincial du secteur de la santé;
- projet de loi 33 – Loi sur l'indexation du salaire minimum, afin de prévoir le rajustement du salaire minimum le 1er octobre de chaque année en fonction des variations de l'Indice des prix à la consommation pour le Manitoba.

Débat sur le budget

Le 11 avril 2017, le ministre des Finances **Cameron Friesen** a présenté son second budget. Voici les points saillants du budget du gouvernement :

- des investissements au ministère Santé, Aînés et Vie active, dont 107,5 millions de dollars en nouvelles dépenses ciblées dans les services de soins de santé primaires, les médicaments contre le cancer, un traitement de dialyse étendu, les services de santé mentale et la réduction des frais d'ambulance;
- des investissements au ministère des Familles, ce qui comprend augmenter le budget de ce ministère et améliorer l'offre et la qualité des logements abordables, s'attaquer à la question des listes d'attente pour des places en garderie, fournir un soutien adéquat aux bénéficiaires des programmes d'aide à l'emploi, au revenu et au loyer, et protéger le crédit d'impôt pour soignant primaire;
- une importante augmentation du financement accordé au ministère Éducation et Formation, soit une hausse globale de 36 millions de dollars, comprenant des mesures qui cibleront la réduction des obstacles à l'éducation postsecondaire des étudiants à faible revenu;
- une hausse de 12 millions de dollars pour le ministère de la Justice, ce qui comprend des engagements à adopter des approches novatrices à l'égard des arriérés observés au sein du système judiciaire de la province;
- l'ensemble des investissements dans l'infrastructure stratégique devrait dépasser 1,7 milliard de dollars en 2017-2018;
- l'indexation des tranches d'imposition du revenu des particuliers et de l'exemption personnelle de base;
- l'élimination du fardeau réglementaire pour les entreprises, les organismes à but non lucratif, les administrations locales et les résidents, et la réduction des formalités administratives pour les municipalités et les promoteurs tiers;
- la focalisation sur des partenariats communautaires qui permettront de promouvoir le nord du Manitoba comme destination de choix pour le tourisme, mais aussi pour y investir et s'y établir, ce qui fera participer les collectivités autochtones au développement économique.

Lors de sa participation au débat sur le budget le 12 avril, **Mme Flor Marcelino**, chef intérimaire de l'opposition officielle, a présenté une motion de défiance envers le gouvernement, selon laquelle le budget négligeait les priorités des Manitobains, ignorait les besoins des familles et des aînés, et ne présentait pas une vision claire, stratégique et inclusive quant à l'avenir du Manitoba, du fait notamment :

- de ne pas protéger les services de première ligne et de faire des coupes importantes dans les services;
- de réduire de 20 % le budget de l'infrastructure de santé après avoir annulé un milliard de dollars dans les projets liés à la santé;
- de refuser de hausser le salaire minimum pour une seconde année;
- d'augmenter les frais de scolarité postsecondaire d'un pourcentage allant jusqu'à 7 % et de déréglementer les frais de cours;
- de ne pas présenter une stratégie d'un genre ou d'un autre aux fins de la formation et de la création d'emplois à long terme au Manitoba;
- de ne faire pratiquement aucun investissement dans le Nord du Manitoba à l'égard d'une stratégie à long terme visant à stimuler la croissance économique du Nord;

Un message à la personne que j'étais

Bowinn Ma
Députée provinciale de North Vancouver-Lonsdale (Colombie-Britannique)

Je ne peux rien t'apprendre maintenant que tu n'apprendras de toi-même avec le temps. Tu feras des erreurs et tu auras souvent tort et toutes ces expériences forgeront ta personnalité et guideront ta conduite dans les moments vraiment importants.

Tu apprendras à ne juger les gens ni trop vite ni trop durement et d'envisager toutes les situations avec humilité. Tu apprendras à faire preuve d'audace et à trouver le courage de te dépasser. Et tu te forgeras les convictions qui te guideront dans la vie quand tu affronteras des difficultés au nom du public que tu sers.

- de ne pas fournir de stratégie réelle pour lutter contre les changements climatiques.

Le même jour, la députée indépendante et chef intérimaire du Parti libéral du Manitoba, **Mme Judy Klassen** (Kewatinook), a présenté un sous-amendement, selon lequel le budget omettait entre autres :

- de s'occuper des plus vulnérables en n'augmentant pas les montants d'aide à l'emploi et au revenu;
- d'élaborer un cadre relativement à l'obligation de consulter les collectivités autochtones;
- de protéger l'environnement en réduisant le financement accordé à la Commission de protection de l'environnement, aux sciences de l'eau et à la gestion des bassins hydrographiques;
- d'investir dans la promotion de possibilités pratiques d'accès à la propriété pour les familles autochtones;
- de respecter le principe de résolution de Jordan, voté à l'unanimité par les députés de la Chambre, en réduisant le financement consacré à la santé des Autochtones et aux relations stratégiques intergouvernementales.

Le 20 avril, le sous-amendement a été rejeté par un vote par appel nominal, à raison de 15 votes contre 39. Par la suite, le sous-amendement de Mme Marcelino a été rejeté par un vote par appel nominal, soit 16 votes contre 39, alors que la motion sur le budget principal a été adoptée par un vote par appel nominal, à raison de 39 votes contre 16.

Un message à la personne que j'étais

Carla Qualtrough
Députée fédérale de Delta
(Colombie-Britannique)

Lorsqu'une occasion se présente, saisis-la. Vise toujours plus haut et fournis tous les efforts nécessaires, car rien ne peut remplacer le travail acharné, et tu sais que tu ne peux pas prendre de raccourcis. Tes efforts te mèneront loin. Continue de défendre tes intérêts et ceux des autres et n'hésite jamais à faire preuve d'audace. Sors des sentiers battus et reste à l'affût de nouvelles expériences. Il y aura toujours des obstacles sur ta route, mais défends fermement tes convictions afin d'atteindre tes buts. Continue d'être la chef de file solide et fière que je connais!

Comité des subsides

Le 25 avril, le Comité des subsides a amorcé l'examen des budgets de dépenses des ministères. En date du 1er juin, les résolutions visant l'approbation des dépenses ministérielles de deux ministères seulement avaient été adoptées; le processus concernant les autres ministères sera achevé à l'automne ainsi que les étapes restantes aux fins de l'approbation du budget.

Toutefois, avant l'ajournement de la Chambre pour l'été, le Comité des subsides a examiné et adopté des résolutions pour les subsides concernant le financement temporaire de dépenses de fonctionnement et en capital jusqu'à ce que l'examen des projets de loi concernant le budget principal soit achevé plus tard durant la présente session. La Chambre a également franchi l'ensemble des étapes ayant trait à un second projet de loi intérimaire de subsides. Le projet de loi 19 – *Loi de 2017 portant affectation anticipée de crédits (2)* a reçu la sanction royale le 1er juin 2017.

Comités permanents

Depuis sa dernière intervention, le Comité permanent des comptes publics s'est réuni à deux reprises pour examiner divers rapports du vérificateur général couvrant des questions concernant le ministère Santé, Aînés et Vie active, ainsi que les ministères Infrastructure et Familles.

Au cours d'un printemps fort occupé pour les comités, les comités permanents du Développement social et économique, des Affaires législatives, des Projets de loi d'intérêt privé et de la Justice ont tenu 18 réunions en tout, lors desquelles des présentations du public au sujet de mesures législatives ont été entendues et l'examen article par article de plusieurs projets de loi a été achevé. Mentionnons, plus précisément, que le comité des Affaires législatives s'est réuni à deux reprises, pendant 12 heures en tout, pour débattre du projet de loi 19 – *Loi sur la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba*.

Nouveau sergent d'armes

Le 29 mai, la Chambre a accueilli son nouveau sergent d'armes. **M. Dave Shuttleworth** est le premier titulaire à temps plein à occuper ce poste dans l'histoire de la législature manitobaine et il est membre de la collectivité métisse du Manitoba, de sorte qu'il est le premier sergent d'armes autochtone depuis les 146 années d'histoire de l'Assemblée législative du Manitoba.

Le sergent Shuttleworth a été membre de la Gendarmerie royale du Canada pendant 30 ans, où il a atteint le rang d'inspecteur. Il a travaillé, au cours de sa longue carrière policière, au Nunavut, au Labrador, à Ottawa et en Saskatchewan ainsi que dans divers détachements partout au Manitoba.

Député siégeant en qualité de député indépendant

Le député **Steven Fletcher** (Assiniboia) a été expulsé du caucus progressiste-conservateur le 30 juin. Suivant l'article 52.3.1 de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le député qui est élu avec l'appui d'un parti politique et qui cesse de faire partie du caucus de ce parti au cours de son mandat siège comme député indépendant à l'Assemblée et conserve ce statut jusqu'à la fin de son mandat.

Rénovations à la Chambre

La Chambre fait actuellement l'objet d'importantes rénovations en vue d'en améliorer l'accès. Pour ce faire, le plancher de la Chambre sera haussé, et une rampe sera installée. Les travaux de construction ont été entrepris immédiatement après l'ajournement des travaux le 1er juin et se poursuivront jusqu'au début d'octobre. En raison des rénovations, la Chambre, les tribunes publiques et la tribune de la presse demeureront inaccessibles durant les mois d'été. Des photos en couleur et en grand format de la Chambre seront exposées dans la rotonde à l'intention des visiteurs pendant les travaux de construction.

Élection partielle et répartition actuelle des sièges

À la suite de l'élection partielle tenue le 13 juin 2017, la candidate du Nouveau Parti démocratique **Bernadette Smith** a été élue députée de la circonscription de Point Douglas (Winnipeg). Elle sera officiellement présentée lorsque la Chambre recommencera à siéger en octobre.

Mme Smith est la cofondatrice de la coalition manitobaine des familles de femmes disparues et assassinées au Manitoba (Coalition of Families of Missing and Murdered Women in Manitoba (CFMMWM)) et de l'initiative de dragage de la rivière Rouge (Drag the Red); pendant plusieurs années, elle a organisé le concert annuel No Stone Unturned en mémoire des femmes disparues et assassinées au Manitoba. En 2016, elle a reçu l'Ordre du Manitoba en reconnaissance de son travail au Canada à l'égard des filles et des femmes autochtones disparues et assassinées.

La répartition actuelle des sièges à l'Assemblée législative du Manitoba est la suivante : 39 députés progressistes-conservateurs, 13 députés néo-démocrates et 5 députés indépendants.

Andrea Signorelli
Greffière adjointe/greffière des comités

Un message à la personne que j'étais

Pam Damoff
Députée fédérale d'Oakville-Nord – Burlington (Ontario)

Voici les conseils que je donnerais à la jeune femme que j'ai été : prends davantage de risques et ne crains pas l'échec. Sois à l'affût des occasions inattendues et tires-en parti.

Rappelle-toi de toujours apprendre et essayer de nouvelles choses. Il est important que tu prennes soin de toi; quand tu as besoin de réfléchir, va marcher ou fais de la bicyclette. Aucune bonne idée ne te vient à l'esprit quand tu es trop occupée.

Aie confiance en toi et reste fidèle à tes principes, même lorsque c'est difficile de le faire.

Un message à la personne que j'étais

Rachel Blaney
Députée fédérale de North Island – Powell River (Colombie-Britannique)

N'aie pas peur, et si tu ne peux pas t'en empêcher, fonce quand même. Ne pas vivre pleinement, c'est gaspiller sa vie. Si tu perds du temps, pardonne-toi immédiatement.

Encourage toujours les femmes qui t'entourent. Apprendre à faire sa place dans le monde où l'on vit peut être difficile, mais n'oublie pas que tu as le droit d'être l'artisane de ta propre vie.

Veille à te garder du temps pour réfléchir aux choix que tu fais. Un manque d'attention peut te mettre dans une situation indésirable. Prends le temps de bien connaître la voie dans laquelle tu t'engages. N'essaie pas d'être quelqu'un d'autre; admirer les autres, c'est très bien, mais le plus beau cadeau que tu puisses offrir au monde, c'est l'authenticité; alors, reste toujours toi-même.

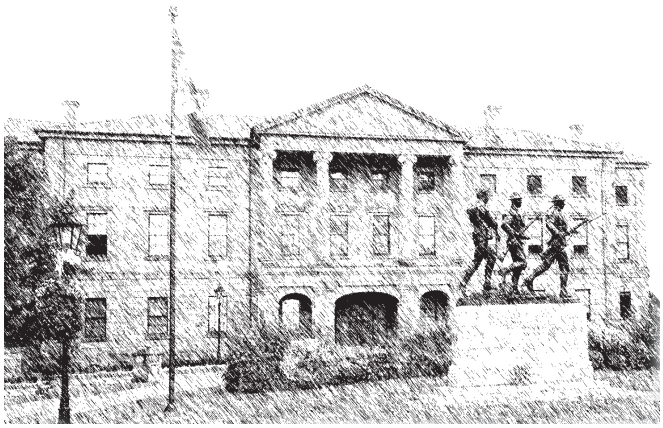

Île-du-Prince-Édouard

2e session, 65e assemblée générale

Les travaux de la 2e session de la 65e assemblée générale ont repris le 4 avril 2017, et l'Assemblée générale s'est ajournée, après 22 jours de séance jusqu'à une nouvelle convocation de la présidence.

Travaux de la Chambre

Au cours de la séance du printemps, le gouvernement a déposé 15 projets de loi, dont 14 ont franchi toutes les étapes et ont reçu la sanction royale. Le projet de loi 76, *Public Interest Disclosure and Whistleblower Protection Act* (loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public et sur la protection des divulgateurs d'actes répréhensibles), a été déposé et a fait l'objet d'une première lecture depuis l'ajournement du 12 mai. Parmi les mesures législatives qui ont reçu la sanction royale figurent trois projets de loi modifiant des lois destinées à fournir des modes alternatifs de règlement des différends dans les affaires relevant du droit de la famille impliquant la séparation de la famille et la nécessité d'assurer la protection de l'intérêt supérieur des enfants. Grâce à ces mesures, des postes de coordonnateurs parents-avocat des enfants ont été créés au Centre de droit de la famille du ministère de la Justice et de la Sécurité publique.

Trois projets de loi d'initiative parlementaire ont été déposés au cours de la séance du printemps. Le chef du troisième parti, **M. Peter Bevan-Baker**, a déposé le projet de loi d'initiative parlementaire 103, *Election Age Act (loi sur l'âge des votants)*, le 6 avril. Ce projet de loi modifierait la *Election Act* (loi électorale) afin de réduire l'âge requis pour voter de 18 à 16 ans et modifierait également la *Legislative Assembly Act* (loi sur l'Assemblée législative) afin de faire passer de 18 à 16 ans l'âge requis pour siéger comme député. Le projet de loi a franchi l'étape de la deuxième lecture, mais il n'a pas été recommandé par le Comité.

Le chef de l'opposition **Jamie Fox** a présenté le projet de loi 104, Act to Amend the *Highway Traffic Act* (loi modifiant le Code de la route), le 4 mai 2017. Le projet de loi modifie la *Highway Traffic Act* afin d'obliger les motocyclistes à retirer leur casque et à se découvrir le visage lorsqu'un agent de la paix le leur demande, après avoir fait un arrêt en toute sécurité. Le projet de loi a été modifié en comité, mais a franchi toutes les étapes de lecture et a reçu la sanction royale le 12 mai 2017.

Le projet de loi 105, *Reward Points Protection Act* (loi sur la protection des points de récompense) est le troisième projet de loi d'initiative parlementaire qui a été présenté au cours de la séance du printemps. Préconisé par **M. Chris Palmer**, député provincial de Summerside-Wilmot (circonscription 21), ce projet de loi interdit aux fournisseurs de conclure ou de modifier un accord de récompense visant à prévoir l'expiration des points de récompense uniquement en raison de l'intervalle de temps qui s'est écoulé. Le projet de loi 105 a été déposé et lu une première fois le 27 avril 2017.

Commission de délimitation des circonscriptions électorales

En décembre 2016, une commission de délimitation des circonscriptions électorales composée de cinq personnes a été créée en vertu de la *Electoral Boundaries Act* (loi sur les limites des circonscriptions électorales) et investie du mandat d'examiner les circonscriptions électorales provinciales et de présenter un rapport, assorti de recommandations, à l'Assemblée législative. Pour en arriver à ses recommandations, la Commission a tenu compte, entre autres facteurs, des données du recensement des électeurs issues des dernières élections générales, de la répartition démographique, des communautés d'intérêts, des sections de vote existantes, des limites municipales et de la *Charte canadienne des droits et libertés*. La Commission a également invité le public à présenter son point de vue et tenu des séances publiques au cours de l'hiver. Elle a déposé son rapport le 9 mai 2017. Elle en est venue à la principale conclusion que toutes les circonscriptions, à l'exception de celle d'Évangéline-Miscouche, devraient être modifiées afin que l'écart par rapport au nombre moyen d'électeurs (3 700) soit inférieur à 10 %. À l'heure actuelle, des écarts aussi importants que 43,79 % et 28,25 % supérieurs et inférieurs à la moyenne, respectivement, existent dans 27 circonscriptions électorales de l'Î.-P.-É. Dans le cas d'Évangéline-Miscouche, un plus grand écart a été jugé justifié par la nécessité de protéger la langue, la culture et la tradition acadienne dans la province. La Commission a proposé de nouvelles limites de circonscription, ainsi que de nouveaux noms pour certaines d'entre elles. Le rapport peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.assembly.pe.ca/docs/2017-electoral-boundaries-report.

pdf [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]. À la suite du dépôt du rapport de la Commission, l'Assemblée a adopté à l'unanimité une motion pour approuver le rapport, et un projet de loi visant à modifier la *Electoral Boundaries Act* a été adopté afin de donner suite aux recommandations de la Commission. Les changements s'appliqueront lors des prochaines élections générales.

Décision de la présidence

Le 11 avril, le Président **Francis (Buck) Watts** a statué sur un point de privilège que le chef de l'opposition, **M. Jamie Fox**, a soulevé le 7 avril. M. Fox a affirmé que le premier ministre **Wade MacLauchlan** a fourni des renseignements à la Chambre le 6 avril 2017 concernant la décision de fournir des services de police lors de la réunion publique du Conseil des écoles publiques qui s'est tenue le 3 avril 2017, qui ne correspondaient pas aux renseignements que le gouvernement a communiqués aux médias. Le Président, M. Watts, a estimé que la question a été soulevée à la première occasion, mais que M. Fox n'a pas fourni d'information précise ou de détails permettant d'étayer cette affirmation et n'a pas non plus indiqué les privilèges individuels ou collectifs auxquels il avait été porté atteinte. Ainsi, le Président a conclu que la question ne constituait pas une violation apparente de privilège.

Départ à la retraite du sergent d'armes et directeur de la Sécurité

Le 12 mai fut sans doute le dernier jour de l'adjudant **Al J. McDonald**, sergent d'armes et directeur de la Sécurité, à la Chambre. M. McDonald devrait prendre sa retraite en septembre, après une carrière de 22 ans dans le domaine de la sécurité à l'Assemblée législative, et de 10 ans en qualité de sergent d'armes et directeur de la Sécurité. Avant d'assumer ses fonctions à l'Assemblée législative, M. McDonald a connu une carrière remarquable dans l'armée. De nombreux députés ont pris la parole pour souligner le dévouement de M. McDonald dans la mise en œuvre et l'application de mesures de sécurité à l'Assemblée au fil des ans.

Changements apportés aux élections de l'Île-du-Prince-Édouard

Le 26 avril, l'Assemblée législative, sur recommandation du Comité permanent de régie de l'Assemblée législative, a nommé **Mme Stephanie** Roberts à titre de sous-directrice générale des élections. Cette nomination est survenue à la suite du départ à la retraite, à compter du 19 avril, de la titulaire de ce poste, **Mme Judy Richard**.

M. Gary McLeod a démissionné de son poste de directeur général des élections de l'ÎleduPrinceÉdouard, qui a pris effet le 1er juin 2017. M. McLeod occupait ce poste depuis janvier 2013. Le Président, M. Watts, a remercié M. McLeod des services qu'il a rendus aux PrinceÉdouardiens et lui a souhaité bonne chance dans ses projets. **Mme Marian Johnston**, greffière adjointe et greffière des comités de l'Assemblée législative, a accepté d'agir à titre de directrice générale des élections (par intérim) à la demande du Comité permanent de la régie législative. L'Assemblée législative nommera un nouveau directeur général permanent des élections en temps et lieu.

Ryan Reddin
Greffier adjoint – recherche et comités

Ontario

Changements de composition

Un bref d'élection, en date du 1er juin 2017, a été émis pour la circonscription électorale de Sault Ste. Marie en vue de pourvoir une vacance à la suite de la démission du député libéral provincial **M. David Orazietti**. Le candidat progressiste-conservateur **M. Ross Romano** est revenu après avoir été dûment élu et a ensuite prêté serment et signé le registre le 23 juin 2017.

Le 29 mai 2017, la répartition des sièges à la Chambre a changé après que **M. Jack MacLaren** (député provincial de Carleton-Mississippi Mills) a cessé d'être membre du caucus progressiste-conservateur. Il siège maintenant comme député indépendant et a donc été retiré du Comité permanent des règlements et des projets de loi d'intérêt privé suivant l'alinéa 113a) du *Règlement*, qui exige que la composition des comités soit proportionnelle à la représentation numérique des partis reconnus à l'Assemblée. Sa nouvelle nomination au sein d'un comité à titre de député indépendant ne saurait tarder.

Question de privilège

Le 20 mars 2017, **M. Jim Wilson** (député provincial de Simcoe-Grey) a soulevé une question de privilège

concernant la publicité faite par le gouvernement au sujet de la tarification de l'électricité. Le député de Simcoe-Grey a allégué que des messages publicitaires ou annonces ont été faits par le gouvernement faisant allusion à une réduction des prix et à des changements au sein du secteur de l'électricité dans l'avenir. Le député a fait valoir qu'il s'agissait là d'un outrage à première vue étant donné que les points présentés au Président supposaient et prédisaient l'issue d'une décision de la Chambre avant que ne soient d'abord apportées les modifications législatives nécessaires pour concrétiser ces promesses.

Le 23 mars 2017, le Président a conclu que le message transmis au lecteur ou à l'auditeur dans les diverses communications était définitif, à savoir qu'il y aurait une réduction des prix de l'électricité, mais que cela ne constituait pas de prime abord une violation de privilège. Pour conclure qu'il y avait bel et bien outrage dans ces communications, vu leur langage précis et inconditionnel, le Président a estimé qu'il lui faudrait réaliser une analyse juridique du cadre législatif qui permettrait d'obtenir les résultats auxquels il est fait allusion dans les annonces publicitaires et autres éléments. Selon la tradition, il ne revient pas au Président d'entreprendre une analyse juridique, de rendre des conclusions d'ordre juridique ou de tenter d'interpréter la loi. Le Président a donc jugé qu'il était au-delà de sa compétence d'établir si l'Assemblée avait ou non un rôle à jouer dans la mise en œuvre des mesures requises pour apporter les changements promis dans le secteur de l'électricité.

Après l'introduction subséquente du projet de loi 132, *Loi de 2017 pour des frais d'électricité équitables*, le 15 mai 2017, **M. Steve Clark** (député provincial de Leeds–Grenville) a repris la question de privilège qui avait été soulevée le 20 mars. Faisant renvoi à la décision du Président rendue le 23 mars, M. Clark a allégué que les annonces publicitaires du gouvernement ayant trait aux changements dans le secteur de l'électricité, combinées à la présentation du projet de loi 132, constituaient de prime abord un outrage de la part du ministre de l'Énergie puisqu'ils présumaient un échéancier et l'issue d'un projet de loi dont la Chambre était actuellement saisie.

Le 18 mai 2017, le Président a rendu sa décision et, par la même occasion, a fait renvoi à la question de privilège qui avait au départ été soulevée par **M. Jim Wilson** (député provincial de Simcoe-Grey). Dans sa décision antérieure, le Président a conclu qu'il n'y avait pas eu de prime abord outrage, en grande partie parce qu'il lui aurait fallu mener une certaine analyse juridique du cadre législatif qui lui aurait permis d'obtenir les résultats auxquels il est fait allusion dans les annonces publicitaires et autres éléments. Le Président a conclu que cela était vrai dans le cas présent, comme cela avait été le cas en mars. Il a conclu qu'il était au-delà de la portée du pouvoir d'interprétation du Président d'établir si le projet de loi présenté à la Chambre, soit le projet de loi 132, constituait le seul mécanisme dont disposait le gouvernement de l'Ontario pour mettre en œuvre son programme politique. Le Président a conclu que le message du gouvernement concernant le projet de loi 132 était à caractère conditionnel et il a expressément reconnu la nécessité que le projet de loi soit d'abord adopté à l'Assemblée législative. Le Président a donc conclu que l'existence d'un outrage n'avait pas été établie.

Budget

Le 27 avril 2017, le ministre des Finances **Charles Sousa** a présenté le budget 2017 de l'Ontario, qui a été adopté le 16 mai 2017, à raison 53 voix contre 39.

Condoléances

Durant cette période, la Chambre a exprimé ses condoléances à la suite du décès des anciens députés suivants : **M. Ken Black**, député de Muskoka-baie Georgienne du 10 septembre 1987 au 5 septembre 1990, et **M. Stephen David Owens**, député de Scarborough-Centre du 6 septembre 1990 au 7 juin 1995.

Activité des comités

Comité permanent des finances et des affaires économiques

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques s'est réuni en mai pour examiner le projet de loi 127, *Loi de 2017 pour un Ontario plus fort et en meilleure santé (mesures budgétaires)*. Après une journée d'audiences publiques tenues le 15 mai 2017 et une journée d'examen article par article le 16 mai 2017, le Comité a renvoyé le projet de loi à la Chambre avec certains amendements. Une fois le rapport fait au sujet du projet de loi amendé, celui-ci est passé à l'étape de la troisième lecture suivant un ordre de la Chambre. Après un débat, le projet de loi a franchi l'étape de la troisième lecture et a obtenu la sanction royale le 17 mai 2017.

Le Comité examine actuellement le projet de loi 148, *Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois*. Entre autres choses, les dispositions législatives permettraient d'augmenter le salaire minimum provincial et de prévoir un taux de salaire égal pour les employés à temps partiel, temporaires, saisonniers ou occasionnels qui font le même travail que les employés à temps plein. Le Comité entend tenir des audiences publiques relativement au projet de loi partout en Ontario au mois de juillet, et un examen article par article est prévu en août.

Comité permanent des affaires gouvernementales

De mai à juillet 2017, le Comité permanent des affaires gouvernementales a consacré trois réunions à l'examen article par article du projet de loi 65, *Loi modifiant le Code de la route relativement aux limites de vitesse dans les municipalités*. Le projet de loi 65, à l'égard duquel ont été tenues deux journées d'audiences publiques en avril, visait à examiner la capacité des municipalités à fixer des limites de vitesse sur leur territoire. Il visait à permettre aux municipalités de désigner par règlement municipal des secteurs où elles peuvent imposer des limites de vitesse inférieures à 50 kilomètres à l'heure, et à permettre l'utilisation de systèmes de contrôle automatisé de la vitesse et de systèmes photographiques reliés aux feux rouges dans les zones de sécurité communautaire où la limite de vitesse est inférieure à 80 kilomètres à l'heure et dans les zones scolaires. Le projet de loi a fait l'objet d'un rapport à la Chambre, tel que modifié le 9 mai, et a obtenu la sanction royale le 30 mai 2017.

Le Comité s'est ensuite penché sur deux autres projets de loi du gouvernement : le projet de loi 124, *Loi modifiant la Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* et le projet de loi 114, *Loi prévoyant des mesures contre le racisme*. Du temps a été alloué aux deux projets loi pour veiller à leur adoption à l'Assemblée législative avant l'ajournement des travaux pour l'été, et ils ont reçu la sanction royale les 30 mai et 1er juin 2017, respectivement.

Voici ce que proposait notamment le projet de loi 124, au moyen de modifications apportées à la loi de 2006 : abroger des dispenses concernant l'application de règles relatives à la location, étendre le contrôle des loyers à l'ensemble des logements privés, y compris ceux occupés depuis le 1er novembre 1991, introduire de nouvelles obligations pour les locateurs qui doivent reprendre possession d'un logement occupé pour leur propre usage, comme exiger du locateur qu'il verse une indemnisation au locataire, et enlever au locateur la capacité d'appliquer une augmentation du loyer d'un pourcentage supérieur au taux légal en ce qui concerne les augmentations des impôts fonciers et des frais des services publics. Le Comité a tenu des audiences publiques pendant deux jours et a reçu des mémoires de la part de groupes de locateurs et de groupes de locataires. Le projet de loi a fait l'objet d'un rapport à la Chambre, tel que modifié, le 17 mai 2017.

Le projet de loi 114 prévoyait diverses mesures de lutte contre le racisme; il exigeait notamment que le gouvernement de l'Ontario maintienne une stratégie antiraciste, sujette à un examen tous les cinq ans, que le ministre fixe des normes relatives aux données régissant la collecte, l'utilisation et la gestion de renseignements afin de repérer et de surveiller les manifestations de racisme systémique et les disparités raciales, et que la Direction générale de l'action contre le racisme aide le ministre à exercer les fonctions que lui confère le projet de loi. Le projet de loi a fait l'objet d'un rapport à la Chambre, le 30 mai 2017, tel que modifié.

Comité permanent de la justice

Le Comité permanent de la justice s'est réuni pour examiner le projet de loi 89, Loi de 2017 sur le soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille. Le projet de loi vise à abroger la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* et à la remplacer par la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, de même qu'à apporter des modifications mineures à diverses autres lois. Le Comité a tenu des audiences publiques pendant trois jours en mars et en avril, et a consacré quatre jours à l'examen article par article du projet de loi en avril et en mai. Il a renvoyé le projet de loi à la Chambre avec des modifications le 15 mai 2017, et sa troisième lecture a été inscrite à l'ordre du jour.

Par la suite, le Comité a examiné le projet de loi 132, *Loi de 2017 pour des frais d'électricité équitables*. En réponse aux préoccupations soulevées relativement aux prix de l'énergie dans la province de l'Ontario, le projet de loi vise à apporter des modifications à la *Loi de 1998 sur l'électricité* et à la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Le Comité a tenu trois journées d'audiences publiques en mai et consacré une journée à l'examen du projet de loi article par article, le 29 mai 2017. Le projet de loi a fait l'objet d'un rapport à la Chambre avec des propositions d'amendement le 30 mai 2017, et sa troisième lecture a été inscrite à l'ordre du jour; il a reçu la sanction royale le 1er juin 2017.

Comité permanent de l'Assemblée législative

En avril et en mai 2017, le Comité permanent de l'Assemblée législative a tenu des audiences publiques pendant quatre jours relativement au projet de loi 87, *Loi de 2017 sur la protection des patients*. Le projet de loi prévoyait diverses modifications à apporter à des lois existantes, notamment la *Loi sur l'immunisation des élèves*, la *Loi autorisant des laboratoires médicaux et des centres de prélèvement*, la *Loi sur le Régime de médicaments de l'Ontario*, la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* et la *Loi de 2017 sur les centres de vie active pour personnes âgées*.

Lors des audiences publiques, le Comité a entendu 39 témoins et examiné 120 amendements dans le cadre de l'examen du projet de loi article par article. Un amendement proposait l'ajout d'une annexe modifiant la *Loi sur la Réglementation des médicaments et des pharmacies*. Il a d'abord été rejeté, car il visait la révision d'une loi qui

n'avait pas été incluse dans le projet de loi; cependant, par voie de consentement unanime, le Comité a accepté d'examiner l'amendement, qu'il a ensuite adopté. Le projet de loi a fait l'objet d'un rapport à la Chambre, le 18 mai 2017, tel que modifié.

Comité permanent des comptes publics

En mai, le Comité permanent des comptes publics a déposé deux rapports : Comptes publics de la province (chapitre 2 du *Rapport annuel 2015 du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario*) et Programme d'inspection de la qualité des foyers de soins de longue durée (section 3.09 du *Rapport annuel 2015 du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario*).

Comité permanent des règlements et des projets de loi d'intérêt privé

De février à juin, le Comité permanent des règlements et des projets de loi d'intérêt privé s'est réuni afin d'examiner plusieurs projets de loi d'intérêt privé; 12 d'entre eux ont reçu la sanction royale le 1er juin 2017.

Comité permanent de la politique sociale

Le Comité permanent de la politique sociale s'est réuni tout au long du mois de mai pour examiner deux projets de loi du gouvernement. Le premier, le projet de loi 68, *Loi modifiant diverses lois en ce qui concerne les municipalités*, visait à modifier la *Loi de 2001 sur les municipalités*, la *Loi de 2006 sur la cité de Toronto*, la *Loi sur les conflits d'intérêts municipaux*, ainsi que plusieurs autres lois. Après trois jours d'audiences publiques, puis quatre jours consacrés à un examen article par article, le projet de loi a reçu la sanction royale le 30 mai 2017.

Le Comité a ensuite examiné le projet de loi 96, *Loi de 2017 contre la traite de personnes*. Ce projet de loi comporte deux volets. Le premier proclame le 22 février de chaque année Journée de sensibilisation à la traite de personnes, tandis que le second définit la traite de personnes et établit la procédure à suivre pour obtenir des ordonnances interdictives dans le contexte de la traite de personnes et crée un délit de traite de personnes sans qu'il soit nécessaire de prouver le préjudice subi.

Jocelyn McCauley
Greffière de comités

Un message à la personne que j'étais

Marie Renaud
Députée provinciale de St. Albert (Alberta)

Te rappelles-tu que, quand tu étais petite, ta mère en colère t'avait demandé pourquoi tu disais toujours exactement ce que tu pensais? Je tiens à te dire que tu n'as pas à te sentir mal de cela. Tu n'as pas à essayer d'être quelqu'un d'autre.

Sois fière de la jeune femme forte que tu es et de la femme forte que tu seras. Exprime ton opinion éclairée avec assurance et sois reconnaissante d'avoir la possibilité de parler au nom des personnes qui ne peuvent pas le faire.

Chéris les dons que tu as reçus, même si tu n'as pas toujours l'impression que ce sont des dons. Fais preuve d'intégrité et de compassion. Sois forte. Reste toujours toi-même.

Profite du voyage; tout ira très bien.

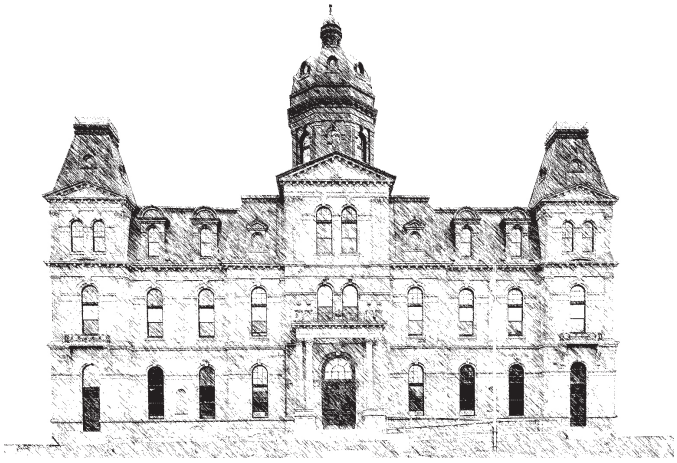

Nouveau-Brunswick

La 3e session de la 58e législature a débuté le 2 novembre 2016 et s'est ajournée le 5 mai 2017; elle a en tout duré 47 jours. Comme ce fut le cas dans les dernières sessions, les projets de loi et les prévisions budgétaires ont été renvoyés à des comités permanents distincts, qui se sont souvent réunis pendant les semaines au cours desquelles la Chambre ne siégeait pas. Au cours de la session, le Comité permanent de la politique économique, sous la présidence de **M. Gilles LePage**, a tenu 26 réunions afin d'examiner divers projets de loi du gouvernement, tandis que le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, sous la présidence de **M. Bernard LeBlanc**, a tenu 13 réunions afin d'examiner les estimations ministérielles.

Législation

Au cours de la session, 59 projets de loi ont reçu la sanction royale. Parmi les projets de loi présentés vers la fin de la session qui revêtaient un intérêt particulier, précisons les suivants :

Le projet de loi 56, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*, présenté par **M. Victor Boudreau**, leader adjoint du gouvernement et ministre de la Santé, a abaissé la limite des contributions politiques, la faisant passer de 6 000 à 3 000 $, et a modifié la formule de financement public des partis politiques pour donner plus de poids aux votes obtenus par les candidates. Le projet de loi a ensuite été amendé de manière à interdire les contributions politiques des sociétés et des syndicats;

Le projet de loi 67, *Loi concernant le jour de la Famille,* présenté par le premier ministre **M. Brian Gallant**, désignait le troisième lundi de février, et ce à compter de 2018, de jour de la Famille, qui sera un jour férié payé et un jour de repos prescrit.

Résolutions

Le 4 mai, l'Assemblée législative a adopté une résolution proposée par **M. Bruce Fitch**, appuyée par **M. Blaine Higgs**, chef de l'opposition officielle, qui reconnaissait le troisième samedi de septembre de chaque année comme étant le jour de **Becca Schofield**. Mlle Schofield, âgée de 17 ans, originaire de Riverview (Nouveau-Brunswick), atteinte d'un cancer en phase terminale, a créé la liste des rêves qu'elle veut réaliser afin de persuader les gens d'accomplir des gestes de gentillesse aléatoires et de les afficher sur sa page Facebook, *Becca's battle with Butterscotch*, ou de les diffuser sur Twitter en utilisant le mot-clic *#beccatoldmeto*, ce qui a permis à des centaines de personnes d'afficher leurs bonnes œuvres en l'honneur de Becca.

Comité spécial sur le cannabis

Le 28 avril, la Chambre a formé un Comité spécial sur le cannabis, présidé par **M. Benoît Bourque**, chargé de mener des consultations publiques sur la légalisation du cannabis à usage récréatif au Nouveau-Brunswick. Le 21 juin, le Groupe de travail du Nouveau-Brunswick sur la légalisation du cannabis a remis son rapport au Bureau du greffier et l'a présenté au Comité. Le rapport visait à informer les Néo-Brunswickois des défis et des possibilités qu'offre la légalisation du cannabis à usage récréatif et à proposer un modèle de ce à quoi pourrait ressembler l'industrie légale du cannabis au Nouveau-Brunswick. Le Comité devrait tenir des consultations publiques durant l'été, dans le but de publier son rapport final en septembre.

Vérificatrice générale

Une réunion conjointe du Comité permanent des comptes publics, sous la présidence de **M. Trevor Holder**, et du Comité permanent des sociétés d'État, sous la présidence de **M. Bertrand LeBlanc**, a eu lieu le 20 juin. Les comités ont examiné le rapport de la vérificatrice générale **Kim MacPherson** intitulé *Rapport 2017 de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick, volume 1 - audit de performance*. On y expose en détail les conclusions de la vérificatrice générale portant sur un contrat de services consultatifs du ministère du Développement social et sur les progrès réalisés par le gouvernement pour s'acquitter de ses engagements au chapitre des initiatives visant à lutter contre les changements climatiques.

MALA

Dans le cadre des célébrations du 150e anniversaire du Canada, la première d'une présentation multimédia de haute technologie a été projetée sur la façade de l'édifice de l'Assemblée législative le 21 juin et se poursuivra tout au long de l'été. La présentation de 30 minutes, intitulée MALA, qui signifie « d'où je viens » en micmac, retracera l'histoire du Nouveau-Brunswick à travers des personnages et des événements marquants.

Un message à la personne que j'étais

Sylvia Jones
Députée provinciale de Dufferin-Caledon (Ontario)

Un conseil à mon double jeune? Ne sois pas si pressée!

Parce que je voulais commencer ma carrière (et que je craignais d'avoir trop de dettes étudiantes à rembourser), je n'ai pas envisagé d'études postsecondaires autant que je l'aurais voulu.

Le meilleur moment pour aller à l'école, c'est quand on est jeune. Saisis toutes les occasions d'explorer tous tes champs d'intérêt, même s'ils ne semblent pas mener à un emploi dans l'immédiat.

Même si nous apprenons tout le long de notre vie, l'éducation formelle est un cadeau qu'on devrait prendre le temps de découvrir.

Découvre ce qui te passionne et profite du périple et de ses fruits.

La présentation mettra en évidence les grands événements culturels, les partenaires, les personnages et les histoires du Nouveau-Brunswick, en mettant l'accent sur la diversité culturelle à laquelle participent les Premières Nations, les anglophones, les francophones et les immigrants.

Inspection de la Garde

Le 1er juillet, fête du Canada, le Président **Chris Collins** a été invité à inspecter la Garde de cérémonie de la ville de Fredericton devant l'Assemblée législative. Il s'agissait d'une initiative de la ville de Fredericton qui a coïncidé avec le début des visites de week-end de l'édifice de l'Assemblée législative, qui se déroulent pendant la saison touristique estivale.

Reprise des travaux et classement des divers partis de la Chambre

L'Assemblée législative devrait recommencer à siéger le 24 octobre. La Chambre compte 26 libéraux, 22 conservateurs progressistes et 1 député vert.

Shayne Davies
Greffier adjoint et greffier des comités

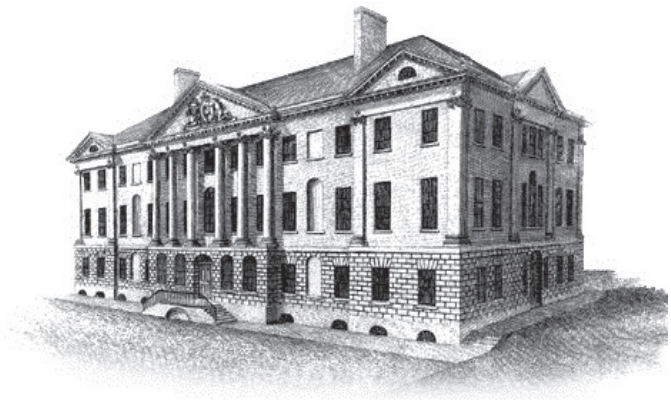

Nouvelle-Écosse

Audiences devant le Comité de modification des lois

Le projet de loi 59, *An Act Respecting Accessibility*, a été présenté à la session d'automne 2016 de la Chambre d'assemblée. Contrairement aux autres projets de loi dont est saisi le Comité de modification des lois, le projet de loi 59 n'a pas été renvoyé à la Chambre à la session d'automne, mais est resté à l'ordre du jour du lorsque la Chambre s'est ajournée, le 10 novembre 2016. C'était inhabituel puisque les projets de loi sont généralement adoptés par la Chambre durant la session où ils sont présentés.

Le projet de loi 59 a suscité beaucoup d'intérêt et les nombreuses audiences se sont traduites par des amendements importants au projet de loi. Le Comité a tenu des audiences lorsque la Chambre ne siégeait pas. C'est également une pratique inhabituelle pour notre Chambre d'assemblée. Pour la première fois, la télévision législative a diffusé en direct les audiences et les réunions du Comité sur une chaîne de YouTube et sur le site Web de l'Assemblée législative. Il y a également eu du sous-titrage et des interprètes gestuels durant toutes les audiences et les délibérations. Certaines présentations ont été faites par vidéo depuis d'autres régions de la province. Les réunions ont été programmées longtemps à l'avance, ce qui a facilité la participation d'un grand nombre de personnes. Ce fait est notable puisque le Comité n'avait jamais publié d'avis préalables ni diffusé les audiences dans un passé récent.

Ce projet de loi a amené le Comité à rendre ses audiences et ses délibérations « accessibles » à un plus vaste auditoire et ce changement a été perçu par beaucoup comme un grand pas en avant. Il sera intéressant de voir si le Comité modifiera ses façons de faire lors des prochaines audiences sur les projets de loi dont il sera saisi.

Session de printemps de la Chambre

Le 23 mars 2017, le Président a donné un avis disant que la 3e session de la 62e assemblée générale reprendrait à 13 h le 25 avril et le gouvernement a indiqué que le discours budgétaire serait prononcé à la Chambre d'assemblée le 27 avril 2017.

Le projet de loi 59 a été renvoyé à la Chambre le premier jour de séance et la Chambre a consenti à l'unanimité à ce qu'il soit renvoyé au Comité plénier pour les projets de loi le même jour.

La Chambre a siégé quatre jours: les 25, 26, 27 et 28 avril. Durant cette période, deux projets de loi d'initiative ministérielle et 10 projets de loi d'initiative parlementaire ont été présentés; le projet de loi 59 a été adopté par la Chambre; le discours budgétaire a été prononcé le 27 avril; les réponses des partis de l'opposition ont été finalisées et le budget des dépenses a été renvoyé au Comité plénier sur les crédits le 28 avril.

Le 30 avril, la Chambre a été dissoute et les brefs d'élection ont été émis pour la tenue d'élections le 30 mai 2017.

Élections générales – Le 30 mai 2017

Le Parti libéral a été réélu à la tête du gouvernement pour un second mandat, les sièges étant répartis

comme suit : 27 libéraux, 17 progressistes conservateurs et 7 néo-démocrates. Parmi les 51 députés élus, on compte 34 hommes (20 libéraux, 12 conservateurs et 2 néodémocrates) et 17 femmes (7 libérales, 5 conservatrices et 5 néodémocrates). Il y a 13 nouveaux députés, occupant 25.5 % des sièges à la Chambre.

Le 15 juin 2017, le Cabinet a été assermenté. Il compte 17 ministres. Les 14 députés qui étaient ministres au moment du déclenchement des élections ont été rappelés au Cabinet, mais se sont vu attribuer des portefeuilles différents. Trois nouveaux députés se sont joints au Cabinet, qui compte 5 femmes, composant 30 % du Cabinet.

Les députés ont été assermentés le 16 juin 2017.

Élection du Président

Le 16 juin 2017, la Chambre a siégé dans le but d'élire un Président et un vice-président. **Kevin Murphy** a été élu Président pour un second mandat. **Chuck Porter**, député d'Hants-Ouest, a été élu vice-président.

Lieutenant-gouverneur

Le 28 juin 2017, **Arthur J. LeBlanc** a pris ses fonctions comme 33e lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse. Au moment de sa nomination, Son Honneur était juge à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse. Il est le premier Acadien à occuper cette fonction.

Annette M. Boucher

Greffière adjointe

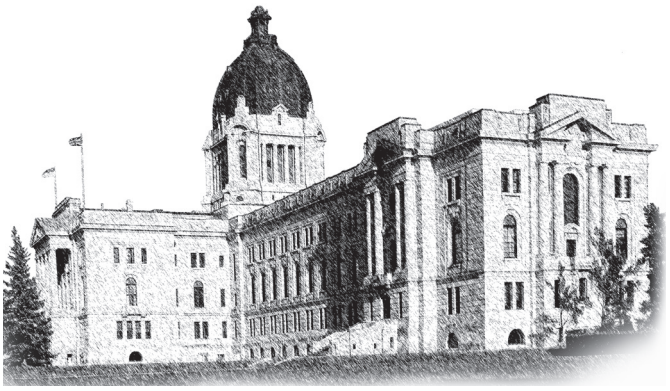

Saskatchewan

La séance du printemps a pris fin le 18 mai 2017. La 1re session de la 28e législature a été exceptionnellement longue en raison des élections tenues en avril 2016. On prévoit que les périodes régulières de séance prévues au calendrier reprendront le 25 octobre 2017 lorsque s'amorcera la deuxième session. L'Assemblée législative a siégé pendant 91 jours et a adopté deux budgets; 69 projets de loi du gouvernement ont reçu la sanction royale lors de la première session parlementaire.

Retour d'un député au sein du caucus

M. Don McMorris, député provincial d'Indian Head-Milestone, a réintégré le caucus du Parti saskatchewanais le 6 mars 2017. Il avait démissionné du Cabinet et du caucus en août 2016.

Un message à la personne que j'étais

Louise Harel
Ancienne députée de Hochelaga-Maisonneuve (Québec)

Alors que tu n'envisageais de siéger à l'Assemblée nationale du Québec que quelques années, lors de ton élection dans Hochelaga-Maisonneuve en 1981, tu y resteras 27 ans huit mois, tu seras ministre sous quatre premiers ministres, à la tête d'une dizaine de ministères, présidente d'un grand nombre de commissions, chef parlementaire de l'Opposition officielle et première femme Présidente de l'Assemblée.

Tu aimeras follement ce métier tout en sachant que c'est un jeu mortifère qui suppose la mort, symbolique heureusement, de tes adversaires. Tu essaieras tout le long de ton parcours à rester une femme et non pas un homme en politique. Tu chercheras à convaincre et à persuader et non à imposer et à contraindre. Les citoyens les plus vulnérables seront ceux et celles qui te guideront dans tes choix.

Tu voudras partager ta conviction, surtout auprès des jeunes femmes, que le métier politique procure une joie indicible et qu'il peut réellement améliorer la vie des gens.

Chef de l'opposition

M. Trent Wotherspoon, député de Regina Rosemont, qui assumait les fonctions de chef par intérim du Nouveau Parti démocratique (NPD) de la Saskatchewan et de chef de l'opposition depuis avril 2016, a quitté ces deux postes le 13 juin 2017 et envisage de se porter candidat à la direction du NPD de la Saskatchewan. Le 20 juin 2017, **Mme Nicole Sarauer**, députée de Regina Douglas Park, a été élue chef par intérim du Parti et nommée chef de l'opposition par son caucus. Il s'agit de la première femme à occuper le poste de chef du NPD de la Saskatchewan. Le congrès *à la* direction du NPD de la Saskatchewan devrait se tenir en mai 2018.

Démission d'une députée

Mme Jennifer Campeau, députée de Saskatoon Fairview, a remis sa démission le 26 juin *2017. A*ux termes de l'article 46 de la *Loi de 2007 sur l'Assemblée législative*, l'élection partielle tenue pour combler une vacance à l'Assemblée législative doit avoir lieu dans les six mois suivant la vacance. On n'a pas encore annoncé la date à laquelle doit se tenir l'élection partielle.

Étant donné qu'un député a réintégré le caucus et qu'une députée a démissionné, la composition de l'Assemblée législative compte aujourd'hui 49 députés du Parti saskatchewanais, 11 députés du NPD et un siège vacant.

Stacey Ursulescu
Greffière de comités

Sénat

Au Sénat

Le dernier trimestre a été extrêmement occupé pour le Sénat. Dix-huit projets de loi ont reçu la sanction royale pendant cette période, tandis que le projet de loi S-5, *Loi sur le tabac et les produits de vapotage*, ainsi que six projets de loi d'intérêt public du Sénat, ont franchi l'étape de la troisième lecture et ont été renvoyés à la Chambre pour examen et réponse.

L'augmentation du nombre de messages échangés entre les deux Chambres au sujet d'amendements à des projets de lois est encore plus remarquable. Au total, neuf projets de lois ont été l'objet de tels échanges au cours du dernier trimestre. Dans cinq cas, tous concernant des projets de lois du gouvernement, la Chambre des communes a soit été en désaccord avec les modifications

Un message à la personne que j'étais

Carole James
Députée provinciale de Victoria-Beacon Hill (Colombie-Britannique)

Crois en toi et sois honnête envers toi-même. Il y aura toujours quelqu'un pour critiquer, mais si tu peux fondamentalement croire en toi et respecter tes valeurs, tu seras solide comme un roc et tu survivras à toutes les épreuves auxquelles tu pourrais te retrouver confrontée.

Ris souvent et inquiète-toi moins!

Souviens-toi de ce qui est vraiment important et laisse tomber le reste. Apprends à oublier les affronts, les erreurs et les faux pas. La vie est faite pour apprendre, alors relève de nouveaux défis!

Et laisse de la place à l'imprévu dans ta vie, aussi bien organisée qu'elle soit.

Ce sont les aléas de la vie qui s'avèrent le plus riche d'enseignements. Sois respectueuse envers toi même et envers les autres.

proposées par le Sénat, ou en a accepté quelques-unes – parfois avec modifications – et refusé d'autres. Le Sénat n'a pas insisté sur les modifications proposées et a accepté celles proposées par la Chambre dans ces cas. La réponse au message de la Chambre des communes concernant le projet de loi C-44 a cependant mentionné : « que le Sénat confirme ses privilèges, immunités et pouvoirs prévus par la Constitution pour modifier la législation, quelle que soit sa nature ou sa source ». Dans trois cas, tous concernant des projets de lois non-gouvernementaux, la Chambre mère a accepté les modifications proposées. Quant au dernier cas, le message de la Chambre des communes concernant les modifications proposées au projet de loi S-3, qui modifie la *Loi sur les Indiens* pour éliminer des iniquités fondées sur le sexe en matière d'inscription, celui-ci était encore inscrit à l'ordre du jour pour étude par le Sénat au moment d'écrire le présent résumé.

Le 14 juin 2017, le Sénat a adopté une motion autorisant son greffier, **Charles Robert**, à comparaître devant un comité de la Chambre des communes au sujet de sa nomination comme greffier de cette Chambre. Sa nomination a été confirmée par après et a pris effet le 10 juillet 2017.

Un message à la personne que j'étais

Carolyn Bennett
Députée fédérale de Toronto – St. Paul's (Ontario)

Le mot « politique » n'est pas un juron! La politique réunit des citoyens engagés qui ne se satisfont pas du statu quo et qui veulent améliorer les choses.

La vision que l'on a des changements qui doivent être effectués ne fait pas toujours l'unanimité. Même avec les données les plus fiables et en se fondant sur la valeur canadienne qu'est l'équité, on ne peut convaincre tout le monde. Certaines personnes sont très à l'aise avec le statu quo et s'opposeront avec vigueur à ceux d'entre nous qui tenteront de changer les choses.

La réussite passe souvent par la participation de « partenaires inhabituels » à l'appui du changement – en particulier ceux qui n'en retireront pas un avantage personnel. Les alliés reconnaissent que les bonnes politiques publiques profitent au plus grand nombre ou à ceux qui en ont le plus besoin. Pour faire avancer les causes féministes, il faut rallier de grands hommes.

Décisions du président

Le Président a traité de plusieurs rappels au Règlement. Deux décisions sont d'importance particulière.

Le 13 avril, le Président a statué sur la recevabilité d'une modifications proposée au projet de loi C-6, modifiant la *Loi sur la ctoyenneté*. Après avoir expliqué le contexte entourant les concepts du principe et de la pertinence et comment ils s'appliquaient au projet de loi, sa décision a été que la modification était recevable et que le débat pouvait se poursuivre. Dans sa décision, il a précisé que le Sénat est une Chambre de débat et qu'à moins qu'une question soit clairement irrecevable, la discussion devrait normalement se poursuivre.

Le 14 juin 2017, un sénateur a présenté une motion d'instruction proposant que le Comité des finances nationales divise le projet de loi C-44, un projet de loi d'exécution du budget. L'acceptabilité de cette motion a été immédiatement contestée par le représentant du gouvernement au Sénat, qui affirmait que des projet de loi de crédits ne peuvent pas émaner du Sénat, car ils doitventêtre accompagnés d'une recommandation royale.

Le lendemain, le Président a commencé son allocution en soulignant qu'en adoptant le cinquième rapport du Comité du Règlement, au mois de mai, le Sénat avait confirmé qu'il existait un processus pour diviser des projets de loi dans certains cas. Il a ensuite énuméré les cas où on a tenté de diviser des projets de loi. En 1988, une motion semblable avait été déclarée irrecevable en raison de questions relatives à la recommandation royale, décision que le Sénat a renversée. La Chambre des communes a par la suite rejeté la division du projet de loi, et le Sénat n'a pas insisté. En 2002, la motion visant à diviser un autre projet de loi n'a pas été contestée, et la Chambre des communes a accepté la proposition.

Le Président a ensuite parlé du projet de loi C-44. Étant donné la nature du projet de loi et la division proposée, le Président a conclu que l'adoption d'une telle motion par le Sénat pourrait mener à l'existence de deux projets de loi émanant du Sénat nécessitant chacun une recommandation royale et que ceci n'était pas permis. La motion a donc été déclarée irrecevable. La décision du Président a ensuite été portée en appel, et, après avoir été mise aux voix, a été renversée. La motion autorisant le comité à diviser le projet de loi a éventuellement été défaite lors d'une séance ultérieure après avoir été mise aux voix dû à un vote avec égalité des voix.

Comités

Dix-neuf rapports de comités ont été présentés ou déposés pendant cette période. De plus, 38 rapports portant sur divers sujets ont été adoptés par le Sénat, dont certains étaient accompagnés de motions demandant une réponse du gouvernement. Certains de ces rapports sont remarquables en raison de leur incidence sur le *Règlement du Sénat* et le *Règlement administratif du Sénat* (RAS).

En avril, le Comité du Règlement a fait état d'un cas de privilège relativement à des fuites du rapport du vérificateur général sur les dépenses des sénateurs. Le rapport exhaustif a fait de nombreuses recommandations visant à assurer une gestion plus robuste des renseignements confidentiels au sein du Sénat et à élaborer des politiques sur les cas où des sanctions s'appliquent aux tierces parties qui divulguent des renseignements confidentiels. Le rapport a aussi recommandé de modifier le *Règlement du Sénat* pour qu'il définisse le terme « huis clos ». Ce rapport a ensuite été adopté par le Sénat.

Le Comité du Règlement a aussi continué d'étudier diverses questions étudiées par le Comité spécial sur la modernisation du Sénat. En mai, le Comité a présenté son septième rapport, dans lequel il recommande d'apporter des changements au Règlement pour que celui-ci reflète mieux la situation changeante au Sénat. Les définitions des termes « groupe parlementaire reconnu » et « facilitateur d'un groupe parlementaire reconnu » ont été ajoutées, et d'autres articles du Règlement ont été modifiés pour préciser le rôle de ces groupes et de leurs facilitateurs dans le fonctionnement du Sénat. Le Comité du Règlement a aussi présenté son huitième rapport en mai, dans lequel il recommandait que la proportionnalité entre les partis et groupes soit prise compte en déterminant la composition du Comité de sélection. Ces deux rapports ont été adoptés.

L'adoption du douzième rapport du Comité de la régie interne a marqué l'arrivée d'une nouvelle version du RAS, qui entrera en vigueur en novembre 2017. L'adoption du quinzième et du seizième rapport du même comité a modifié l'ancien et le nouveau RAS pour refléter les décisions recommandées par le Comité du Règlement concernant les groupes parlementaires reconnus.

Le 2 mai 2017, le Comité sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs a présenté son deuxième rapport. Ce rapport recommandait l'expulsion du sénateur **Don Meredith** pour avoir enfreint le *Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs*. Le sénateur a ensuite démissionné du Sénat le 10 mai, et la motion visant à adopter le rapport a été rayée de l'Ordre du jour.

Sénateurs

Depuis notre dernier rapport, le sénateur **Stephen Greene** a quitté le caucus conservateur pour siéger à titre de sénateur indépendant.

Céline Ethier
Greffière à la procedure

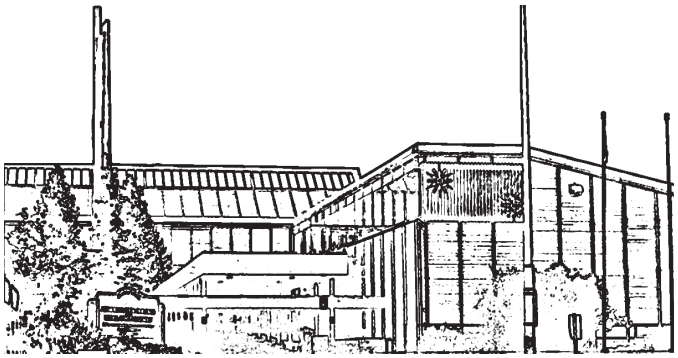

Yukon

Séance du printemps

La 2e session de la 34e Assemblée législative s'est amorcée le 20 avril, à 15 h, et elle a été ajournée le 13 juin, après 30 jours de séance.

Un message à la personne que j'étais

Kirsty Duncan
Députée fédérale
d'Etobicoke-Nord (Ontario)

Le meilleur conseil que j'ai reçu, c'est de saisir toutes les occasions qui se présentent. Accroche-toi à ton plus grand rêve et dis-toi qu'il n'y a rien d'impossible.

Hélas, en tant que femme politicienne, tu seras confrontée à d'autres défis. Tu devras peut-être parler plus fort et travailler davantage, mais souviens-toi que ces défis ne sont que de petits obstacles sur ta route, et non des impasses. Tu devras trouver des moyens de les contourner.

Implique-toi tôt et souvent dans ta collectivité. Si tu veux être la voix de tes concitoyens, tu dois bien les connaître. Fais du porte-à-porte; donne à chacun la possibilité de se faire entendre.

Sanction royale

Le commissaire du Yukon, **M. Doug Phillips**, a approuvé les six projets de loi d'initiative ministérielle suivants au cours de la séance du printemps 2017 :

- projet de loi nº 2, *Loi sur la Journée nationale des Autochtones*
- projet de loi nº 3, *Loi de 2017 portant sur les mesures de mise en œuvre du budget*
- projet de loi nº 4, *Loi de 2017 modifiant la Loi sur la Cour suprême*
- projet de loi nº 5, *Loi de 2017 modifiant la Loi sur les droits de la personne et la Loi sur les statistiques de l'état civil*
- projet de loi nº 200, *Loi d'affectation nº 2 pour l'exercice 2016-2017*
- projet de loi nº 201, *Loi d'affectation nº 1 pour l'exercice 2017-2018*

Budget

Le 27 avril, le premier ministre et ministre des Finances, **M. Sandy Silver**, a présenté en première lecture le projet de loi nº 201, *Loi d'affectation nº 1 pour l'exercice 2017-2018*. Le même jour, comme c'est la coutume, il a proposé la deuxième lecture de ce projet de loi et a présenté son (tout premier) discours du budget. On a demandé à l'Assemblée législative l'autorisation d'affecter 1,439 milliard de dollars, le montant le plus important de l'histoire du territoire.

Groupe consultatif financier

Dans un communiqué de presse en date du 27 avril, le gouvernement a annoncé la création d'un groupe consultatif financier yukonnais indépendant « formé de cinq chefs de file yukonnais et canadiens provenant du secteur des affaires, du domaine de la gestion et du milieu universitaire » qui examinera les choix financiers qui s'offrent au territoire. Il a également indiqué que, de juin à septembre, les membres du groupe consulteront, entre autres, les Yukonnais, les gouvernements des Premières Nations et les administrations municipales, que le groupe présentera ses conclusions et formulera des recommandations d'ici la fin de 2017, et que le gouvernement déposera une réponse à ce rapport.

Loi sur la Journée nationale des Autochtones

Le projet de loi nº 2, *Loi sur la Journée nationale des Autochtones*, est le premier projet de loi adopté par la Chambre à la 34e Assemblée législative, dans le cadre duquel le 21 juin a été désigné jour férié au Yukon. Le 25 avril, dans son discours d'ouverture sur le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, **M. John Streicker**, ministre des Services aux collectivités, a remercié le député provincial néodémocrate **Kevin Barr** (le prédécesseur de M. Streicker dans la circonscription de Mount Lorne-Southern Lakes) de ses efforts en vue de faire reconnaître comme un jour férié la Journée nationale des Autochtones. Le 9 décembre 2015, M. Barr avait proposé une motion non contraignante – qui a été adoptée telle que modifiée – exhortant le gouvernement à déclarer jour férié la Journée nationale des Autochtones. Le 8 mai, ce projet de loi a fait l'objet d'un rapport par le Comité plénier, a franchi l'étape de la troisième lecture, puis a obtenu la sanction royale.

Modifications à la *Loi sur les droits de la personne* et à la *Loi sur les statistiques de l'état civil*

Au cours du dernier jour de la séance, le projet de loi nº 5, la Loi de 2017 modifiant la Loi sur les droits de la personne et la Loi sur les statistiques de l'état civil, inscrit au nom de **Mme Pauline Frost**, ministre de la Santé et des Services sociaux, a franchi l'étape de la troisième lecture et a reçu la sanction du commissaire. On peut lire dans la note explicative que le projet de loi nº 5 apporte des modifications à la *Loi sur les droits de la personne* en y ajoutant « l'identité et l'expression de genre comme motif illicite de distinction ». En ce qui concerne la *Loi sur les statistiques de l'état civil* et son règlement d'application, le projet de loi permet « le changement de sexe sur l'acte d'enregistrement de naissance d'une personne, peu importe si cette dernière a subi une chirurgie pour changement de sexe [et permet] que le sexe d'une personne soit inscrit autrement que par masculin ou féminin ».

Ancien commissaire Jim Smith

Le 14 avril, **M. Jim Smith**, commissaire du Yukon de 1966 à 1976, est décédé. Dans une déclaration publiée sur le site Web du commissaire du Yukon, on peut lire que « [d]urant son mandat, le commissaire Smith était en quelque sorte le premier ministre du territoire et il agissait en tant que chef du gouvernement du Yukon » [TRADUCTION].

L'actuel commissaire Phillips lui a rendu hommage en déclarant ceci : « Le commissaire Jim Smith avait l'intime conviction que la gestion des terres publiques, des ressources du territoire et des affaires constitutionnelles devait être entre les mains d'élus yukonnais. Il a jeté des bases solides pour l'établissement d'un gouvernement responsable et pour le transfert des responsabilités en matière de gestion des terres et des ressources, prescrit en 2003. Les Yukonnais lui en seront éternellement redevables » (citation tirée du communiqué de presse du gouvernement publié le 14 avril).

Par ailleurs, le 24 avril, le premier ministre Silver (au nom du caucus du Parti libéral), l'ancienne commissaire

Geraldine Van Bibber (au nom du caucus du Parti du Yukon) et la chef du troisième parti **Liz Hanson** (au nom du caucus du NPD) lui ont rendu hommage dans la Chambre.

Comparution de témoins devant le Comité plénier

Le 18 mai, suivant une motion présentée par **M. Ranj Pillai**, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et adoptée le jour même, des témoins de la Société de développement du Yukon et de la Société d'énergie du Yukon ont comparu devant le Comité pour répondre à des questions ayant trait à des dossiers liés aux deux sociétés.

Audiences tenues par le Comité permanent des comptes publics

Les 28 et 29 juin, le Comité permanent des comptes publics a tenu des audiences dans la Chambre sur deux rapports de vérification du rendement publiés le 6 mars par le vérificateur général du Canada. La première audience portait sur le rapport se rapportant aux paiements de transfert du gouvernement du Yukon aux sociétés; la deuxième audience portait sur le rapport touchant la gestion des immobilisations. Le vérificateur général du Canada, **M. Michael Ferguson**, a témoigné dans le cadre des deux audiences. Des représentants des ministères des Services aux collectivités, du Développement économique, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des Finances et du Conseil exécutif ont témoigné à l'audience portant sur les transferts gouvernementaux aux sociétés, tandis des représentants des ministères de la Voirie et des Travaux publics, de la Santé et des Affaires sociales, et de l'Éducation ont témoigné à l'audience sur la gestion des immobilisations.

Le Comité rédigera les rapports sur les audiences; le chef de l'opposition officielle **M. Stacey Hassard**, en sa qualité de président du Comité, déposera les rapports à l'Assemblée législative.

Annonce de la date d'ouverture de la séance de l'automne

Bien que la séance du printemps, la séance de l'automne et des séances spéciales soient prévues dans le *Règlement*, l'Assemblée législative ne dispose pas d'un calendrier de séances fixe. Selon les règles, un préavis d'au moins deux semaines (sauf s'il s'agit d'une situation urgente) doit être donné avant la date à laquelle se réunira la Chambre. Lors du dernier jour de la séance du printemps, le premier ministre a annoncé à la Chambre que la séance de l'automne s'amorcerait le 3 octobre.

Linda Kolody
Sous-greffière

Un message à la personne que j'étais

Laurie Scott
Députée provinciale de Haliburton—Kawartha Lakes—Brock (Ontario)

Profite des occasions qui se présentent. Parfois, tu te trouveras au bon endroit au bon moment. Ne rate pas de telles occasions!

N'aie pas peur de t'attaquer à des projets pour lesquels tu te crois trop jeune ou trop inexpérimentée, et ne doute jamais que tu peux relever le défi.

Lorsqu'une personne sollicite ta participation à un projet, sache qu'elle croit réellement en tes capacités et en ta capacité de contribuer.

Ne sous-estime pas l'importance de l'éducation. Cela vaut la peine d'y investir du temps et de l'énergie, même si tu ne t'en rends compte que 20 ans plus tard.

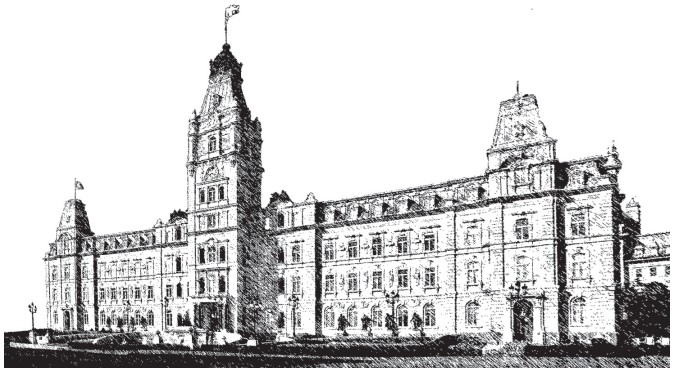

Québec

Séance extraordinaire

L'Assemblée nationale s'est réunie en séance extraordinaire le lundi 29 mai 2017, à la demande du premier ministre, **M. Philippe Couillard**, pour permettre la présentation du projet de loi nº 142, *Loi assurant la reprise des travaux dans l'industrie de la construction ainsi que le règlement des différends pour le renouvellement des conventions collectives*. Le projet de loi a été adopté après quelque 18 heures de séance, par le vote suivant : Pour 76, Contre 21, Abstention 0.

Composition de l'Assemblée nationale

Le 27 avril 2017, **M. Sam Hamad**, membre du groupe parlementaire formant le gouvernement (Parti libéral du Québec), a annoncé sa démission à titre de député de la circonscription de Louis-Hébert.

Le 16 mai 2017, **M. Gaétan Lelièvre**, député de la circonscription de Gaspé, a été exclu du caucus du Parti québécois et siège maintenant comme député indépendant.

Le 29 mai 2017 se tenait une élection partielle dans la circonscription de Gouin, devenue vacante à la suite de la démission de **Mme Françoise David**. C'est le candidat qui lui a succédé sous la bannière de Québec solidaire, **M. Gabriel Nadeau-Dubois**, qui a été élu. Il a fait son entrée à l'Assemblée nationale lors de la séance du 6 juin 2017.

À ce jour, l'Assemblée nationale se compose de 68 députés du Parti libéral du Québec, de 28 députés du Parti québécois, de 20 députés de la Coalition avenir Québec, de 3 députés siégeant sous la bannière de Québec solidaire et de 5 députés indépendants. Une circonscription est vacante.

Crédits budgétaires et adoption de la *Loi n° 2 sur les crédits, 2017-2018*

Les votes sur la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de grief présentées dans ce cadre ont mis fin au débat sur le discours du budget, le 11 avril 2017. À la suite de l'étude des crédits en commissions, l'Assemblée s'est réunie en commission plénière pour étudier les crédits de l'Assemblée le 10 mai 2017, puis a adopté, au cours de la même séance, les crédits pour l'année 2017-2018, ainsi que le projet de loi nº 136, *Loi n° 2 sur les crédits, 2017-2018*.

Projets de loi adoptés

D'avril à juin 2017, l'Assemblée nationale a adopté 15 projets de loi, dont 5 projets de loi d'intérêt privé. Neuf de ces projets de loi, incluant quatre projets de loi d'intérêt privé, ont été adoptés à l'unanimité. Parmi l'ensemble des projets de loi adoptés, mentionnons les suivants :

- Projet de loi nº 98, *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*;
- Projet de loi nº 113, *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements*;
- Projet de loi nº 115, *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité*;
- Projet de loi nº 122, *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*.

Événements spéciaux: Célébrations du 225e anniversaire des institutions parlementaires du Québec

Le 4 avril 2017, le président de l'Assemblée nationale a procédé au lancement officiel des festivités du 225e anniversaire des institutions parlementaires du Québec, qui commémore la tenue, en 1792, des premières élections générales au Québec et la naissance de ses institutions parlementaires. L'exposition *1792. La naissance d'un Parlement* a été conçue pour l'occasion et permet de retracer les grands débats des députés de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada (1792-1841). Ce mouvement de réformes constitue, encore aujourd'hui, les fondements des pratiques parlementaires actuelles.

Un recueil de bandes dessinées originales *1792 : à main levée* a également été dévoilé lors d'un lancement réalisé au Salon international du livre de Québec le 5 avril 2017. Cet ouvrage, réalisé en collaboration avec des bédéistes québécois et un expert-conseil en bande dessinée, présente quatre moments clés de l'histoire de la démocratie québécoise : les premières élections de 1792, le débat sur les langues, l'engagement politique de Pierre-Stanislas Bédard et l'adoption des 92 Résolutions.

Annulation d'une séance de l'Assemblée

En raison d'importantes inondations survenues dans plusieurs régions du Québec, et pour permettre aux membres de l'Assemblée d'être présents dans leur circonscription, les parlementaires ont convenu, d'un commun accord, d'annuler la séance de l'Assemblée du mardi 9 mai 2017, ainsi que tous les travaux des commissions prévus cette journée. Le lendemain, l'Assemblée a adopté un ordre spécial pour convenir de la réorganisation des travaux parlementaires au cours des deux séances suivant la séance annulée. L'annulation d'une séance de l'Assemblée en raison de phénomènes météorologiques ou de catastrophes naturelles est extrêmement rare, le seul autre cas ayant pu être retracé concerne la séance du 4 mars 1971, qui a été ajournée quelques minutes après l'ouverture, en raison d'une tempête de neige.

Décisions et directives de la présidence

Le 11 avril 2017, la présidence a rendu sa décision à la suite d'une demande de débat d'urgence concernant les effets de l'arrêt Jordan sur le système judiciaire québécois. En l'espèce, la demande de débat d'urgence portait sur un sujet précis, d'une importance particulière et qui relevait de l'Assemblée. Toutefois, ce sujet était dans l'actualité

depuis plusieurs mois déjà. Bien que, pour la première fois au Québec, une personne accusée de meurtre ait obtenu un arrêt des procédures sur la base des critères de l'arrêt Jordan, la présidence a indiqué que la possibilité que ce jugement de la Cour suprême du Canada ait de tels effets existait depuis juillet 2016, soit depuis que cette dernière a rendu sa décision dans cette affaire. C'est donc l'arrêt Jordan en soi qui était à la source de la problématique du sujet de la demande de débat d'urgence, l'arrêt des procédures dans un procès n'étant pas, au sens du droit parlementaire, une aggravation soudaine de la situation. Par conséquent, en vertu des critères retenus par la jurisprudence, la demande de débat d'urgence a donc été déclarée irrecevable.

Le 12 avril 2017, la présidence a rendu sa décision sur la recevabilité d'une motion de scission présentée dans le cadre de l'adoption du principe du projet de loi nº 122, *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*. Il ressort de la lecture du projet de loi qu'il est possible de regrouper divers ensembles de modifications proposées aux lois municipales et de les considérer comme des principes distincts. La motion présentée proposait de scinder le projet de loi en deux et la présidence a jugé que les articles intégrés dans le premier projet de loi proposé pouvaient être considérés isolément du reste du projet de loi n° 122 car ils formaient un tout cohérent pouvant vivre indépendamment du reste de ce projet de loi. La motion de scission respectant les critères énoncés par la jurisprudence, elle a donc été déclarée recevable.

Travaux des commissions

Au cours des mois d'avril à juin inclusivement, les commissions parlementaires ont tenu 128 séances publiques totalisant un peu plus de 485 heures de travail, impliquant plus de 221 heures d'études détaillées de projets de loi publics et plus de 42 heures d'auditions publiques.

Travaux portant sur des projets de loi

Au cours de ces trois mois, des consultations particulières se sont déroulées pour trois projets de loi, dont le nº 137, *Loi sur le Réseau électrique métropolitain*. Neuf témoins et 15 mémoires ont été reçus lors des auditions publiques liées à ce projet de loi qui vise à faciliter la réalisation et l'exploitation d'une nouvelle infrastructure de transport collectif reliant le centre-ville de Montréal, la Rive-Sud, l'Ouest de l'île, la Rive-Nord, et l'aéroport Montréal-Trudeau.

Lors de cette même période, quatre projets de loi d'intérêt privé et 11 projets de loi publics ont été étudiés, incluant le projet de loi nº 137 dont l'étude n'était pas terminée, après plus de 26 heures, lors de l'ajournement des travaux parlementaires pour la période estivale, le 16 juin 2017. La Commission des institutions (CI) est celle ayant passé le plus d'heures en étude détaillée de projets de loi, soit 79 heures. Parmi les trois projets de loi étudiés par les membres de la CI, le projet de loi nº 98, *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*, a requis 81 heures réparties sur 23 séances. La Commission de la santé et des services sociaux (CSSS) est la seconde commission ayant passé le plus d'heures en séance pour l'étude de projets de loi avec plus de 48 heures. Les deux projets de loi étudiés lors de cette période sont les nº 99, *Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions*, et nº 130, *Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux*, projets de loi dont l'étude devrait se poursuivre après la période estivale.

Crédits budgétaires

Comme chaque année, les neuf commissions sectorielles ont été grandement sollicitées pour l'étude des crédits budgétaires 2017-2018, soit les prévisions des dépenses annuelles de chaque ministère pour lesquelles le gouvernement demande l'approbation de l'Assemblée. À la suite des 25 heures de débat sur le budget à l'Assemblée et à la Commission des finances publiques, tel que prévu au Règlement de l'Assemblée nationale (RAN), les crédits budgétaires des 19 portefeuilles, répartis en 54 volets, ont été étudiés par chacune des commissions sectorielles en fonction de leur domaine de compétence. Le RAN stipule que l'étude des crédits budgétaires par les commissions ne peut excéder 200 heures réparties sur 10 séances consécutives, ce qui a été atteint au terme de cet exercice. Avec ses 34 heures de séance, la CI est la commission qui a siégé durant le plus grand nombre d'heures au cours de cette période.

Parmi les six députés indépendants, présents à ce moment, quatre ont participé à l'étude des crédits budgétaires. Ceci a donné lieu à une entente portant sur la participation des députés indépendants, valable uniquement pour l'étude des crédits annuels de 2017-2018. Cette entente prévoyait un partage de blocs de temps au cours des différents volets auxquels ces députés désiraient intervenir.

Dépôt du rapport de la Commission de l'administration publique

Le 14 juin 2017, le président de la Commission de l'administration publique (CAP), **M. Sylvain Gaudreault,** député de Jonquière, a déposé le 36e rapport de cette Commission. Ce rapport fait état d'observations, de conclusions et de recommandations des membres de la

CAP relativement aux huit auditions publiques tenues depuis le mois de février 2017, auditions impliquant neuf ministères et organismes publics ainsi que le Vérificateur général du Québec. Ce dernier doit, en vertu du RAN, présenter chaque année son rapport annuel de gestion à la CAP. En plus de ces auditions, les membres de la Commission ont présenté leur analyse des rapports de gestion de huit ministères et organismes. Les 20 ans de cette Commission ont aussi été soulignés dans le dernier chapitre du rapport qui présente la façon dont la CAP s'est approprié ses mandats depuis sa création.

Visite à Lac-Simon

Le 17 mai 2017, une délégation de la Commission des relations avec les citoyens s'est rendue dans la communauté de Lac-Simon, en Abitibi-Témiscamingue, dans le cadre du mandat d'initiative portant sur les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale. Lors de cette visite, les délégués, soit le président, le vice-président et un membre de la Commission représentant chaque groupe parlementaire ainsi qu'une députée indépendante, ont pu discuter avec la chef de Lac-Simon, des membres du conseil de bande, le chef de police de cette communauté, des membres de la communauté ainsi que des intervenants travaillant auprès de ceux-ci. Cette visite a permis aux membres de la délégation de mieux saisir l'environnement et la réalité vécue par les membres de cette communauté située loin d'un grand centre urbain et ainsi recueillir des informations nécessaires au rapport final de ce mandat.

Anne-Marie Larochelle
Direction générale des affaires parlementaires
Service de la séance

Stéphanie Pinault-Reid
Direction générale des affaires parlementaires
Service des commissions

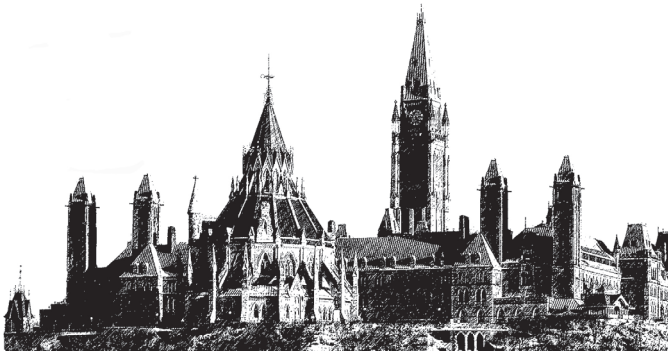

Chambre des communes

La première session de la quarante-deuxième législature s'est poursuivie au cours des mois d'avril, mai et juin 2017. La Chambre a ajourné pour la pause estivale le 21 juin 2017. Le rapport suivant couvre les mois d'avril, mai, juin et juillet 2017.

Questions financières

Le 14 juin 2017, dernier jour de subsides de la période se terminant le 23 juin 2017, la Chambre étudie les motions d'adoption du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018. La leader de l'opposition officielle à la Chambre, **Mme Candice Bergen** (Portage—Lisgar), a envoyé une lettre à la présidence avant l'étude de ces budgets pour l'informer qu'elle retirait les 242 avis d'opposition qu'elle avait inscrits au *Feuilleton des avis* le 12 juin 2017. La Chambre n'étudie donc pas ses avis d'opposition. **Mme Cathy McLeod** (Kamloops—Thompson—Cariboo), **M. Gabriel Ste-Marie** (Joliette) et **M. Nathan Cullen** (Skeena—Bulkley Valley) ont inscrit des avis d'opposition au crédit 1, sous les rubriques Bureau du Conseil privé – Dépenses du programme, Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada – Dépenses du Programme et Sénat –Dépenses du programme et contributions. La Chambre procède à un vote sur la motion d'adoption du crédit 1, qui est adoptée. Ensuite, comme le veut l'usage, la Chambre adopte deux projets de loi de crédits, celui du Budget principal des dépenses et celui du Budget supplémentaire des dépenses.

Un message à la personne que j'étais

Mitzi Dean
Députée provinciale d'Esquimalt-Metchosin (Colombie-Britannique)

Rappelle-toi de ceux qui t'ont précédé, de leurs sacrifices, et rends-leur hommage et sois fière que tes efforts contribuent à construire une collectivité où il fait bon vivre. N'oublie jamais pourquoi tu fais ce que tu fais et pour qui.

Quoi que tu fasses, dépasse-toi. D'autres sont peut-être mieux vus, mais reste fidèle à toi-même et à tes valeurs.

Écoute ton instinct et fais entendre ta voix : elle est unique et précieuse. Montre-toi professionnelle, fiable et accessible et permets-toi d'être imprévisible et fais appel à de nouvelles méthodes quand tu en as vraiment besoin.

Rappels au *R*èglement et questions de privilège

Rappels au Règlement

Le 17 mai 2017, **M. Murray Rankin** (Victoria) invoque le *Règlement* à propos du processus de nomination du commissaire aux langues officielles. M. Rankin fait valoir que les vastes consultations qui doivent être menées, en vertu de la *Loi sur les langues officielles*, avant la nomination du commissaire n'ont pas eu lieu. M. Rankin et Mme Bergen soutiennent que le processus de nomination devrait être interrompu tant que de véritables consultations n'auront pas eu lieu. Le 29 mai 2017, le Président rend sa décision : il rappelle à la Chambre que le rôle de la présidence se limite strictement à statuer sur la recevabilité de la motion visant la nomination du commissaire aux langues officielles et que la présidence ne peut pas se prononcer sur le respect des obligations légales. Le Président se dit donc convaincu que les exigences procédurales ont été respectées.

Le 19 juin 2017, **M. John Nater** (Perth—Wellington) invoque le *Règlement* à propos de la nomination du greffier de la Chambre des communes. M. Nater soutient que la motion du gouvernement visant à nommer le nouveau greffier de la Chambre des communes devrait être jugée irrecevable, car le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre n'a pas encore étudié la question et qu'il n'a pas encore fait rapport de ses travaux à la Chambre. Le Président rend immédiatement sa décision : il explique qu'il n'est pas nécessaire que le Comité produise un rapport avant que la Chambre procède à la nomination du greffier. Par conséquent, il autorise l'étude de la motion de nomination.

Questions de privilège

Le 6 avril 2017, le Président ayant conclu que la question de privilège soulevée par **Mme Lisa Raitt** (Milton) sur l'accès à la Cité parlementaire se fondait sur des présomptions suffisantes, Mme Raitt présente une motion visant à ce que la question soit renvoyée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Pendant le débat sur la motion, **Mme Alexandra Mendès** (Brossard—Saint-Lambert) présente une motion voulant que la Chambre passe alors à l'ordre du jour; cette motion est adoptée. L'adoption de cette motion a pour effet d'annuler la motion de privilège et de la rayer du *Feuilleton*. Le lendemain, **M. John Nater** (Perth—Wellington) soulève une question de privilège pour que la question de privilège débattue le 6 avril 2017 soit relancée. M. Nater fait valoir que l'adoption, pendant le débat sur la motion de privilège, de la motion voulant que la Chambre passe à l'ordre du jour a empêché la Chambre de se prononcer sur le bien-fondé de la question de privilège que Mme Raitt a soulevée. Le 11 avril 2017, le Président rend sa décision : il conclut qu'il est recevable sur le plan de la procédure de relancer une question de privilège ayant été supplantée par une autre motion. Reconnaissant qu'il s'agit d'un précédent à la Chambre, il déclare que le moyen proposé par M. Nater pour relancer la question de privilège initiale est recevable sur le plan de la procédure. Il rappelle d'ailleurs que les députés qui veulent relancer une motion d'adoption d'un rapport de comité peuvent, de façon analogue, donner un préavis de 48 heures, puis proposer de nouveau la motion à la Chambre. Le Président conclut que la question de privilège se fonde sur des présomptions suffisantes et il invite M. Nater à proposer une motion pour que la question soit renvoyée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. La motion de M. Nater est adoptée, et la question, renvoyée au Comité. Le 19 juin 2017, le Comité présente à la Chambre son 34e rapport, qui s'intitule *Question de privilège concernant la libre circulation des députés au sein de la Cité parlementaire*.

Le 11 avril 2017, le Président rend sa décision sur la question de privilège que Mme Bergen a soulevée le 23 mars 2017 à propos d'un acte d'intimidation qui aurait été commis par la ministre des Affaires autochtones et du Nord, **Mme Carolyn Bennett** (Toronto—St. Paul's), pendant un vote par appel nominal. Le Président déclare que rien, dans ce qui s'est passé, ne donne à penser que Mme Bergen a été gênée dans l'exercice de ses fonctions. Il conclut donc qu'il n'y a pas atteinte au privilège.

Le 18 mai 2017, le Président rend sa décision sur la question de privilège que **M. James Bezan** (Selkirk—Interlake—Eastman) a soulevée à propos de déclarations trompeuses que le ministre de la Défense nationale, **M. Harjit Sajjan** (Vancouver-Sud), aurait faites à la Chambre concernant les allégements fiscaux accordés aux membres des Forces armées canadiennes qui ont été déployés au Koweït et en Irak lors de l'Opération Impact. Le Président déclare que, bien que M. Bezan puisse ne pas être d'accord avec les déclarations faites par le ministre de la Défense nationale, rien ne prouve que les trois conditions nécessaires pour conclure qu'un député a induit la Chambre en erreur sont remplies. Le Président conclut donc qu'il n'y a pas, de prime abord, matière à question de privilège en l'espèce.

Le 4 mai 2017, **M. Luc Thériault** (Montcalm) soulève une question de privilège sur la liberté d'expression des députés des partis non reconnus. M. Thériault fait valoir que l'approche proposée par le gouvernement pour la réforme parlementaire porte atteinte aux droits des députés indépendants. Il fait ressortir plusieurs aspects, notamment l'intention du gouvernement de favoriser davantage le recours à l'attribution de temps, le fait que les députés indépendants soient informés

après les autres des intentions du gouvernement et l'impossibilité, pour les députés indépendants, d'être membre de façon permanente du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Le Président rend sa décision le 6 juin 2017 : la présidence n'a pas le pouvoir de juger du caractère adéquat des limites de temps dont a convenu la Chambre, ni de décider si une question a été suffisamment débattue. Il déclare que, en fin de compte, le *Règlement* ne peut être modifié que par une décision de la Chambre. Le Président conclut qu'il n'y a pas, de prime abord, matière à question de privilège.

Le 10 mai 2017, M. Rankin soulève une question de privilège : selon lui, l'annonce, par le gouvernement, du processus de nomination des membres du conseil d'administration de la nouvelle Banque de l'infrastructure du Canada avant que le Parlement ait adopté la loi habilitante a porté atteinte au privilège. M. Rankin fait valoir que le gouvernement, en annonçant des postes qui n'ont pas encore été officiellement créés, sape ainsi l'autorité du Parlement. Le 12 mai 2017, **M. Kevin Lamoureux** (Winnipeg-Nord) attire l'attention des députés sur les communiqués qui ont été publiés sur le site Web d'Infrastructure Canada le 8 mai 2017. Ces communiqués disent que les processus de sélection ont été lancés sous réserve de l'approbation du Parlement. Le 29 mai 2017, le Président rend sa décision : après avoir appliqué les règles procédurales strictes encadrant les questions d'outrage, il conclut que l'affaire ne constitue pas, de prime abord, un outrage à la Chambre et que, par conséquent, il n'y a pas, à première vue, matière à question de privilège, étant donné que rien ne prouve que la Chambre a été gênée dans l'exercice de son pouvoir législatif ni que des députés ont été gênés dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires.

Le 17 mai 2017, **Mme Kelly Block** (Carlton Trail—Eagle Creek) soulève une question de privilège à propos de la divulgation prématurée du contenu du projet de loi C49, *Loi apportant des modifications à la Loi sur les transports au Canada et à d'autres lois concernant les transports ainsi que des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois*. Mme Block affirme que les journalistes ont eu accès à des renseignements confidentiels sur le contenu du projet de loi avant que cette mesure législative soit déposée à la Chambre le 16 mai 2017. Mme Block renvoie aux bulletins de nouvelles du 15 mai 2017, qui laissent entendre, selon elle, que les journalistes ont eu accès à certaines parties du projet de loi avant les parlementaires. Elle fait valoir que les reportages parlaient de certains détails qui prouvent qu'il y a eu fuite et que le gouvernement a donc porté atteinte aux privilèges des députés. Le 31 mai 2017, M. Lamoureux soutient que, bien qu'il y ait eu de vastes consultations avant la rédaction définitive du document, le gouvernement a bien pris soin d'éviter la divulgation prématurée des détails du projet de loi C49, *Loi apportant des modifications à la Loi sur les transports au Canada et à d'autres lois concernant les transports ainsi que des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois,* avant sa présentation à la Chambre. Le 8 juin 2017, le Président rend sa décision : il signale, d'une part, que rien ne permet de croire que le gouvernement a divulgué prématurément le contenu du projet de loi et, d'autre part, que le gouvernement a assuré aux députés qu'il n'avait pas communiqué le projet de loi aux médias avant qu'il soit présenté à la Chambre. Le Président termine en disant que rien ne prouve que les députés ont été gênés dans leurs fonctions parlementaires; il ne peut donc pas conclure qu'il y a, de prime abord, matière à question de privilège.

Le 2 juin 2017, **Mme Monique Pauzé** (Repentigny) soulève une question de privilège concernant un amendement qu'elle a présenté au Comité au sujet du projet de loi C44, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures*. Mme Pauzé soutient que le président du Comité permanent des finances a jugé à tort que l'amendement qu'elle avait présenté au Comité était irrecevable parce qu'il nécessitait une recommandation royale. En présentant de nouveau cet amendement à l'étape du rapport, elle a par le fait même demandé à la présidence de le choisir pour qu'il soit étudié à l'étape du rapport. Le 5 juin 2017, le Président rend sa décision : il confirme que l'amendement proposé nécessitait une recommandation royale. À l'argument de la députée voulant que, puisqu'elle fait partie d'un parti non reconnu, elle n'a pas pu contester la décision du président du Comité, le Président répond que la députée n'a peut-être pas pu participer aux travaux du Comité de la même façon que d'autres députés, mais qu'elle a tout de même pu y participer. Il rappelle à Mme Pauzé qu'on lui a donné l'occasion d'expliquer pourquoi elle estime que son amendement aurait dû être jugé recevable. Le Président termine en disant qu'il ne peut pas conclure que la députée a été gênée dans l'exercice de ses fonctions parlementaires; il estime donc qu'il n'y a pas, de prime abord, matière à question de privilège.

Le 8 juin 2017, **M. Robert-Falcon Ouellette** (Winnipeg-Centre) soulève une question de privilège concernant le droit des députés de s'exprimer en langues autochtones à la Chambre des communes. Il affirme que ses privilèges parlementaires ont été violés parce que les services d'interprétation n'ont pas été en mesure de traduire les propos qu'il a exprimés le 4 mai 2017 en nehiyo, la langue crie. Il soutient avoir ainsi été réduit au silence parce que ses propos n'ont pas fait l'objet d'une interprétation simultanée. Il demande aussi au Parlement de fournir les ressources nécessaires pour que les langues autochtones puissent être traduites. Le 20 juin 2017, le Président rend sa décision : étant

donné que les moyens techniques et l'espace nécessaires à l'interprétation sont limités, les députés qui veulent que les propos qu'ils expriment dans une autre langue que le français ou l'anglais soient compris par ceux qui suivent les délibérations doivent les répéter dans l'une des deux langues officielles afin que les interprètes puissent les traduire. Le Président signale que c'est à la Chambre qu'il revient de décider s'il serait judicieux d'élargir les services d'interprétation. Il termine en disant que certains députés peuvent juger que les services d'interprétation offerts actuellement ne sont pas ce qu'ils devraient être idéalement, mais qu'il ne peut pas conclure que le député de WinnipegCentre n'a pas pu exercer ses fonctions parlementaires. Il conclut donc qu'il n'y a, de prime abord, matière à question de privilège en l'espèce. Il signale aussi que les députés pourraient soulever la question au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Comités

Les manœuvres dilatoires qui ont commencé en mars 2017 au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, en raison de la proposition du gouvernement de se pencher sur les mesures envisagées de modernisation du *Règlement de la Chambre des communes*, se poursuivent en avril. Le débat se poursuit pendant plusieurs jours : la séance est suspendue pendant la nuit, les fins de semaine et les semaines de relâche, mais n'est pas officiellement ajournée. Le 30 avril 2017, la leader du gouvernement à la Chambre des communes, **Mme Bardish Chagger** (Waterloo), annonce, dans une lettre envoyée aux leaders parlementaires de l'opposition, que le gouvernement va laisser tomber certaines propositions de modernisation du *Règlement*, mais qu'il va donner suite aux propositions qui se rapportent aux projets de loi omnibus, au rôle des ministres et des secrétaires parlementaires dans les comités, à la prorogation du Parlement, au cycle financier et à la période des questions consacrée au premier ministre. Peu de temps après la lettre de Mme Chagger, le 2 mai 2017, la séance du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre est ajournée et les manœuvres dilatoires prennent fin.

Autres questions

Modifications apportées au Règlement

Le 19 juin 2017, la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Mme Chagger, présente une motion sur les modifications que le gouvernement propose d'apporter au *Règlement*. Ces modifications portent notamment sur la prorogation du Parlement, les projets de loi omnibus, le cycle financier et le rôle des secrétaires parlementaires aux comités. La Chambre adopte la motion le 20 juin 2017 par un vote de 168 voix contre 128. Ces modifications entreront en vigueur le 18 septembre 2017. Elles seront permanentes, à l'exception des changements apportés au cycle financier, qui ne seront en vigueur que durant la présente législature.

Allocution au Parlement

Le 12 avril 2017, **Mme Malala Yousafzai**, récipiendaire du prix Nobel de la paix, cofondatrice de la Fondation Malala et militante pour le droit des jeunes filles à l'éducation, fait une allocution à la Chambre des communes. Mme Yousafzai est accueillie par le premier ministre, **M. Justin Trudeau** (Papineau); le Président du Sénat et le Président de la Chambre des communes la remercient. Mme Yousafzai est la plus jeune personne à avoir fait une allocution au Parlement et la sixième personne à recevoir la citoyenneté canadienne à titre honorifique.

Députés

Le 3 mai 2017, le Président informe la Chambre que le greffier par intérim de la Chambre a reçu du directeur général des élections les certificats de l'élection de cinq

Un message à la personne que j'étais

Ginette Grandmont
Ancienne députée provinciale de Masson (Québec)

Une surprise m'attendait à la fin de deux carrières bien remplies. Après avoir fini ma famille, je fus élue députée en 2007 à ma grande surprise. Quelle belle expérience ce fut - mais trop courte - de finir une carrière de cette façon.

Si j'avais su, plus jeune, que ce serait si motivant de participer à la vie politique, je me serais présentée bien avant cela.

Vous, les jeunes femmes qui avez de l'ambition, n'hésitez pas à faire votre place. C'est valorisant, mais demandant, cependant ça vaut l'effort.

nouveaux députés. **M. Bob Benzen** (Calgary Heritage), **Mme Mona Fortier** (Ottawa—Vanier), **Mme Stephanie Kusie** (Calgary Midnapore), **Mme Emmanuella Lambropoulos** (Saint-Laurent) et **Mme Mary Ng** (Markham—Thornhill) sont présentés et vont s'asseoir à leur siège de député.

Le 16 mai 2017, Mme Bergen, le premier ministre Trudeau, le chef du Nouveau Parti démocratique, **M. Thomas Mulcair** (Outremont), **M. Xavier Barsalou-Duval** (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères) et **Mme Elizabeth May** (Saanich—Gulf Islands) prennent la parole pour rendre hommage à la chef intérimaire de l'opposition officielle, **Mme Rona Ambrose** (Sturgeon River—Parkland). Mme Ambrose, qui a récemment annoncé son intention de démissionner de ses fonctions de députée, fait son discours d'adieu.

M. Denis Lebel (Lac-Saint-Jean) fait une allocution à la Chambre, le 20 juin 2017, pour annoncer qu'il quitte la politique fédérale. Le chef de l'opposition officielle, **M. Andrew Scheer** (Regina—Qu'Appelle), le whip du gouvernement, **M. Pablo Rodriguez** (Honoré-Mercier), **Mme Marjolaine Boutin-Sweet** (Hochelaga), M. Barsalou-Duval, Mme May et le Président prennent aussi la parole pour rendre hommage à M. Lebel.

Nouveau greffier de la Chambre des communes

Le 20 juin 2017, la Chambre adopte une motion faisant de **M. Charles Robert** le greffier de la Chambre des communes. Depuis mars 2015, M. Robert occupait par intérim les fonctions de greffier du Sénat et de greffier des Parlements. Charles Robert a entamé sa carrière sur la Colline du Parlement il y a plus de 35 ans, travaillant à la Bibliothèque du Parlement et à la Chambre des communes avant de se joindre au Sénat en 1991. Il remplace **M. Marc Bosc**, greffier intérimaire de la Chambre depuis 2014.

Minute de silence

Le 5 juin 2017, la Chambre a observé une minute de silence en mémoire des victimes de l'attentat de Londres, dont **Mme Christine Archibald**, de Castlegar, en Colombie-Britannique.

Marisa Monnin
Direction des recherches

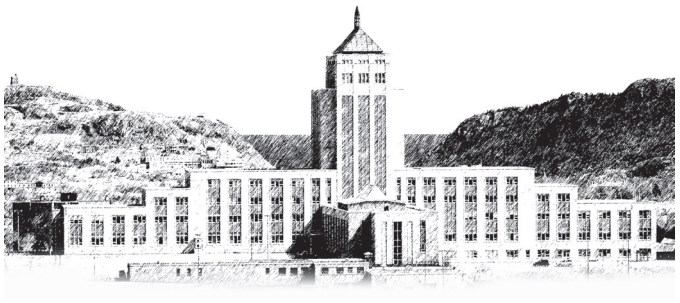

Terre-Neuve-et-Labrador

La Chambre a repris ses travaux le 1er mai, après le congé de Pâques.

Au cours de la session du printemps, la Chambre a fait adopter neuf projets de loi en plus du projet de loi de crédits. Deux modifications ont été apportées à la *House of Assembly Accountability, Integrity and Administration Act* (*Loi sur la responsabilité, l'intégrité et l'administration de la Chambre d'assemblée*). La première donne suite aux recommandations du Comité d'examen de la rémunération des députés approuvées par la commission, tandis que la deuxième prévoit la nomination temporaire, dans certaines circonstances, d'agents supérieurs de la Chambre par le Président sur recommandation de la commission de gestion.

Le 29 mai, le Président a jugé qu'il y avait, à première vue, question de privilège parce qu'un député avait publié et partagé une vidéo contenant des propos non parlementaires qu'il avait tenus à la Chambre et qu'on lui avait demandé de retirer. La question a été renvoyée au Comité des privilèges et des élections, qui fera rapport à la Chambre quand elle reprendra ses travaux.

Le 30 mai, la Chambre a ajourné ses travaux indéfiniment.

Le 6 septembre 2017, la Cour suprême de Terre Neuve et Labrador a jugé inconstitutionnelles les procédures de vote par bulletin spécial prévues dans la *Elections Act*, 1991, lesquelles permettent de voter avant la clôture de la période de mise en candidature.

Les séances d'automne de Chambre commenceront le 6 novembre.

Elizabeth Murphy
Greffière adjointe

Une pionnière : la première greffière au Canada

Terre-Neuve-et-Labrador a été la dernière province à entrer dans la Confédération, mais elle peut se vanter d'une importante première, avec Bettie Duff, qui a été la première femme nommée greffière parlementaire au Canada. En effet, Mme Duff a été greffière à la Chambre d'assemblée de Terre-Neuve-et-Labrador de 1977 à 1991. Dans cette édition spéciale de la *Revue parlementaire canadienne*, qui célèbre 100 ans de femmes parlementaires canadiennes, il est de mise que nous rendions également hommage à l'une des pionnières ayant travaillé au sein d'institutions parlementaires et amené d'autres femmes à prouver qu'elles étaient capables d'exercer des responsabilités démocratiques.

Andrea Hyde

La Chambre d'assemblée de Terre-Neuve-et-Labrador a l'honneur et le privilège d'avoir eu la toute première femme nommée greffière dans une assemblée législative au Canada.

Bettie Duff est devenue greffière de la Chambre d'assemblée en 1977 et elle a occupé ce poste jusqu'à sa retraite, en 1991. Au cours de son mandat, quatre premiers ministres se sont succédé à la tête de la province, et cinq présidents à la Chambre; elle a aussi connu quatre élections générales.

À titre de greffière de la Chambre d'assemblée, Mme Duff était très respectée par tous les partis, et admirée pour sa courtoisie et son bon sens de l'humour. Sa capacité d'agir comme mentor auprès de ceux qui l'entouraient a contribué à créer un environnement propice à l'épanouissement professionnel et à l'entraide, et son soutien et ses conseils ont été fort appréciés de ses collègues.

Interrogée au sujet de son travail, elle avait répondu que le poste de greffière était difficile et différent de tout ce qu'elle avait fait auparavant, mais que cela lui plaisait beaucoup. (*Daily News*, 21 novembre 1981)

Avant de devenir greffière de la Chambre d'assemblée, elle avait eu une carrière des plus intéressantes. Elle avait été secrétaire particulière du premier ministre provincial Joey Smallwood pendant 23 ans, et avait ensuite occupé des postes d'adjointe exécutive au sein du gouvernement et à la Chambre d'assemblée, auprès du président Gerald Ottenheimer, pendant cinq ans.

Interrogé au sujet de Bettie Duff, M. Smallwood avait déclaré avoir le plus grand respect pour elle après ses 23 ans de travail et de fiabilité remarquables, et dit qu'elle avait eu accès à plus de secrets du gouvernement que [presque] n'importe qui d'autre. (*Daily News*, 21 novembre 1981) M. Ottenheimer avait aussi parlé en termes élogieux de Mme Duff, affirmant qu'elle était très intelligente et fidèle, avec un bon sens des responsabilités et de l'humour. (*Daily News*, 21 novembre 1981)

Lorsque Bettie Duff a pris sa retraite, en 1991, le premier ministre provincial Wells lui a rendu hommage, faisant remarquer qu'elle avait très bien servi la Chambre au complet – les deux côtés et le milieu –; et il n'a pas manqué de souligner son service remarquable. (*Hansard*, 25 novembre 1991)

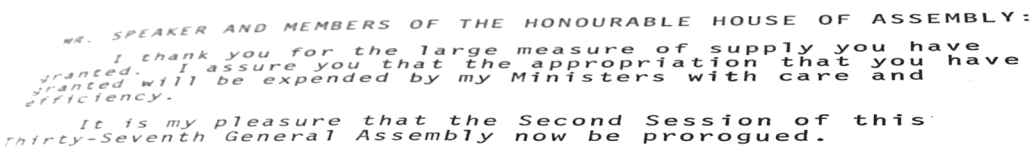
MR. SPEAKER AND MEMBERS OF THE HONOURABLE HOUSE OF ASSEMBLY:

I thank you for the large measure of supply you have granted. I assure you that the appropriation that you have granted will be expended by my Ministers with care and efficiency.

It is my pleasure that the Second Session of this Thirty-Seventh General Assembly now be prorogued.

ELIZABETH M. DUFF
Clerk of the House of Assembly

Andrea Hyde est une spécialiste de l'information (Services à la clientèle) à la Bibliothèque de la Chambre d'assemblée de Terre-Neuve-et-Labrador.

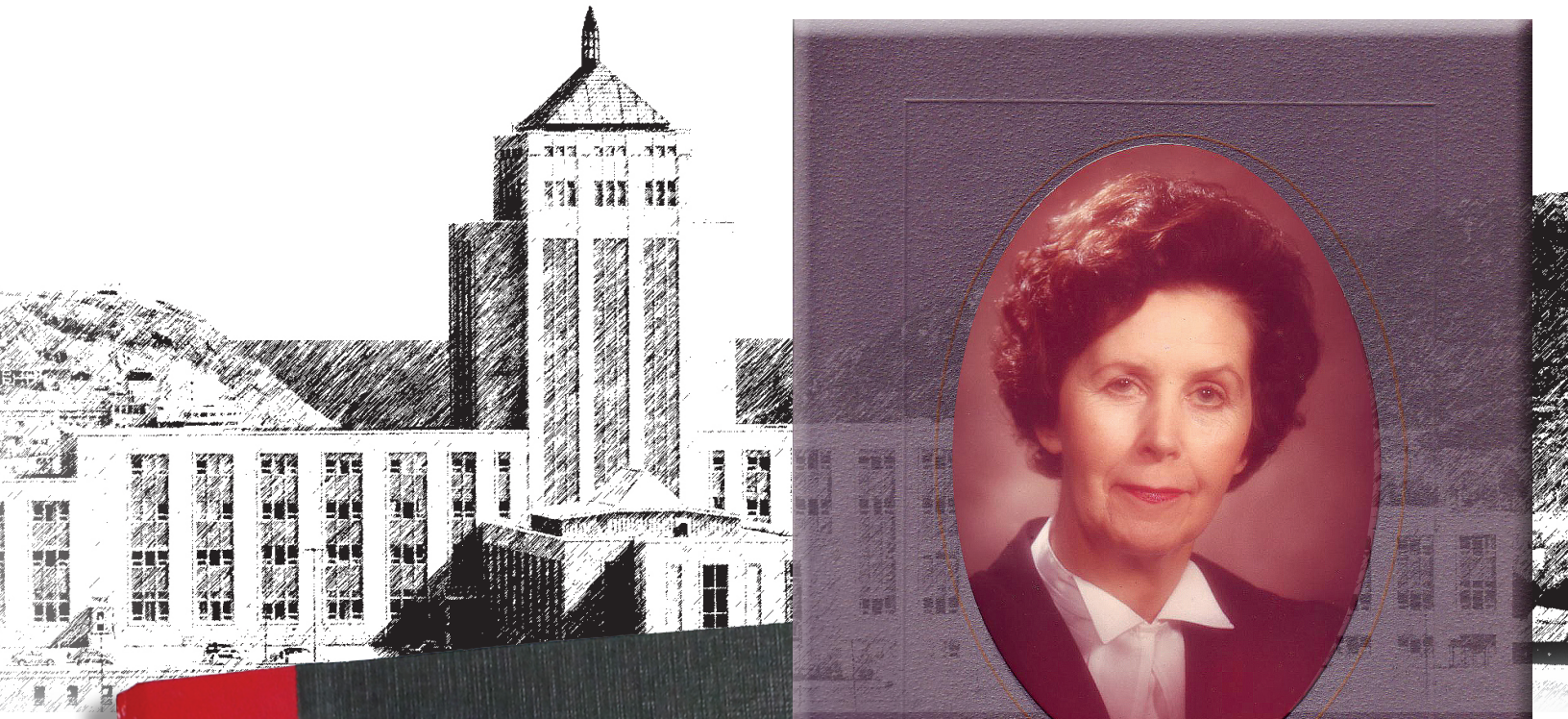

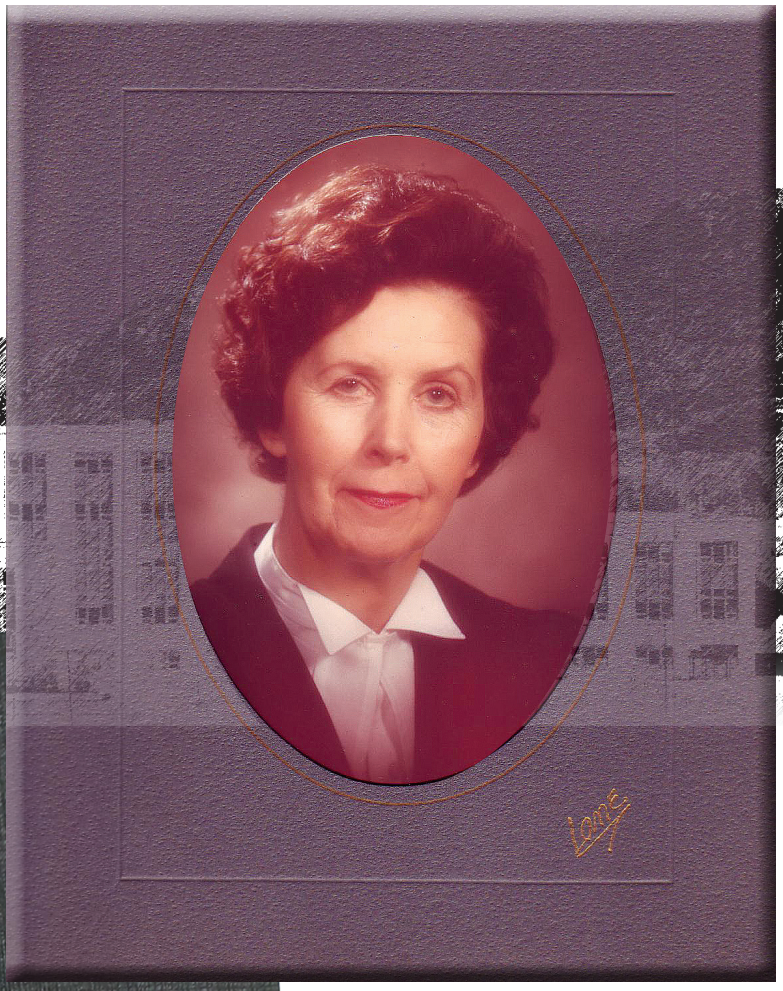

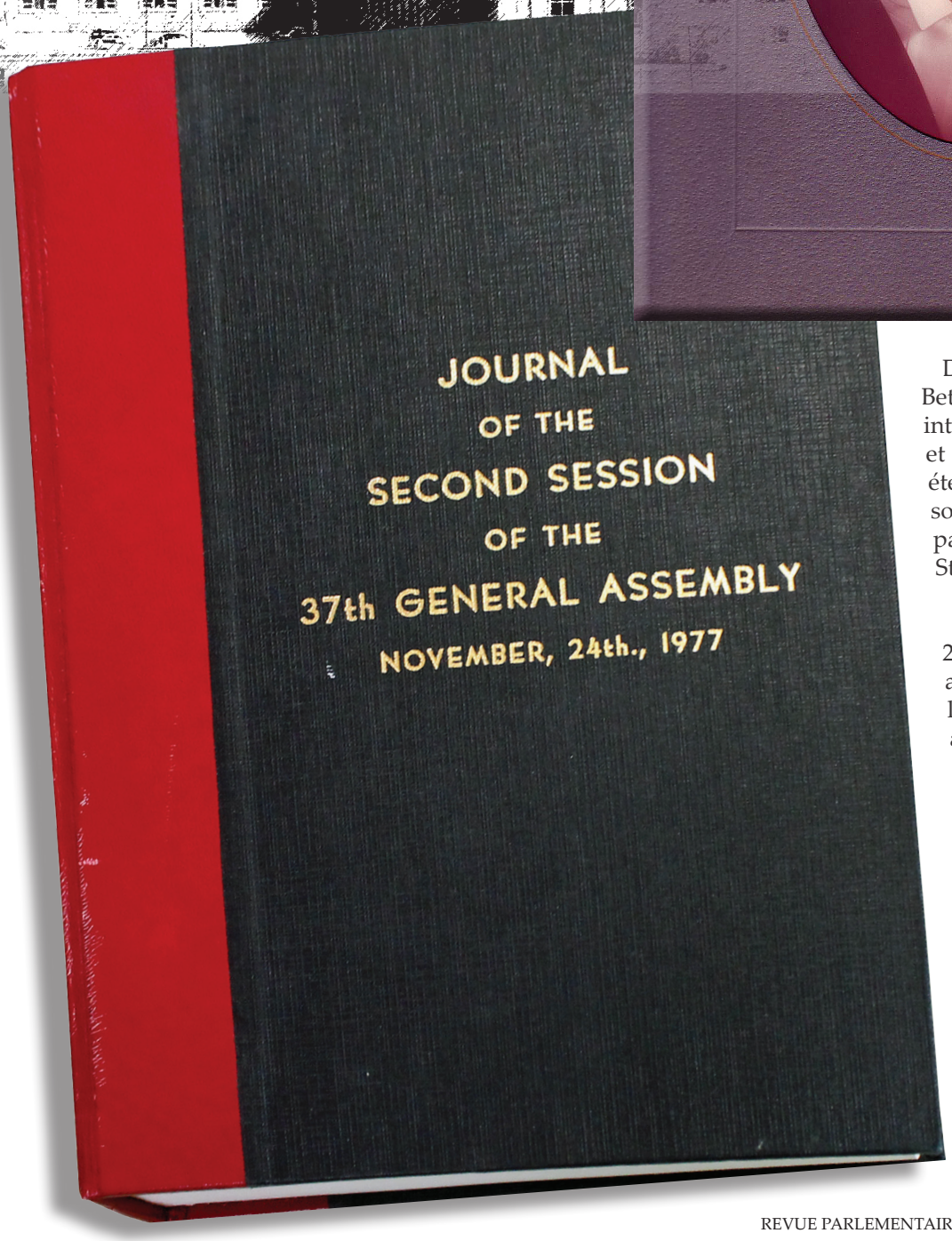

Dans sa vie personnelle, Bettie Duff s'était toujours intéressée à la photographie et aux voyages, et elle avait été une membre dévouée de son église catholique, dans la paroisse de Sainte Thérèse, à St. John's.

Bettie Duff est décédée le 28 août 2016, jour de son 90e anniversaire. Cette journée-là, elle était allée à l'église et avait fêté son anniversaire, entourée de sa famille et de ses amis, avant de s'éteindre.

Crédits photo:
Collection de l'Assemblée législative et Erica Yetman

« Le but de la vie d'une femme est le même que celui d'un homme : apporter la meilleure contribution qui soit à sa génération. »

— Louise McKinney